



HAL
open science

Étude et mise en place d'un outil de suivi de la biodiversité rupestre sur la vallée du Célé (Lot)

Dorine Gisclard

► **To cite this version:**

Dorine Gisclard. Étude et mise en place d'un outil de suivi de la biodiversité rupestre sur la vallée du Célé (Lot). Sciences de l'Homme et Société. 2015. dumas-01288119

HAL Id: dumas-01288119

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01288119v1>

Submitted on 4 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dorine Gisclard

Étude et mise en place d'un outil de suivi de la biodiversité rupestre sur la vallée du Célé (Lot)

Mémoire de master Mention, spécialité

Sous la direction de Bernard Alet



2014 / 2015

Remerciements

Je tiens à remercier toute l'équipe du Parc naturel régional des Causses du Quercy de m'avoir accueillie et de m'avoir fait confiance pour mener à bien les missions de mon stage, ainsi que pour leur bonne humeur continuelle et communicative. Et tout particulièrement Anaïs Aellen et Agathe Khünel pour leur encadrement efficace et dynamique tout au long de ma présence au Parc.

Je voudrais également remercier l'équipe pédagogique du Master 2 GeStion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales pour leur encadrement et leurs conseils à la rédaction de ce rapport et la conduite du stage.

Un remerciement tout spécifique à mes camarades du Master, à Meggie pour son aide de dernière minute plus que bienvenue, et surtout à David pour son soutien sans faille à toute heure du jour et de la nuit.

Enfin, je voudrais tout particulièrement remercier les acteurs du territoire, naturalistes, professionnels du tourisme, sportifs... sans qui ce stage n'aurait pas eu tout à fait la même couleur.

Sommaire

Remerciements	1
Introduction	4
I. Eléments de contexte	5
I.1. Les Parcs Naturel régionaux	5
I.2. Le réseau Natura 2000	5
I.3. Les arrêtés de protection de Biotope	6
I.4. Le milieu rupestre, une interface homme-nature.....	6
II. L'aire géographique concernée	10
II.1. Historique du Parc naturel régional des Causses du Quercy	10
II.1.a Localisation du Parc naturel régional des Causses du Quercy	10
II.1.b. Présentation du Syndicat mixte et son fonctionnement.....	11
II.1.c. Les falaises de la vallée du Célé	13
II.1.d. Le site Natura.....	14
II.1.e. Les APPB.....	14
II.1.f. La charte escalade	14
II.2. Etude de la mise en place d'un outil de suivi de la biodiversité rupestre sur la vallée du Célé	16
II.2.a. Le projet de stage	16
II.2.b. Problématiques.....	17
III. Méthodologie	18
III.1. Recherches documentaire et bibliographique :	18
III.2. Volet technique.....	18
III.2.a. Campagne photographique :	20
III.2.b. Intégration des photos dans un Système d'Information Géographique (SIG) ...	21
III.2.c. Inventaire ornithologique	24
III.2.d. Identification des sites à enjeux	27
III.3. Volet sociologique et entretiens « semi-directifs »	28
III.3.a. Sélection des acteurs à interroger	28

III.3.b. Approfondissement de la connaissance du territoire grâce à ses utilisateurs ..	28
III.3.c. Analyse lexicale et établissement d'un schéma relationnel	29
III.4.Établissement de scénarios	29
III.5. Présentation de l'outil et ouverture pour la suite :	30
III.6.Limites de l'étude.....	30
IV. Inventaire outil et entretiens, entre réalité et perceptions	32
IV.1. Présentation de l'outil de suivi.....	32
IV.1.a. Rapport d'inventaire (carte de répartition)	33
IV.1.b. Un milieu de qualité où les perturbations sont rares mais pas inexistantes.	37
IV.1.c. Etat d'avancement de l'outil SIG	40
IV.1.d. Ce qu'il reste à développer	43
IV.2. Rôle de l'outil pour rétablir le dialogue	44
IV.2.a. Etat des lieux des relations vues par les acteurs	68
IV.2.b. Faisabilité d'un partage/ouverture des données	71
IV.2.c. Accueil du concept d'un outil de suivi partagé de la biodiversité rupestre	72
V. Scénarios	73
VI. Préconisations.....	78
Conclusion	81
Bibliographie	82
Annexes	84
Index des tableaux et figures	93

Introduction

Au début des années 70, la Déclaration de Stockholm marque le début d'une considération internationale des questions écologiques. Cette déclaration consiste en l'adoption d'une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. Près de 20 ans plus tard, le Sommet de la Terre à Rio (1992) témoigne de 2 prises de conscience collectives : l'environnement et sa capacité de renouvellement se détériorent, et qu'il existe une interdépendance manifeste entre le progrès à long terme et la nécessité de protéger l'environnement. La notion de développement durable se construit peu à peu et le terme biodiversité trouve sa définition.

Le rassemblement Européen de Göteborg en 2001 s'engageait à réduire significativement l'érosion de la biodiversité d'ici 10 ans. Presque 15 ans après, force est de constater que l'objectif n'est pas atteint. Pourtant, depuis la mise en lumière de ce concept de diversité biologique, de nombreux outils sont apparus en Europe et en France pour tenter de gérer et protéger efficacement des territoires reconnus pour leur intérêt. Il faut reconnaître que la conservation et la valorisation d'un patrimoine naturel est un sujet complexe. Elle s'attelle à de nombreux domaines (scientifiques, économiques, socioculturels) qu'il faut pouvoir concilier pour une conservation locale efficace avec tous les acteurs d'un territoire (Hunter & Gibbs 2007¹, Berkes 2004²).

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy n'échappe pas à cette réalité. Il a souhaité mettre en place en 2010 un outil de gestion concerté des milieux rupestre : la Charte des Bonnes Pratiques de l'Escalade. Celle-ci prévoyait un diagnostic écologique des falaises faisant l'objet de projet d'équipement par les grimpeurs. Le diagnostic permettait de mettre en place des mesures adaptées pour concilier développement des sites d'escalade et préservation de la biodiversité. Pour diverses raisons, cette Charte n'a pas donné tous les résultats attendus et le dialogue entre monde de l'escalade et monde de la conservation s'est peu à peu amoindri.

Ce stage s'inscrit dans la volonté de réinstaurer le dialogue entre ces deux mondes au travers d'un outil de suivi partagé de la biodiversité rupestre. Ce travail se divise en 2 grands volets : un volet technique avec l'inventaire et la compilation des données naturalistes ainsi que la mise en place de l'outil de suivi ; et un volet sociologique comprenant des entretiens dont le but est de faire ressortir les représentations et attentes des acteurs.

¹ HUNTER M.L. & GIBBS J., 2007. Fundamentals of conservation biology. Third edition. Blackwell publishing. 516p

² BERKES.F, 2004. Rethinking community based conservation. *Conservation Biology*, 18(3): p.621-630

I. Eléments de contexte

I.1. Les Parcs Naturel régionaux

L'Etat français a développé dès 1967 les Parcs naturels régionaux, dans le but, de participer activement à la sauvegarde d'une biodiversité locale tout en favorisant le développement économique et social de son territoire. Cet outil doit donc pouvoir s'assurer des orientations de gestion qu'il estime nécessaire de mettre en place sur son périmètre. Il existe aujourd'hui 51 parcs naturels régionaux en France, dont certains sont très récents, témoins d'une volonté de protection et de valorisation du patrimoine très bien intégrée sur l'ensemble du territoire national.



Carte 1 : Répartition des 51 Parcs naturels régionaux sur le territoire français

I.2. Le réseau Natura 2000

Au niveau Européen, dès 1979, la Convention de Berne fixe une base législative à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels. Mais des programmes sans portée législative existent aussi, tels que le réseau Natura 2000. Celui-ci vise des sites abritant des espèces ou des habitats d'intérêt communautaires et ont pour objectif de concilier la préservation des milieux et des espèces avec les préoccupations socio-économiques.

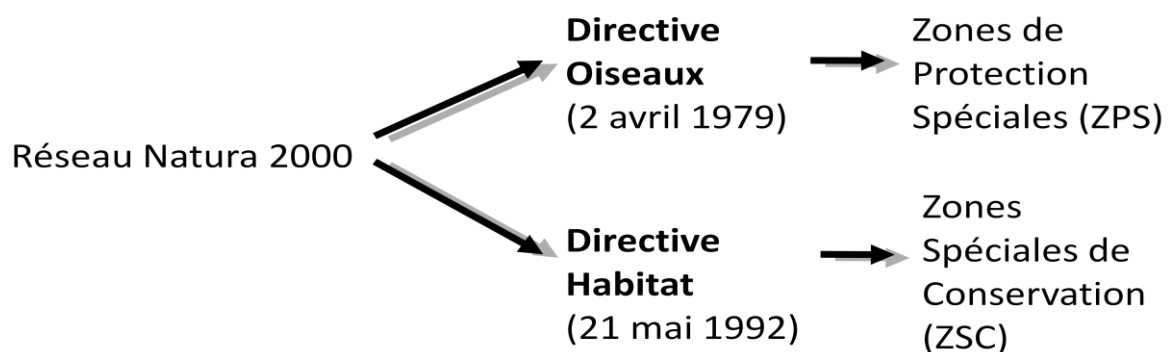


Figure 1: Schéma de la mise en place du réseau Natura 2000

La désignation de ces zones Natura 2000 est basée sur deux directives européennes, la Directive Oiseaux permet de désigner des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et la

Directive Habitat qui permet de créer des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les ZPS visent la conservation de l'avifaune tandis que les ZSC ciblent toutes les autres espèces ainsi que leurs habitats. Les espèces et types d'habitats concernés par ces outils figurent dans l'annexe I de la Directive Oiseaux et dans les annexes I et II de la Directive Habitat.³

La demande de classement d'une aire en Natura 2000 est soumise par le préfet aux conseils municipaux et aux établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) et autorité militaire, suivi d'une consultation interministérielle. Un Comité de Pilotage (CoPil) est alors désigné, réunissant des acteurs du territoire et des usagers, afin de rédiger puis animer un Document d'Objectif (Docob). Ce document s'appuie sur un état des lieux écologique et humain du site concerné. Il décrit les enjeux, orientations et les objectifs de la gestion de ces espaces et peut conduire à des mesures réglementaires.

I.3. Les arrêtés de protection de Biotope

Ces documents sont construits conjointement par le Parc, la DDT, l'ONCFS, la LPO et SNL avant d'être soumis à enquête publique. Une fois celle-ci réalisée, la liste des sites est transmise pour signature au Préfet.

Ces arrêtés sont des mesures de restrictions spatiales et temporelles, limitant l'accès aux falaises afin de ne pas perturber les espèces recensées dans la liste du document initial. Dans le Lot, les espèces sensibles concernées sont le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*). Actuellement, ces arrêtés sont en phase de révision dans le département du Lot.

I.4. Le milieu rupestre, une interface homme-nature

La falaise est définie en géographie comme un escarpement rocheux d'une pente de 15° jusqu'au surplomb et de hauteur variable et ne possède pas de couvert végétal. Elle se crée par érosion marine le long des côtes. Un élargissement de cette définition applique le terme falaise à tout escarpement rocheux littoral ou continental, notamment en montagne ou le long des rivières.⁴

Ce milieu aux conditions de vie extrêmes abrite de nombreuses espèces animales comme végétales, très spécialisées. De nombreux oiseaux nichent dans les fissures, petites grottes, surplombs et autres vires rocheuses. Il n'est pas rare d'y trouver également des chiroptères, pour lesquels la moindre écaille rocheuse peut constituer un abri. Des lézards

³ www.data.gouv.fr/fr/datasets/natura-2000-zones-speciales-de-conservation-sic-zsc-directive-habitat-en-franche-comte/

⁴ GUILCHER André, *Morphologie littorale et sous-marine*, Presses Universitaires de France, 1954, p.42

arpentent les parois à la recherche de petits invertébrés. Parmi les mammifères, les genettes mais également d'autres mustélidés apprécient le pied des falaises comme terrain de chasse. Mais les falaises, aussi nues qu'elles puissent paraître, présentent également tout un cortège d'espèces végétales qui profitent des moindres fissures et amas grailonneux pour s'implanter. On trouve là, des bryophytes (mousses), des fougères diverses, mais également des plantes plus développées telles que l'Alysson à gros fruits ou encore le Figuier.

On note dans l'histoire humaine ancienne quelques utilisations des falaises pour la chasse ; l'homme chassant en groupe poussait des troupeaux entiers vers le précipice ; ou encore pour s'abriter, dans des grottes ou plus récemment avec la fabrication de maisons troglodytes. Mais les parois n'ont trouvé de réels intérêts aux yeux de l'Homme que très récemment, avec le développement des activités de pleine nature.

Les activités de vol ; parapente, ULM ou plus récemment BASE jump ; les utilisent comme site d'envol. Tandis que la toute jeune highline, discipline dérivée de la plus modeste slack line, traverse ses cirques, dominant ses à-pics, l'escalade et la via ferrata parcourent ses flancs.

L'histoire de la pratique de l'escalade débute avec sa première mention le 26 juin 1492, pour l'ascension du Mont Aiguille dans le Vercors. Puis il faut attendre le XVIII^e siècle et son alpinisme « scientifique » ou l'escalade permet d'atteindre réellement le sommet des montagnes. L'une des expéditions les plus connues est certainement l'ascension du Mont Blanc en 1786 par Paccard et Balmat.⁵

Le terme de varappe, désignant la pratique de l'escalade en falaise, date de 1883. Il tire son origine d'un club de grimpeurs genevois qui, les premiers, ont réalisé l'ascension de la Grande Varappe, dans les gorges du Salève. Par la suite, le groupe s'est vu appelé « les varappeurs » et enfin, le mot est entré dans le dictionnaire.⁶ Aujourd'hui, on utilisera également le terme de falaisiste.

⁵ JOURDAIN Philippe (2009), *L'histoire de l'escalade*, dans Grimper, le magazine de l'escalade.

⁶ LE COMTE Elodie (2007), *Quand l'escalade se disait Varappe*, dans Les alpes, Histoire Culture et littérature alpine, p.46-47

Jusqu'au XIX^es, l'escalade est utilisée comme complément à l'alpinisme, afin de conquérir des sommets toujours plus difficiles. Ainsi, dès 1870, les alpinistes ont eu besoin de perfectionner leurs techniques de grimpe et ont commencé à pratiquer en plaine sur des blocs et des falaises basses. C'est à partir de là que l'escalade, en tant que discipline indépendante, est née et les premiers clubs formés. À cette époque, les parois étaient abordées par leurs zones de faiblesses : cheminées et fissures. Puis en 1903, la recherche d'une plus grande difficulté a poussé les grimpeurs à s'aventurer sur les zones de dalle. Différents états d'esprits se sont croisés, de l'escalade totalement libre à l'assurance plus ou moins raisonné. Mais tous ont apportés des innovations dans les techniques comme l'opposition des forces de traction des bras et de poussée des jambes dans une fissure ou encore l'invention de la descente en rappel par la technique de la cuisse et de l'épaule plutôt qu'en désescalade. Ces innovations permettent peu à peu aux grimpeurs de tenter des ascensions toujours plus longues jusqu'à être obligé de camper sur les parois.

La Première Guerre Mondiale stoppe les progrès de l'escalade pendant une dizaine d'années. Puis, dans les années 30, les innovations techniques permettent à l'activité de se développer. De plus en plus de voies sont ouvertes et équipées de façon permanente et ce même en dehors des frontières de l'Europe.

Après la nouvelle parenthèse due à la 2nde Guerre Mondiale, l'escalade se redynamise dans les années 50. L'idée de ne se servir des pitons que comme point d'assurance afin de privilégier l'esthétique et la technique refait surface. Dans les années 70, deux types d'escalade se distinguent : les voies plus ou moins longues en falaises et le bloc. Dans les années 80 la télévision va permettre une révélation de l'activité au grand public. Ses valeurs de « respect et beauté de la nature, le goût du risque, la maîtrise du geste,

Evolution du matériel

Avant le XX^es : Echelles, cordes de chanvre, grappins, chaussures de ville, pitons de 1kg à caler dans les fissures de la roche, descente en rappel avec le système cuisse-épaule

1910 : Utilisation des mousquetons de pompiers, ce qui évite d'avoir à se décrocher à chaque piton d'assurance pour y faire passer la corde

1935 : 1^o chaussons à semelle de gomme adhérente, 1^o mousquetons à vis

1939 : Pitons à ancrage permanent (bolts ou spits) nécessitant une foreuse pour l'installation

Les années 50 : des ceintures utilisées comme baudrier

Les années 60 : premiers vrais baudriers et cordes en nylon

Les années 70 : 1^o descendeurs en 8 pour l'assurance, systèmes de coinçeurs pour remplacer les spits et ne pas abîmer les parois, premières utilisation de la magnésie des gymnastes

Les années 80 : premiers murs d'entraînement

Les années 90 : premières salles privées, crash-pad pour la pratique du bloc

l'engagement ultime et le bonheur d'un mode de vie très simple »⁷ font passer la varappe de sport extrême à discipline accessible à tous. Les techniques d'entraînement s'affinent, et en 1983, la première compétition est organisée à Yalta (Russie).

Les années 90 marquent la scission entre la compétition et le loisir, « c'est la résine contre le rocher », mais également avec les autres sports de montagne. Les premières salles privées apparaissent permettant de pratiquer plus facilement et plus souvent mais également d'y emmener les scolaires.

Tout au long de son histoire, les niveaux de difficulté ont évolué du 4 au XVIII°s au 9b+ franchi pour la première fois en 2003 et non encore répété. La pratique, les techniques et les outils ont donc évolués mais certains codes sont restés : l'ouverture des voies par le bas des falaises, l'escalade libre entre les points d'assurage, le respect du rocher...

Dans ses aventures verticales, l'homme est donc inévitablement entré en contact avec ses habitants. Aigles, Vautours, Hiboux, Faucons, Corvidés, tichodrome et autres passereaux, mais également les chauves-souris et plantes rupestres ont vu leur royaume investi peu à peu par le bipède encordé. Malgré le désir de laisser le milieu le plus intact possible, cette interaction ne s'est pas toujours bien passée et de nombreuses nichées et colonies en hibernation ont été dérangées. C'est-à-dire qu'un impact a pu être quantifié sur le succès de reproduction de ces espèces⁸. Les stations botaniques sont, elles, le plus souvent arrachées en tout ou partie dans le processus de purge des falaises nécessaire à leur équipement.

⁷ JOURDAIN Philippe (2009), *L'histoire de l'escalade*, dans *Grimper*, le magazine de l'escalade.

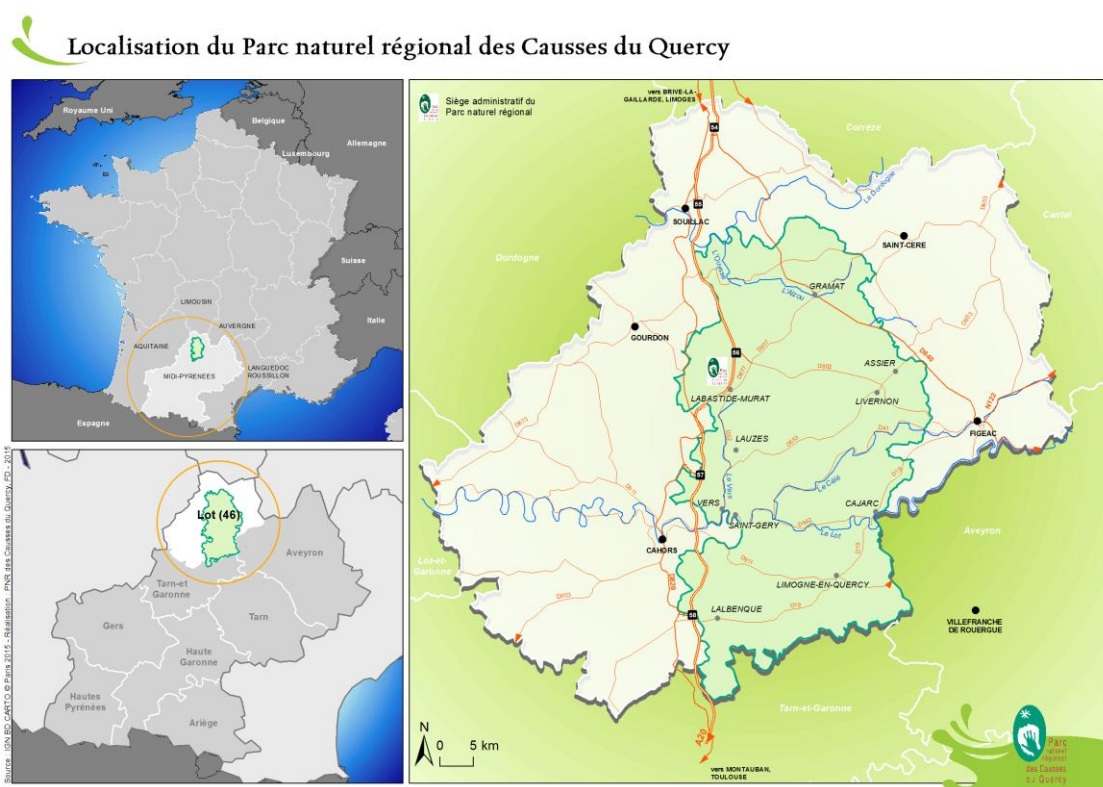
⁸ MARTINEZ-Abbrain A., ORO D., Jiménez J., STEWART G., PULLIN A. (2010), *A systematic review of the effects of recreational activities on nesting birds of prey*, *Basic and Applied ecology*, N° 11, p.312-319.

II. L'aire géographique concernée

II.1. Historique du Parc naturel régional des Causses du Quercy

II.1.a Localisation du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Situé dans le département du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy compte 102 communes. Il s'étend sur 183 000 hectares et présente une grande variété de territoires.



Carte 2 : Localisation du Parc naturel régional des Causses du Quercy

II.1.b. Présentation du Syndicat mixte et son fonctionnement

Le syndicat mixte des Causses du Quercy a obtenu le label de Parc naturel régional en 2000, faisant suite à l'établissement d'un autre Parc ayant une thématique similaire, celui des Grands-Causses en Aveyron (12). C'est un syndicat mixte ouvert non élargi, c'est à dire qu'il ne compte pas de partenaire privé parmi ses membres. Le PNR des Causses du Quercy applique aujourd'hui sa 2^e charte qui s'étend de 2012 à 2024. Cette Charte s'organise avec une mission principale centrée autour de la protection et de la gestion du patrimoine naturel et paysager, mais aussi le développement et l'aménagement du territoire, ainsi que la sensibilisation du public grâce à l'accueil, l'information et l'éducation. Elle a pour but de fixer les orientations et les objectifs du Parc, qui a donc un rôle transversal de préservation de l'environnement dans une dynamique de développement économique et social de son territoire.

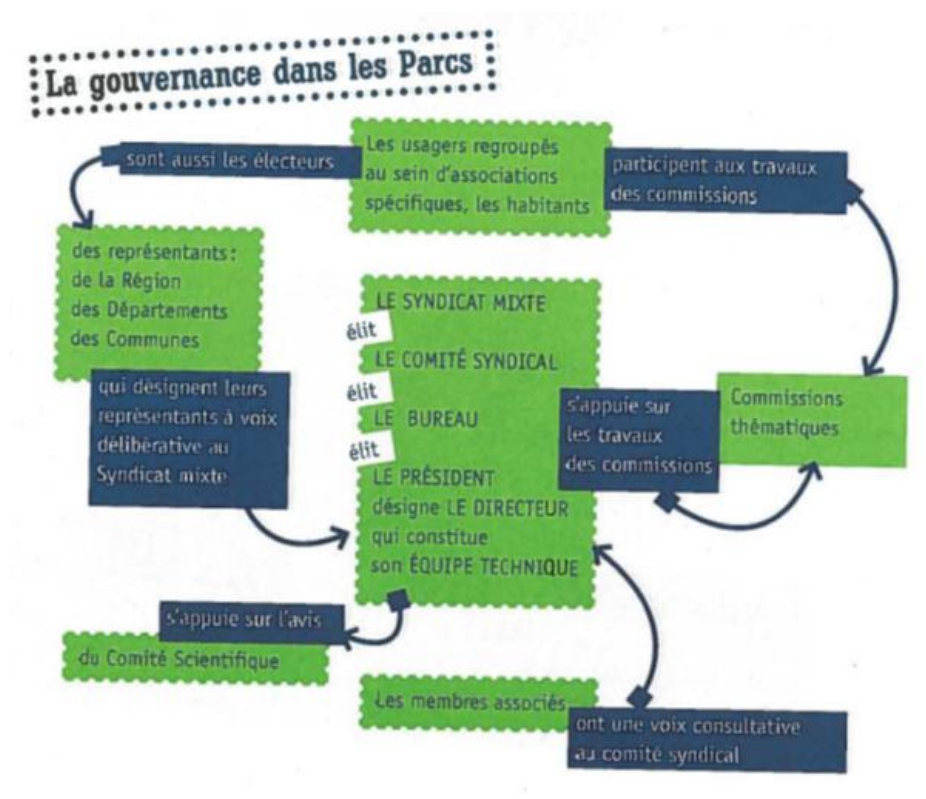


Figure 2: Schéma de fonctionnement du Syndicat mixte du PNR des Causses du Quercy

Le Syndicat mixte du PNR CQ est composé de 102 communes, des communautés d'agglomérations, le département et la région. Tous sont signataires et membres du Comité syndical qui prend les décisions importantes pour le fonctionnement et l'orientation des actions du Parc. Les décisions moins lourdes sont prises par le Bureau syndical. Pour les décisions d'ordre exécutives, 4 commissions (économie, environnement et énergie,

aménagement urbanisme et paysage, culture et éducation⁹) se réunissent régulièrement, permettant aux élus de faire remonter leur propositions. Ces commissions sont dirigées par des vice-présidents eux-mêmes sous l'égide de la présidente du Parc : Catherine Marlas.

Ses bureaux sont organisés en 3 pôles complémentaires :

- Le pôle Administratif s'occupe de la structure en général et veille au bon fonctionnement de du Parc (ressources humaines, financement, information générales...).
- Le pôle Culture et Patrimoine encadre les activités touristiques sur le territoire, et organise de nombreuses actions de sensibilisation du grand public. Il s'occupe également d'un développement cohérent de l'urbanisme et du développement économique notamment en lien avec l'artisanat.
- Le pôle Environnement et Energie, regroupe l'expertise naturaliste et la gestion des milieux naturel, l'animation de sites Natura 2000. Il possède également une mission de sensibilisation et d'action pour les économies d'énergies. Enfin, ce pôle gère le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin de préserver les ressources en eaux du site des pollutions par des rejets d'eaux non traitées.

⁹ <http://www.parc-causses-du-quercy.fr/le-parc-en-action/presentation/le-syndicat-mixte/instances>



Figure 3: Organigramme des salariés du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Mon stage s'inscrit au sein du Pôle environnement dans les mesures de la Charte 2012-2024 du Parc (Annexe 1) :

1.2.1 Protéger et gérer les sites naturels majeurs

1.2.3 Impliquer tous les acteurs locaux dans la préservation et la gestion de la biodiversité

1.2.4 Développer la fonction d'observation des écosystèmes

2.3.4 Organiser un développement raisonné des activités de sports et de loisirs de nature dans les espaces naturels.

II.1.c. Les falaises de la vallée du Célé

La diversité des Causses du Quercy est assez remarquable, en ayant notamment de nombreux paysages variés et contrastés du fait de la géologie particulière de la région. La Vallée du Célé est constituée de falaises calcaires ainsi que d'éboulis rocheux qui sont l'habitat d'une faune et d'une flore riche mais malheureusement mal référencées dans la base de données du Parc. En effet, pour le milieu rupestre aucun inventaire ornithologique

n'a été réalisé par le Parc tandis que l'inventaire botanique est limité aux données récoltées en 2006 lors de la désignation de la basse vallée du Célé en zone Natura 2000. En plus de cette connaissance relativement faible de la biodiversité présente sur le site, le milieu rupestre subit une certaine pression de la part des clubs d'escalade qui y pratiquent leur activité. Le cadre de l'étude est la basse vallée du Célé, située en plein cœur du département du Lot dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Elle s'étend sur une quarantaine de kilomètres en traversant 10 communes. De l'amont à l'aval : Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie, Brengues, Saint Chels, Saint Sulpice, Marcilhac-sur-Célé, Sauliac-sur-Célé, Orniac, Cabrerets et Bouziès à sa confluence avec le Lot. La vallée comporte deux grands sites d'escalade recensés dans les topo-guides d'escalades locales, Liauzu et Saint-Sulpice, qui se déclinent en sept falaises équipés du niveau 4a (débutant) au 8a (confirmé). Cependant, ce panel ne compte que peu de voies dites « d'été », c'est-à-dire orientées au nord, et aucune longue voie. On suppose que c'est dans ces directions que les sites sont donc le plus susceptible de s'élargir. Elle possède deux falaises protégées par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) depuis 1994.

II.1.d. Le site Natura

Ce site est classé Natura 2000 depuis 2013 sur la base d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II.

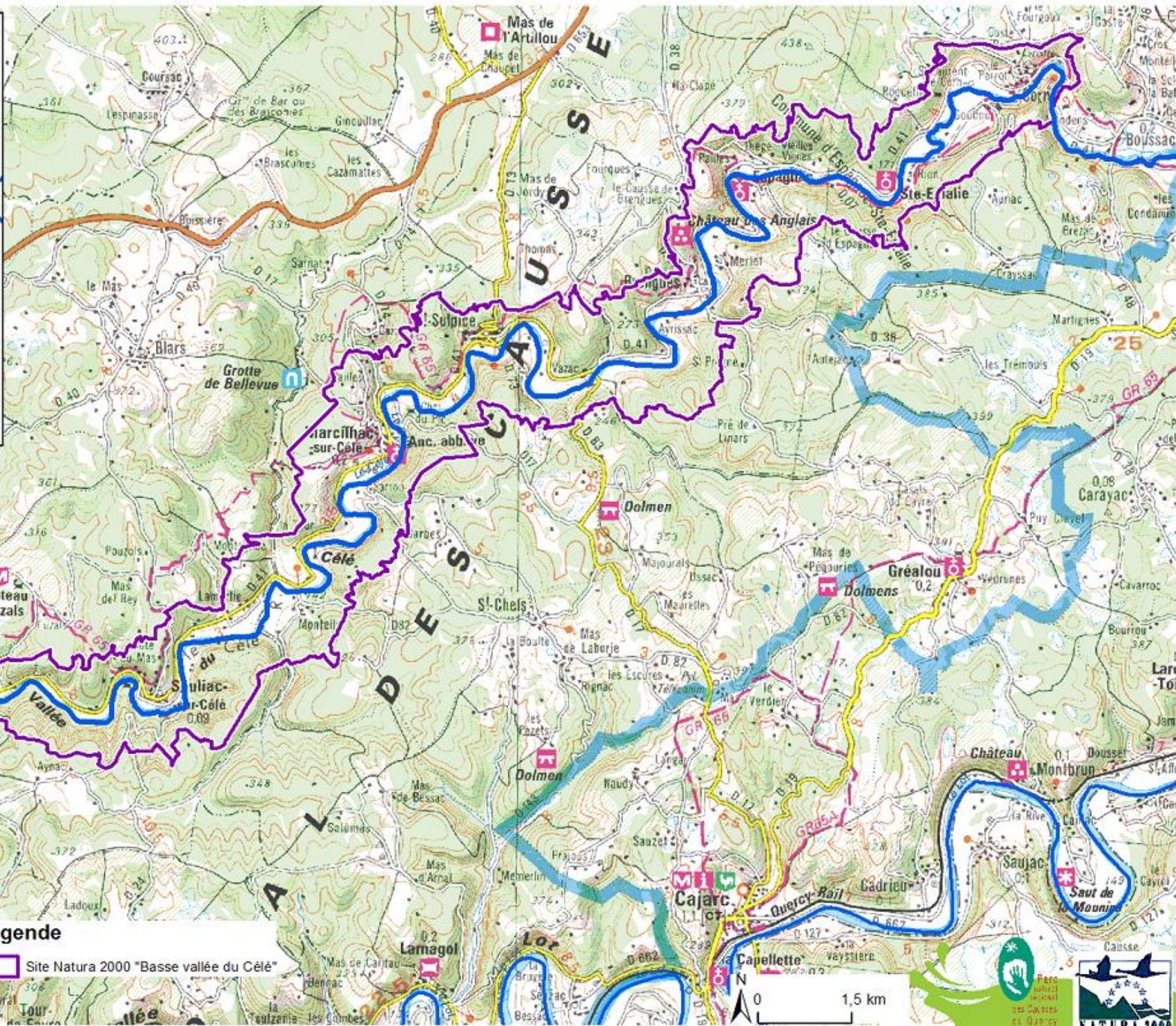
II.1.e. Les APPB

En parallèle, un outil à la portée réglementaire est appliqué sur les falaises de la vallée du Célé. Il s'agit des arrêtés de Protection de Biotope. La désignation des sites placés sous APPB requiert dans un premier temps l'identification des sites à enjeux, où la DDT travaille en collaboration avec un collègue d'experts locaux. S'en suit une phase d'animation visant à obtenir un consensus local sur la définition des périmètres. La sélection de sites proposés est soumise à consultation publique, de laquelle déboucheront d'éventuelles modifications. Enfin, la liste est officialisée pour cinq ans par la signature du préfet.

II.1.f. La charte escalade

La mission première du Parc est de conjuguer les préoccupations économiques, sociales et environnementales de son territoire. Concilier l'escalade et la préservation de « l'écosystème falaise » est donc au cœur de cette problématique. C'est dans ce rôle de conciliation qu'à été mis en place l'outil de charte escalade. Dans l'optique de préserver le milieu tout en permettant à l'activité de continuer à se pratiquer, une charte des bonnes pratiques de l'escalade a été signée en 2010 entre le Parc et le Comité Départemental d'Escalade du Lot (CDE 46, représentant cinq clubs d'escalades), l'Office National de la

Présentation de la vallée du Célé



Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) le Conservatoire Botanique National de Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP) et l'association Lot Nature (séparée aujourd'hui en LPO Lot et Société Naturaliste du Lot). Cette charte détaille l'engagement des équipiers affiliés au CDE46 de signaler leurs projets d'ouverture de nouvelles voies afin d'établir un diagnostic de pré-équipement, et de déterminer si celui-ci est souhaitable ou non et si des aménagements sont à prévoir. Cependant, en 5 ans, seulement 3 diagnostics de pré-équipement ont été établis malgré le constat d'ouvertures de nombreuses autres voies non signalées. De plus le manque de temps à investir dans ce dossier par le PNR n'a pas permis de garder le dynamisme et les bonnes volontés de départ.

II.2. Etude de la mise en place d'un outil de suivi de la biodiversité rupestre sur la vallée du Célé

II.2.a. Le projet de stage

Les associations naturalistes ont recensé 2 espèces de rapaces rupestres nicheuses emblématiques le long de la vallée du Célé : le Grand-duc d'Europe et le Faucon pèlerin. Ces deux espèces sont extrêmement sensibles au dérangement lors de leur période de reproduction et représentent un enjeu de conservation national. Ce sont aussi les 2 espèces indicatrices choisies pour déterminer les APPB. En effet, les actions de préservation de ces rapaces permettent aussi de préserver l'écosystème falaise au sein duquel vit un champ plus large d'espèces végétales et animales sensibles.

L'objectif premier de ce stage est donc de mettre en place un outil de suivi de la biodiversité rupestre dans le cadre des diagnostics de pré-équipement des falaises prévus par la Charte des Bonnes Pratiques de l'Escalade.

Cet objectif suppose d'identifier au préalable les zones présentant de forts enjeux. Cela permettra de mieux cibler les sites demandant une attention particulière du fait de leur potentielle utilisation croisée par des espèces sensibles et pour des activités de loisir. Les sites d'escalade déjà équipés ne sont donc pas la préoccupation première de l'étude mais pourront servir pour analyser les interactions entre escalade et espèces nicheuses. L'étude se concentrera plutôt sur les potentialités d'élargissement des sites et l'équipement de nouvelles voies.

Afin d'évaluer l'impact des activités d'équipement des falaises, il sera nécessaire d'effectuer un travail de terrain dans le but de déterminer le comportement des espèces face à cette activité. Dans cette optique, l'évaluation de la sensibilité réelle de chaque site, en fonction de la topographie locale et des distances de dérangement effectives sont

des données essentielles. Une bibliographie portant sur le comportement sera donc nécessaire, à comparer avec des inventaires et observations de terrain ainsi que les données apportées par les experts rencontrés.

Des inventaires de terrain seront effectués afin d'établir une cartographie des sites. Les données seront compilées, à partir de campagnes photographiques, sur un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG). L'originalité de la démarche se situe dans le fait de cartographier, sous SIG, des surfaces verticales. Cet outil pourra ensuite être réutilisé dans le cadre du suivi des espèces concernées et servir d'indicateur de l'efficacité des actions mises en place pour la réconciliation des mondes de l'escalade et de la conservation.

L'objectif sous-jacent est de sortir de l'opposition que l'on peut ressentir entre l'activité d'escalade et les enjeux de préservation du patrimoine naturel.

Pour cela, des entretiens semi-directifs avec les acteurs du territoire permettront de mettre en lumière les relations des acteurs du territoire avec les falaises et leur biodiversité, tout en essayant de comprendre d'où viennent les réticences des grimpeurs ressenties par les agents du Parc envers leur structure. Il serait ainsi possible de développer par la suite des échanges entre grimpeurs et naturalistes afin d'ouvrir de nouvelles perspectives dans la préservation des falaises, qui serait profitable à tous. En effet, être en relation avec un maximum d'acteurs, permet d'élargir les possibilités d'action de sensibilisation ainsi que leur efficacité. L'implication des varappeurs dans l'outil de suivi est donc tout aussi importante que celles des naturalistes.

Enfin l'étude prévoit de dégager des scénarios quant à l'évolution des relations entre le monde de la conservation et celui de l'escalade.

II.2.b. Problématiques

Afin de répondre au mieux à ces différents objectifs, plusieurs questions ont pu être mises en avant :

- Quelle est la sensibilité des espèces rupestres et particulièrement dans la vallée du Célé ?
- Comment suivre précisément l'évolution des nicheurs rupestres sur les sites sensibles ?
- Comment réconcilier la conservation de la biodiversité et les activités de sport et de loisir de pleine nature ?
- Quels sont les enjeux réels de la cohabitation de ces activités ?
- Quel est le dérangement réel dû à l'activité d'escalade ?

L'étude de la mission proposée par le Parc permet de définir une problématique :

Comment l'établissement d'un outil de suivi de la biodiversité rupestre peut-il permettre de rétablir le dialogue entre les acteurs de la préservation des milieux naturels et les usagers des falaises pour des pratiques de loisir ?

Ainsi, nous commencerons par établir une méthodologie de travail précise. Puis, suite à la présentation des résultats d'inventaire, les modalités techniques de mise en place de l'outil de suivi seront exposées. Viendra ensuite l'étude sociologique présentant les représentations et attentes des acteurs. Enfin, la mise en forme des scénarios clôturera ce rapport.

III. Méthodologie

III.1. Recherches documentaire et bibliographique :

Dans un premier temps, une étude bibliographique a été effectuée sur le thème très large de l'interaction entre espèces nicheuses et activités de pleine nature. Les thèmes sont donc :

- Parc Naturels Régionaux
- Dérangement anthropique de la nidification,
- Economie liée aux sports de pleine nature,
- Les enjeux de la préservation,
- Méthode de conciliation,
- Relation société-nature,
- Ressources territoriales,
- Sociologie

Ces différentes lectures ont permis de mieux cerner le sujet tout en constituant une base de connaissance indispensable au traitement de la problématique. Cela a également soulevé des questions redéfinissant la problématique que des discussions avec l'équipe du Parc naturel régional des Causses du Quercy ont permis d'affiner.

III.2. Volet technique

Il s'agit de mettre en place un outil de suivi de la biodiversité rupestre centré sur la vallée du Célé. Il a vocation à s'étendre sur tout le territoire du Parc. Cet outil cartographique se matérialise sous la forme d'une base de données pour un Système d'Information Géographique (SIG). Il se veut précis et nécessite l'intégration de photographies des

falaises dans un logiciel de SIG où elles seront géoréférencées¹⁰. Par la suite, ces photos seront utilisées comme une couche raster¹¹ (comme une orthophoto ou un scan25), sur laquelle pourront être superposées des couches vectorielles. Celles-ci pourront servir à la saisie des données d'inventaire. Le logiciel cartographique choisi est Q-GIS, car c'est un logiciel libre de droit et dont je maîtrise déjà les bases. De plus il existe une grande quantité de partage en ligne sur l'utilisation de ce logiciel et son évolution. Il possède également une compatibilité de ses fichiers avec tous les autres SIG. Ce type de cartographie a déjà été testé pour le suivi de colonies d'oiseaux marin¹². Les chercheurs souhaitent avoir une base de données visuelle falaises afin de pouvoir approfondir les comportements des oiseaux (fidélité au nid, mouvance des colonies...). Cependant dans cette version, ils ne possédaient pas de moyen de mesures des distances via le logiciel.

L'aspect technique de la mission se divise en 4 parties :

- La **campagne photographique** des falaises,
- L'**intégration** des photos sous Q-GIS.
- Le **recueil et l'intégration des données naturalistes** dans cette base. Le recueil des données naturalistes durant le stage s'est limité aux espèces rupestres sensibles. Je me suis donc chargée de l'inventaire ornithologique des espèces protégées. Ces données ont été complétées dans le temps par la bibliographie et un inventaire au fil de l'eau. Pour l'inventaire botanique, les données utilisées sont celles disponibles dans la base de données du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Ces données ont été compilées en 2005 lors de l'inventaire effectué dans le cadre de la désignation du territoire de la Basse vallée du Célé en zone Natura 2000.
- L'**identification** les « **falaises à enjeux** » par la mise en place d'une méthode simple. Ceci dans l'optique d'utiliser l'outil dans le cadre de la Charte des bonnes pratiques de l'escalade.

¹⁰ **Géoréférencé** : « Le géoréférencement consiste à utiliser des coordonnées cartographiques pour affecter un emplacement spatial à des entités cartographiques. » source arcgis (<http://resources.arcgis.com/fr/help/getting-started/articles/026n000000s000000.htm>)

¹¹ **Raster** : « dans sa forme la plus simple, un raster consiste en une matrice de cellules (ou pixel) organisées en lignes et colonnes. Chaque cellule contient une valeur représentant des informations, comme la température. Les rasters sont des photographies aériennes numériques, des images de satellites, des images numériques, ou encore des cartes scannées. » source arcgis (http://webhelp.esri.com/arcgisdesktop/9.2/index.cfm?TopicName=What_is_raster_data%3F)

¹² TORNOIS J., PRUD'HOMME O., 2014, *Utilisation de QGis comme outil nomade de saisie*, 1^{ère} partie. Géomatique expert, n° 11, p.32-42

III.2.a. Campagne photographique :

- Travail de prise de vue

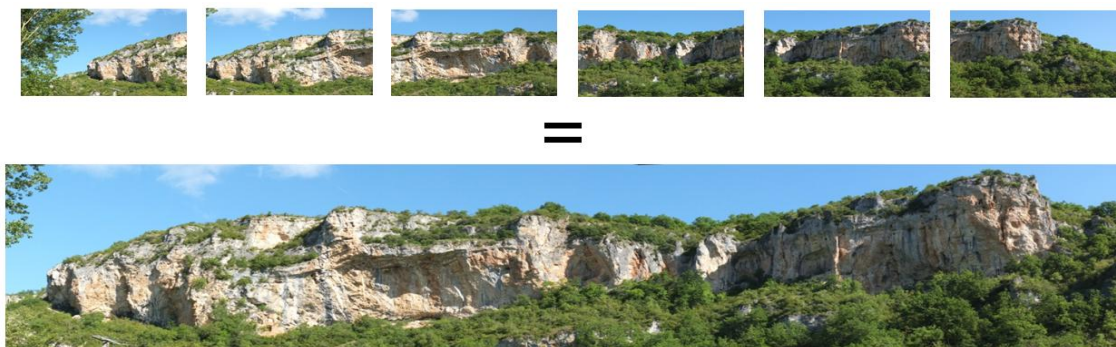
L'objet de ce travail a été de prendre en photo toutes les falaises de la vallée du Célé. L'appareil utilisé est un bridge Fujifilm X-S1, 600mm. Le photographe est placé en face de la falaise à une distance minimisant les déformations optiques mais permettant de garder une certaine précision dans les détails de l'image. Enfin, pour obtenir une image avec une plus grande définition, les photos sont réalisées avec une méthode d'assemblage panoramique. Nous avons envisagé l'utilisation d'un drone portant l'appareil photo pour éviter les déformations verticales et les obstacles visuels (arbres, maisons ...). Cependant les démarches pour la mise en place d'une telle campagne photo sont longues (demandes d'autorisation de survol diverses) et déléguer cette tâche à un prestataire possédant un drone eut été fort coûteux (300€/photo).

- Des panoramiques pour plus de précision

Le principe de l'assemblage panoramique est de prendre plusieurs photos d'un paysage en prenant garde qu'elles se chevauchent au moins d'un quart puis de les assembler à l'aide d'un logiciel spécifique. Dans la mesure du possible (contrainte de terrain) l'appareil photo ne doit pas bouger, l'utilisation d'un trépied est donc recommandé. De plus les réglages de l'appareil (luminosité, zoom) doivent être les mêmes pour toutes les photos d'une même falaise. Enfin, le zoom est réglé de façon à avoir le point le plus haut et le point le plus bas de la falaise dans le cadre sans avoir à changer l'orientation verticale de l'appareil.

Le logiciel d'assemblage panoramique choisi est Hugin, car libre de droit et facile d'utilisation.

Figure 4: principe de l'assemblage panoramique



III.2.b. Intégration des photos dans un Système d'Information Géographique (SIG)

Pour le suivi naturaliste brut, une photo raster non géoréférencée sur laquelle on superpose les couches de localisation des espèces est suffisante. Cependant, l'outil a vocation à être utilisé dans l'étude des interactions entre biodiversité et activités de pleine nature. On doit donc être capable de mesurer une distance entre 2 points à partir de la photographie de la falaise depuis le SIG. Cela peut être utile notamment dans le cas de la mise en place de mesures de préservation nécessitant de définir une zone tampon autour d'une aire de nidification.

- Étalonnage des photos

Afin de pouvoir intégrer une notion de distance sur les photos il est inévitable de les étalonner. Il s'agit donc, sur le terrain de mesurer la distance entre deux points sur la falaise et de la reporter sur la photo. Afin de corriger les potentielles déformations dues à la distance fixe de prise de vue, au moins deux mesures horizontales et verticales sont prises aux deux extrémités de la falaise. Pour des raisons que nous expliquerons dans le paragraphe suivant, les distances mesurées doivent être horizontales et verticales, mais pas en biais.



Figure 5 : exemple des prises de mesures horizontales et verticales pour l'étalonnage

Plusieurs méthodes ont été envisagées. Finalement, la méthode choisie pour étalonner les photos est la moins coûteuse et la plus facile à mettre en place : la méthode « Thalès ».

Tableau 1 : Description des différentes méthodes envisagées pour réaliser l'étalonnage des photographies.

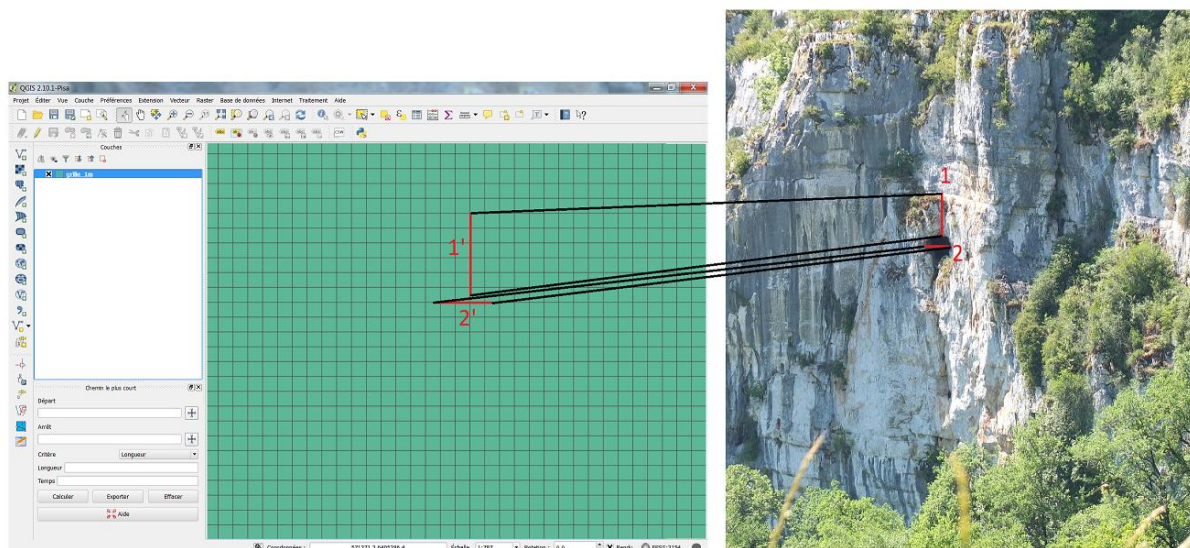
Méthode	Matériel	Principe	Coût	Avantage(s)	Inconvénient(s)
Télémetre	Télémetre longue distance (500m)	Placé à distance de la falaise, on vise un point sur la falaise et on note, la distance, on fait de même avec un 2 ^e point. On calcule ensuite la distance entre ces 2 points pour étalonner la photo.	500€ ou prêt	Mesures rapides et précises	Coûteux et pas d'organisme possédant ce genre d'appareil qui puisse le prêter.
Repère visuel sur la paroi	Ruban de couleur vive, décamètre, appareil photo	Accrocher des « fleurs » de ruban assez grosses pour qu'elles se voient de loin sur la falaise en mesurant la distance entre les points marqués. Prendre une photo d'ensemble depuis l'endroit où la photo panoramique a été faite.	0€	Peu coûteux, assez précis	Nécessité d'approcher les falaises, voire d'y grimper pour placer les repères. Ce qui est quasi impossible dans la majorité des cas.
Thalès	Règle graduée, trépied, GPS	Face à la falaise, en posant une règle sur un trépied, mesurer la distance entre 2 points repérés au préalable sur la photo, en veillant à toujours garder la même distance de l'œil à la règle. Relever le point GPS d'où ont été faites les mesures. Sur une carte (SIG), mesurer la distance du point de mesure à la falaise, puis appliquer le théorème de Thalès.	0€	Peu coûteux, relative facilité et rapidité de mise en application	Manque de précision

- Intégration dans Q-GIS

Une fois que les photos sont étalonnées les photographies peuvent être intégrées sous Q-GIS.

Chaque falaise est intégrée séparément dans son propre projet. La couche servant à référencer la notion de distance des photos est une grille composée de carreaux de 1mx1m. Le référencement des distances va donc consister à lier la photo à la grille de référence grâce aux distances mesurées par la méthode de Thalès. C'est pourquoi ces distances mesurées précédemment ne devaient pas être prises en biais.

Figure 6: intégration des photos avec les distances réelles sous Q-GIS



Sont ensuite ajoutées puis renseignées les différentes couches d'inventaires. Il a été décidé d'ajouter une couche par espèce suivie afin de faciliter l'intégration des données. Cela permet également de créer plusieurs niveaux d'accès aux données sensibles, c'est-à-dire de limiter la divulgation de ces données à un certain type d'utilisateurs identifiés.

De plus, les espèces telles que Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Grand corbeau sont répertoriées sur des couches de points (aire de nidification, reposoir ...). Tandis que les Hirondelles, Martinet, Choucas et plantes seront saisies sur des couches polygone désignant une zone de présence. En effet, ces espèces sont difficiles à localiser précisément (nids et cavité occupées, emplacement de plante) de par leurs mœurs plus grégaires. Sur une couche ponctuelle, elles formeraient une myriade de points très fastidieuse à relever.

Enfin, les falaises sont localisées sur un fond de carte IGN (scan25) ou une photo aérienne (orthophoto), ces couches étant géoréférencées en Lambert 93. Un lien pourra alors être fait entre le projet cartographique et chacun des projets photographique. Le rendu doit être l'ouverture du projet « falaise 1 » lorsque l'utilisateur clique sur la falaise 1 dans le projet cartographique global.

- Partage de l'outil en ligne

Une dernière étape pour l'outil de suivi est son partage en ligne afin qu'il puisse être renseigné directement par les acteurs et pratiquants. Cette étape est totalement expérimentale et sera assurée par l'informaticien du Parc, celle-ci requérant des compétences particulières de mise en réseau.

III.2.c. Inventaire ornithologique

Ce travail de suivi et de recherche sur le terrain a été aiguillé et complété par les dires d'experts.

- **Deux espèces cibles.**

Compte tenu des moyens humains à disposition ainsi que du temps imparti pour l'étude, les inventaires se sont concentrés sur 2 espèces : le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le

Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).

Ces deux espèces ont en commun d'être protégées, comme tous les rapaces en France (Loi du 5 Décembre 2009¹⁵). Au niveau européen, elles sont référencées à l'Annexe III de la Directive Oiseaux de 1979. Ces Grands prédateurs peuvent être considérés comme des espèces parapluie. En effet elles occupent un biotope¹⁶ très étendu croisant celui de nombreuses autres espèces. En les protégeant ainsi que leur biotope, toutes les espèces qui occupent ce même biotope bénéficient de cette protection.

Le Grand-Duc d'Europe¹³



C'est le plus grand rapace nocturne du monde avec ses 70cm de haut et jusqu'à 1m80 d'envergure. Il niche généralement sur de grandes vires rocheuses qu'il occupe de Décembre à Septembre, date d'indépendance des

jeunes. Sa période de grande sensibilité est donc de janvier à juillet, ce qui couvre la période de couvaison et d'élevage des jeunes.

Distance de dérangement : 200m¹⁴, cette distance est bien sûr très variable en fonction de la configuration des sites et des individus.

Par ailleurs, le département du Lot est en train de réviser les périmètres de ses Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB). Or, c'est sur ces 2 espèces que le collège d'experts s'appuie pour déterminer les secteurs à enjeux. Les inventaires réalisés au cours du stage ont permis au Parc de participer activement aux réunions préliminaires de désignations des nouveaux sites potentiels.

¹³<http://www.oiseaux.net/oiseaux/grand-duc.d.europe.html>

¹⁴ Sylvain Fremaux (remarque personnelle), Chargé de mission ornithologie à l'association Nature Midi-Pyrénées. Propos recueillis par mail et appuyés par la DREAL.

¹⁵<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277&dateTexte&categorieLien=id>

¹⁶ Biotope : milieu de vie délimité géographiquement caractérisé par un ensemble de paramètres écologiques homogènes et suffisant au développement des espèces qui y vivent.

Le Faucon pèlerin¹⁷, emblème de la rapidité avec ses 300km/h en piqué, mesure 50cm de haut pour 1m d'envergure. Il niche généralement de Janvier à Juin dans des cavités à flanc de falaise et utilise parfois un ancien nid de corvidé. La période de plus grande sensibilité (de Février à Juin) correspond là aussi à la période de couvain et les premières semaines d'élevage des jeunes, au cours desquelles un dérangement important peut amener le couple à abandonner la nichée. En période de reproduction, le territoire strictement défendu par le couple contre les autres oiseaux s'étend dans un rayon de 500m autour de l'aire.¹⁸ Distance de dérangement : de 70m¹⁹ à 600m²⁰. Cette distance varie en fonction de la configuration du site et un dérangement provenant d'au-dessus serait plus impactant.



- Autres espèces rupestres

Les autres espèces rupestres protégées sont notées en tant qu'information complémentaire lorsqu'elles sont contactées à l'occasion des sorties sur le terrain ou signalées par les experts rencontrés. Cependant, elles ne font pas l'objet de recherche de présence plus poussée.

Tableau 2 : Liste des espèces rupestres protégées et leur mode de reproduction

Nom Français	Nom latin	Mode de reproduction
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Aire dans une cavité ou ancien nid de corvidé
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Nid de branches sur une vire rocheuse ou dans une cavité rocheuse
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Nid de branches dans une cavité, souvent en colonie
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Nid de terre au plafond d'un surplomb, en colonie
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	Dans une fissure de rocher, en colonie

- Prise en compte d'autres taxons

L'intégration des données floristiques est faite à partir de l'étude effectuée en 2006 du Parc naturel régional des Causses du Quercy lors de la désignation de la basse vallée du

¹⁷<http://www.oiseaux.net/oiseaux/faucon.pelerin.html>

¹⁸MONNERET R.J (2006), Le Faucon pèlerin, Les sentiers du Naturaliste, delachaux et niestlé, Paris

¹⁹ Lot Nature, (2010), Dossier d'expertise naturaliste effectué dans le cadre du projet d'extension de la carrière d'Espédaillac, Annexe 2 : synthèse d'études réalisées sur la problématique du Faucon pèlerin face aux dérangements anthropiques

²⁰ RICHARDSON C.T., MILLER C.K., (1997), *Recommendations for protecting raptors from human disturbance : a review*. Wildlife Society Bulletin, 25(3), p.634-638

Célé en zone Natura 2000. 18 taxons remarquables avaient été répertoriés, parmi lesquelles on trouve 6 espèces rupestres²¹ :

Tableau 3 : Flore rupestre remarquable présente dans la vallée du Célé

Espèce Nom français (<i>Nom latin</i>)	Statut			
	Valeur patrimoniale	Dét ZNIEFF	LR	PN
Alysson à gros fruits (<i>Hormatophylla macrocarpa</i>)	Remarquable	X	X	X
Sabline à grandes fleurs (<i>Arenaria grandiflora</i>)	Remarquable	X		
Linaire à feuilles d'Origan (<i>Chaenorhinum origanifolium</i>)	Remarquable	X		
Lentille noircissante (<i>Lens nigricans</i>)	Exceptionnelle	X		
Œillet à tige courte (<i>Dianthus subacaulis</i>)				
Orpin reprise (<i>Sedum telephium maximum</i>)		X		

- La valeur patrimoniale est celle indiquée dans la charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy,

- Dét. ZNIEFF désigne les espèces listées dans la liste préliminaire des espèces végétales déterminantes pour la modernisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique,

- LR désigne les espèces qualifiées de sensibles dans la liste provisoire des espèces de la liste rouge de Midi-Pyrénées,



- PN désigne les espèces protégées au niveau national.²²

L'Alysson à gros fruits (*Hormatophylla macrocarpa*), présente ses coussins retombants légèrement épineux sur les parois de rocher calcaire. Elle fleurit d'avril à juin avec de petites fleurs argentées. Elle figure dans l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 dressant la "liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national"²³.

En tant que seule espèce rupestre protégée au niveau national et répertoriée sur la vallée du Célé²⁴, cette espèce est celle choisie pour représenter le suivi botanique lors de notre étude.

²¹ PNRCQ, Chap. III-12 Diagnostic de la vallée du Célé pour désignation Natura 2000, p. 39-41

²² PNRCQ, ChapV Diagnostic de la vallée du Célé pour désignation Natura 2000, PNRCQ, p 55-56

²³<http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-34930-description>

III.2.d. Identification des sites à enjeux

Enjeu : Cette notion peut être assimilée à différents domaines : économique, écologique, social, politique... Cependant, quel que soit le domaine considéré, un enjeu est un élément qui a de la valeur dans le domaine dit, un élément à préserver.

Pour mon étude, les enjeux pris en compte sont d'ordres écologiques (espèces rupestres protégées) sociaux (activité de loisir) et économiques (profession touristique). Le croisement de ces 3 axes doit permettre une hiérarchisation. Toutes les falaises recensées le long de la vallée du Célé ne présentent pas les mêmes enjeux, ni la même importance dans les enjeux. Afin de classer ces falaises selon l'importance de leurs enjeux, j'ai suivi une méthode simple de notation des falaises :

- Une note est attribuée à différents critères observables sur les falaises
- Si plusieurs critères sont observables sur une même falaise, leurs notes sont additionnées
- On obtient ainsi une note pour chaque falaise

Tableau 4 : Notation associée aux falaises en fonction de différents critères

Critère falaise	Note
Nue	0
À proximité d'un site de nidification	1
À proximité d'un site équipé	1
Potentiellement équipable	1,5
Abritant des espèces protégées	2
Équipées pour la pratique de l'escalade	2

Au vu des distances de sensibilité des établies dans la littérature (cf encart Faucon pèlerin et Grand-duc d'Europe) pour les rapaces suivis, la notion de 'proximité' est définie par un rayon de 600m autour du site concerné.

Par exemple, une falaise abritant une espèce protégée et située à proximité d'un site équipé pour la pratique de l'escalade aura une note de $2 + 1 = 3$. Les notes peuvent donc s'échelonner de 0 à 4,5. Une falaise sera considérée « à enjeux prioritaire » pour l'outil à partir du moment où elle atteint une note de 3.

²⁴ CBNPMP (collectif), 2010, Guide des plantes protégées de Midi-Pyrénées, ed Biotope, col Parthénope, 400p

III.3. Volet sociologique et entretiens « semi-directifs »

III.3.a. Sélection des acteurs à interroger

Dans la perspective de l'analyse des relations entre les acteurs du territoire, et leurs attentes quant aux méthodes de gestion des falaises, des entretiens semi-directifs ont été menés. Les structures intégrées à l'enquête sont celles prenant part à la gestion des falaises et de la biodiversité, mais également les utilisateurs des falaises pour des activités de loisirs ou professionnelle.

Une liste de thématiques liée au milieu rupestre a été dégagée. Cette liste doit permettre de couvrir au maximum l'éventail des acteurs à priori liés à ces thématiques :

- suivi des espèces protégées
- législation liée aux espèces protégées
- aménagement du territoire
- gestion des espaces naturels
- activités de pleine nature (liée aux falaises)

Cette liste n'a pas vocation à catégoriser les acteurs mais bien à permettre de saturer le sujet pour répondre à la question posée de manière transversale, et mettre en lumière le plus complètement possible les relations de manière systémique.

Suite à la détermination des acteurs à interroger et des informations attendues au travers de ces entretiens, une grille d'entretien a été élaborée (Annexe 2). Celle-ci a pour seul but de permettre à l'enquêteur de n'oublier aucun aspect de l'étude basée sur les hypothèses de départ²⁵.

III.3.b. Approfondissement de la connaissance du territoire grâce à ses utilisateurs

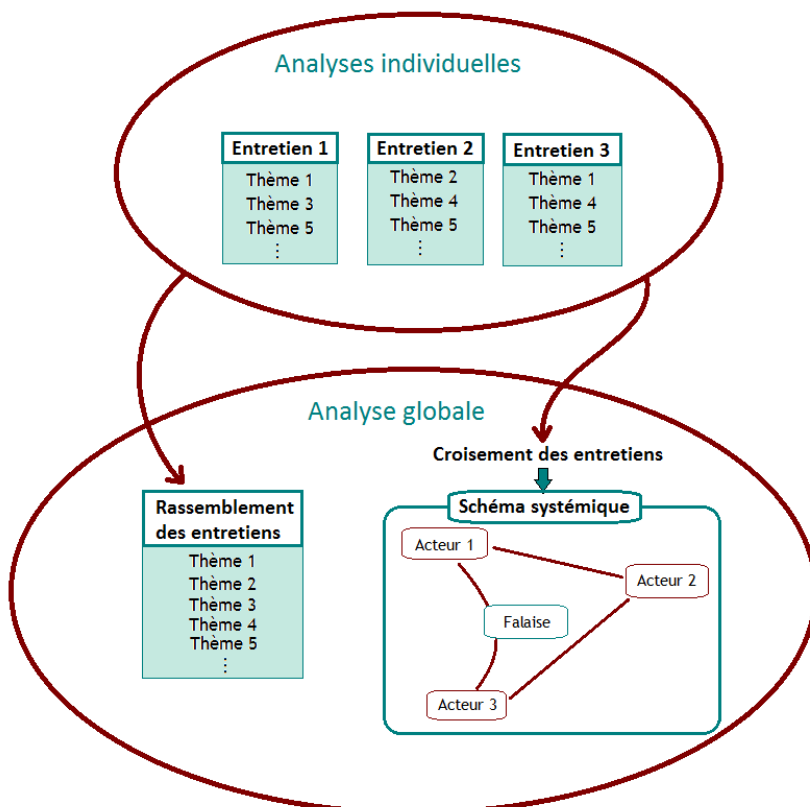
Les entretiens sont également utilisés de façon à approfondir la connaissance du territoire tant sur le plan économique et sociologique qu'écologique comme par exemple les sites de nidification des espèces suivies, les sites d'escalade les plus fréquentés... Ce complément sera d'autant plus utile sur les inventaires que la période du stage (débutant fin mai) est relativement peu adaptée à un inventaire minutieux sur les espèces visées.

²⁵ Hypothèses exposées en introduction

III.3.c. Analyse lexicale et établissement d'un schéma relationnel

Les entretiens ont été enregistrés avec l'accord des enquêtés pour permettre leur retranscription. Cela doit permettre l'analyse de chaque entretien puis une analyse globale des discours. Cette méthode qualitative doit permettre de surligner les représentations des acteurs²⁶ et de comprendre la logique des relations entre eux²⁷. L'analyse des entretiens consiste en une analyse thématique. L'analyse individuelle a pour but de dégager les

Figure 7 : Schéma de la méthode d'analyse des entretiens



thématiques abordées par l'enquêté lors de l'entretien et s'appuie sur des citations clefs extraites du discours de l'enquêté.

Enfin, l'analyse globale de tous les entretiens consiste en la mise en commun des représentations de tous les acteurs. Cela a permis la formation d'un tableau d'analyse thématique globale aboutissant sur un schéma systémique du réseau d'acteurs. Ce schéma a vocation à mieux comprendre les relations existantes et appréhender les points à travailler pour une meilleure gestion concertée du milieu étudié.

III.4.Établissement de scénarios

Pour la rédaction des scénarios, je me suis appuyée sur la méthode de M. Godet expliquée par G. Le Bourchis. Cette méthode suit les étapes suivantes :

- Identification des variables internes et externes susceptibles d'influencer la mise en place d'un outil de suivi concerté de la biodiversité rupestre.
- Formulation de 3 hypothèses d'évolution (positive, neutre, négative) pour chacune de ces variables.

26DESANTI Raphaël et CARDON Philippe, 2010, « initiation à l'enquête sociologique » ed ASH
27 MORIN Edgar, 2005, « Introduction à la pensée complexe », ed Seuil

- Hiérarchisation des variables internes et externes selon leur niveau d'influence sur les autres variables.
- Choix des hypothèses d'évolution les plus pertinentes pour mon sujet d'étude, en partant de la variable la plus influente vers la moins influente, afin d'obtenir des scénarios.

III.5. Présentation de l'outil et ouverture pour la suite :

Une restitution du travail effectuée est prévue lors de la commission environnement du Parc, le 27 Août 2015. De cette façon, les élus et partenaires du Parc seront au fait de ce qui a été mené et des possibilités pour faire perdurer cette action de concertation. Ils pourront donc être force de proposition pour améliorer l'outil.

Ces informations seront ensuite mises à profit lors de la réunion de restitution avec les acteurs prévue la 2^e semaine de septembre.

Lors de cette réunion, tous les acteurs interrogés seront présents, ainsi que toute personne agissant sur le milieu rupestre. Cette réunion doit permettre de faire le point sur l'avancée de l'outil et les premières orientations et questions issues de l'enquête sociologique. Elle sera également le support de la passation du suivi du stagiaire au responsable de la Charte escalade au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Enfin, elle doit permettre une discussion et un échange d'idées entre les différents acteurs, une ouverture sur la suite à donner à l'outil et aux relations entre les acteurs. Elle comportera notamment un temps de travail en petits groupes avec un objectif de résultats à atteindre au bout d'un temps imparti.

III.6. Limites de l'étude

La première limite de l'étude vient du contexte de tension préexistant lié aux difficultés rencontrées lors de la mise en place et de la mise en application de la Charte des bonnes pratiques de l'escalade. Ce contexte a pu rendre certains acteurs sceptiques vis-à-vis de toute proposition de réouverture de dialogue et altérer les bonnes volontés. Cet état de fait peut avoir une influence sur l'efficacité de l'outil mis en place en tant que lien entre les acteurs pour une gestion concertée du milieu rupestre.

Deuxièmement, j'ai pu constater parfois une certaine réserve dans les propos des enquêtés du fait que je sois « étiquetée » Parc. Il en résulte que les problèmes existant entre les acteurs et le Parc sont peut-être moins bien ressortis lors des entretiens.

Sur un plan plus technique, le suivi des espèces n'a pu se faire qu'avec une paire de jumelles 8x42, le Parc n'ayant eu une longue-vue 60x80 à disposition qu'une fois la période

des inventaires terminée. Ce suivi ne peut donc être considéré comme exhaustif, malgré le temps passé sur le terrain pour effectuer les relevés.

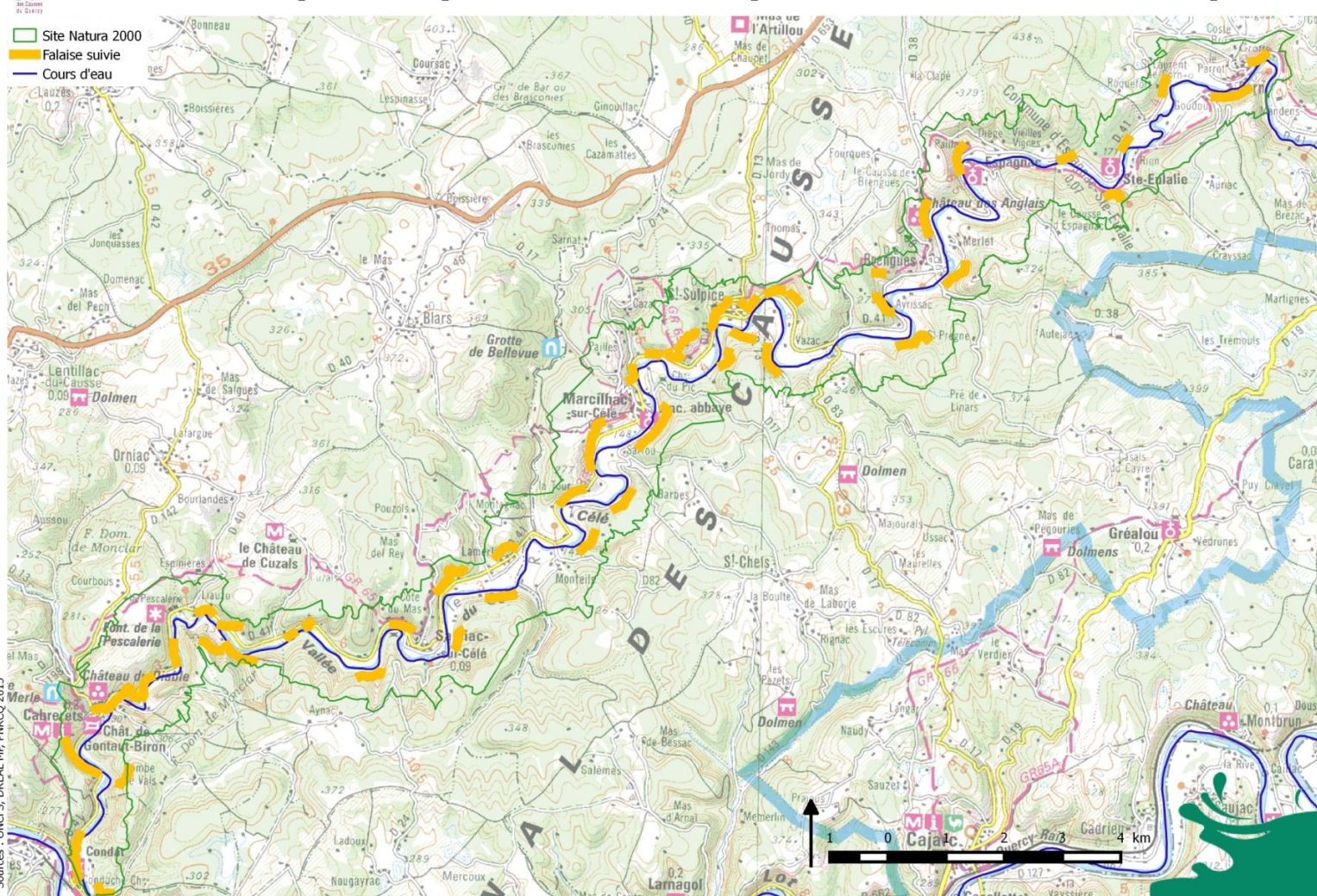
Pour l'inventaire floristique, malgré le caractère rare des espèces ciblées, celles-ci sont assez largement répandues sur les falaises du Lot. Leur prise en compte pour déterminer les enjeux écologiques est donc assez délicate et une certaine souplesse a donc été adoptée.

IV. Inventaire outil et entretiens, entre réalité et perceptions

IV.1. Présentation de l'outil de suivi

La carte ci-dessous présente toutes les falaises qui ont été suivies durant la campagne photographique et d'inventaire sur la vallée du Célé. On en compte une cinquantaine de morphologie, d'orientation et d'accessibilité très variable. (Carte 4)

Localisation des falaises prises en compte dans l'étude de la mise en place d'un outil de suivi de la biodiversité rupestre



Carte 4 : Localisation des falaises prises en compte dans l'étude



IV.1.a. Rapport d'inventaire (carte de répartition)

Inventaire ornithologique

L'inventaire ornithologique a pris pour base une carte de l'ONCFS localisant les sites de reproduction connus du Faucon pèlerin (Annexe 3) dans la vallée du Célé. Tout au long de l'étude, les entretiens ont permis de rajouter quelques données et d'en préciser certaines autres.

Toutes les espèces citées dans le tableau 2 ont été contactées sur au moins une falaise de la vallée :

Le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) a été repéré en reproduction avérée sur cinq sites, sur les communes de Corn, St Sulpice, Sauliac, Cabrerets et Conduché. Chacun de ces sites a donné de 1 à 2 petits à l'envol. Ces sites sont séparés au minimum de 3km et au maximum de 9km²⁸. Le nombre de petits à l'envol reste modéré quand on sait que l'espèce peut aller jusqu'à 4 jeunes (voire jusqu'à 6 dans de très rares cas)²⁹. Cela peut s'expliquer en partie par la densité de la population sur la vallée.

Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) est représenté par quatre couples avérés en reproduction sur les falaises du Moulin de Roquefort, Marcilhac-sur-Célé, Liauzu et Cabrerets. Chacun de ces couples a amené deux à trois petits à l'envol. Ce chiffre semble relativement correct quoiqu'un peu faible puisque les nichées de cette espèce montent très régulièrement à 4 jeunes³⁰. On note également 3 cantonnements. C'est-à-dire que des adultes ont été vus régulièrement sur le site avec un comportement de défense du territoire mais qu'aucune reproduction n'a été relevée. Les falaises occupées sont séparées là aussi d'environ 4km les unes des autres.

On remarquera que la distance d'une aire de F.pèlerin à une aire de Grand-duc le plus souvent comprise entre 1,5 et 2km (6 cas sur 7). Cette distance, plus courte qu'entre deux couples de la même espèce peut paraître étonnante quand on sait qu'il n'est pas rare que le Grand-duc prédate le Faucon. Cependant on remarque également que la distribution des sites sur le linéaire de la vallée s'alterne entre les deux espèces : un Hibou s'insère presque entre chaque Faucon.

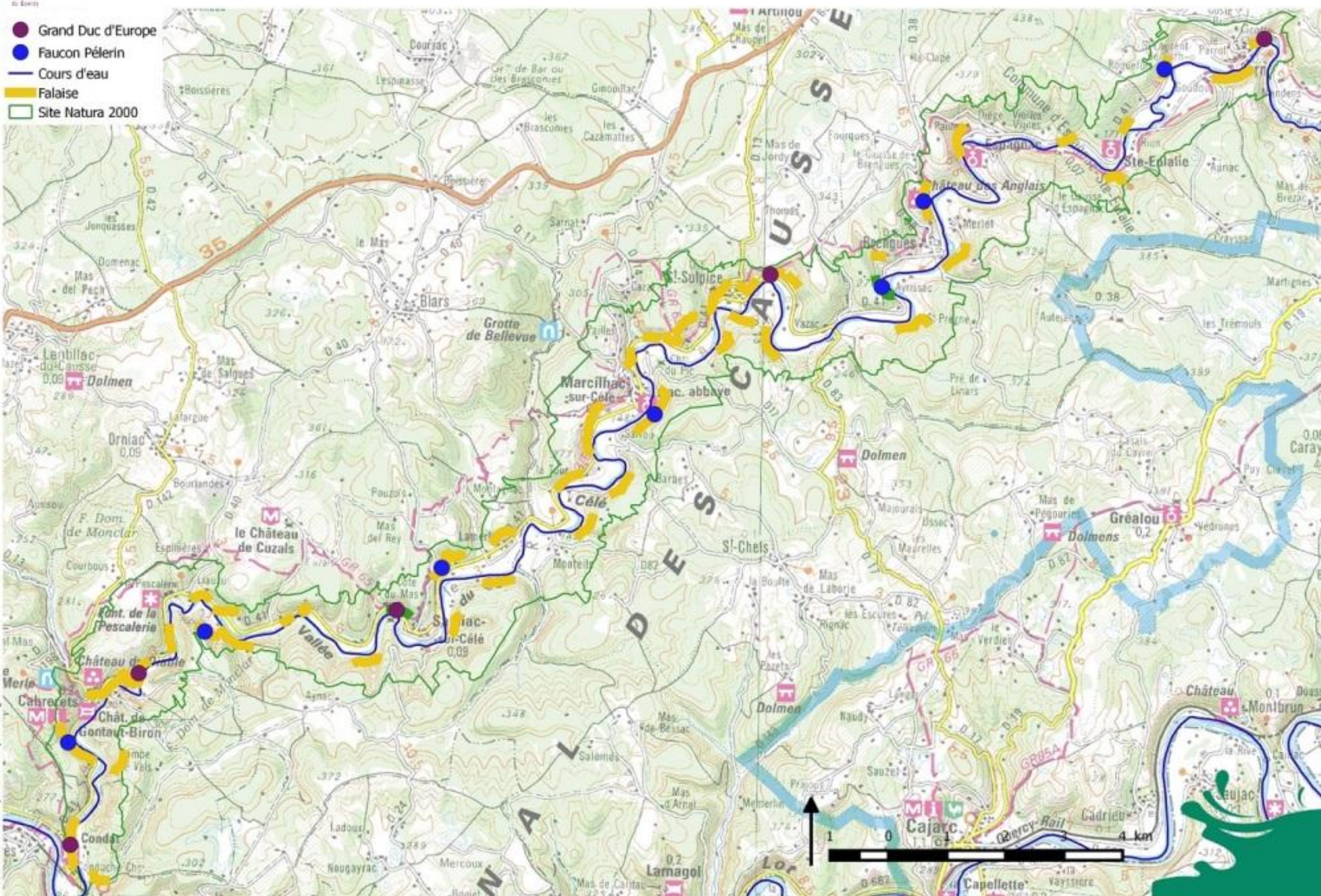
²⁸ Distances arrondies mesurées 'à vol d'oiseau' sur les cartes.

²⁹ COCHET Gilbert (2006), Le Grand-duc d'Europe, Delachaux & Niestlé, col. Les sentiers du naturaliste, 208p.

³⁰ MONNERET René-Jean (2006), Le Faucon pèlerin, Delachaux & Niestlé, col. Les sentiers du naturaliste, 224p.



Répartition des sites de nidification des rapaces rupestres d'intérêt communautaire en 2015 sur les falaises de la vallée du Célé

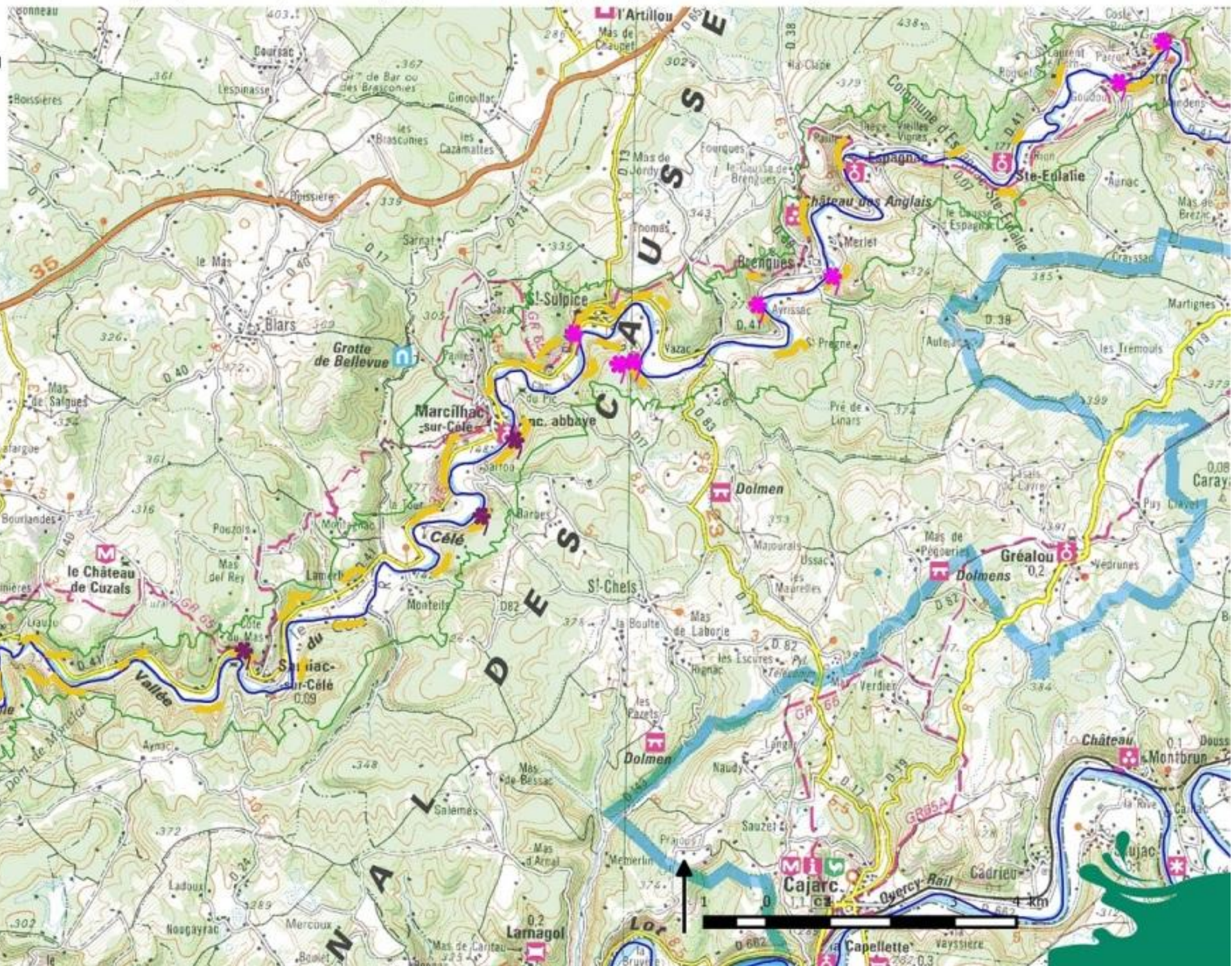




Répartition de l'Alysson à gros fruits (*Hormatophylla macrocarpa*) jusqu'en 2005 sur les falaises de la vallée du Célé

Alysson à gros fruits

-  recouvrement partiel
-  Recouvrement total
-  Falaise
-  Cours d'eau
-  Site Natura 2000



La répartition de ces 2 espèces, représente une donnée tous les 1,5 à 4km environ (avec une moyenne à 2,4km) et ce tout le long de la vallée.

Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) est présent en bon nombre tout le long de la vallée, et 4 sites de nidification potentielle ont été repérés (accouplement, visite de cavité, défense du territoire...).

Le Grand corbeau (*Corvus corax*) a été contacté sur 2 sites différents et des indices de nidifications plus ou moins anciennes ont été dénombrés tout le long de la vallée. Souvent sur les mêmes falaises que le F. pèlerin.

Quelques grandes colonies de Choucas des tours (*Coelus monedula*) complétées par quelques individus un peu plus isolés constituent une belle population rupestre.

Le Martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*) n'a été vu que sur 2 falaises et en petits groupes. En conséquence, cette espèce ayant un niveau d'intérêt patrimonial très élevée pour le Parc naturel régional des Causses du Quercy, méritera certainement une attention particulière. Elle suscite notamment l'inquiétude de ce naturaliste « <R15> Ils sont de moins en moins nombreux. Et j'ai regardé un peu là, j'en ai vu quelques-uns tourner mais...y'a pas de nourrissage. C'est bizarre. »³¹

L'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) semble très répandue. Ils sont présents sur la quasi-totalité des falaises observées.

Inventaire botanique

La compilation des données du Parc pour l'Alysson à gros fruits (*Hormatophylla macrocarpa*) a abouti à l'élaboration de la Carte 6. Celle-ci permet de visualiser la répartition de l'espèce sur la basse vallée du Célé. Il en ressort que 13 stations d'Alysson sont réparties assez régulièrement sur les falaises du site d'étude. Cinq d'entre elles ont une distribution qui s'étend sur toute la paroi considérée. Bien que la littérature³² cite cette espèce comme préférant les orientations au nord, on ne note ici aucune distinction réelle de l'occupation due à l'orientation des parois. Cette espèce qui, au niveau national, est considérée comme rare, présente ici une densité assez remarquable. Ce constat s'étend d'ailleurs à toutes les falaises du département où l'espèce est très bien représentée.

³¹ Sortie de terrain avec Jean Ramière, ornithologue à l'association Nature Midi-Pyrénées.

³² Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (collectif), 2010, *Guide des plantes protégées de Midi-Pyrénées*. Biotope, coll Parthénope, 400p

IV.1.b. Un milieu de qualité où les perturbations sont rares mais pas inexistantes.

Le diagnostic sur la qualité du milieu et les éventuelles occurrences de perturbations est un travail long qui demande la comparaison de nombreuses situations afin d'en tirer des conclusions le plus souvent partielles. Les éléments qui vont suivre peuvent cependant servir de base à une étude ultérieure plus poussée. Ils sont tirés des dires d'experts rencontrés pour l'étude et qui suivent les populations d'oiseaux rupestres sur la vallée du Célé.

Plusieurs ornithologues s'accordent à dire que la perturbation liée aux activités de pleine nature telles que l'escalade sont minimales voire inexistantes sur la vallée du Célé :

« <R21> Je pense pas qu'il y ait trop de dérangement, enfin épisodiquement de temps en temps mais après. C'est vrai que c'est intéressant comme problématique. »

« <R21> Il me semble que beaucoup de sites pèlerin sont pas favorable à l'escalade, après j'y connais rien, il faudrait demander à un spécialiste mais j'y entends rien moi. Je suppose que se prendre un caillou sur le casque c'est pas terrible quand même, ce sont des falaises assez friables. »

« <R11> Boh, y'a eu des dérangements mais j'ai pas de destruction liée à l'escalade. »

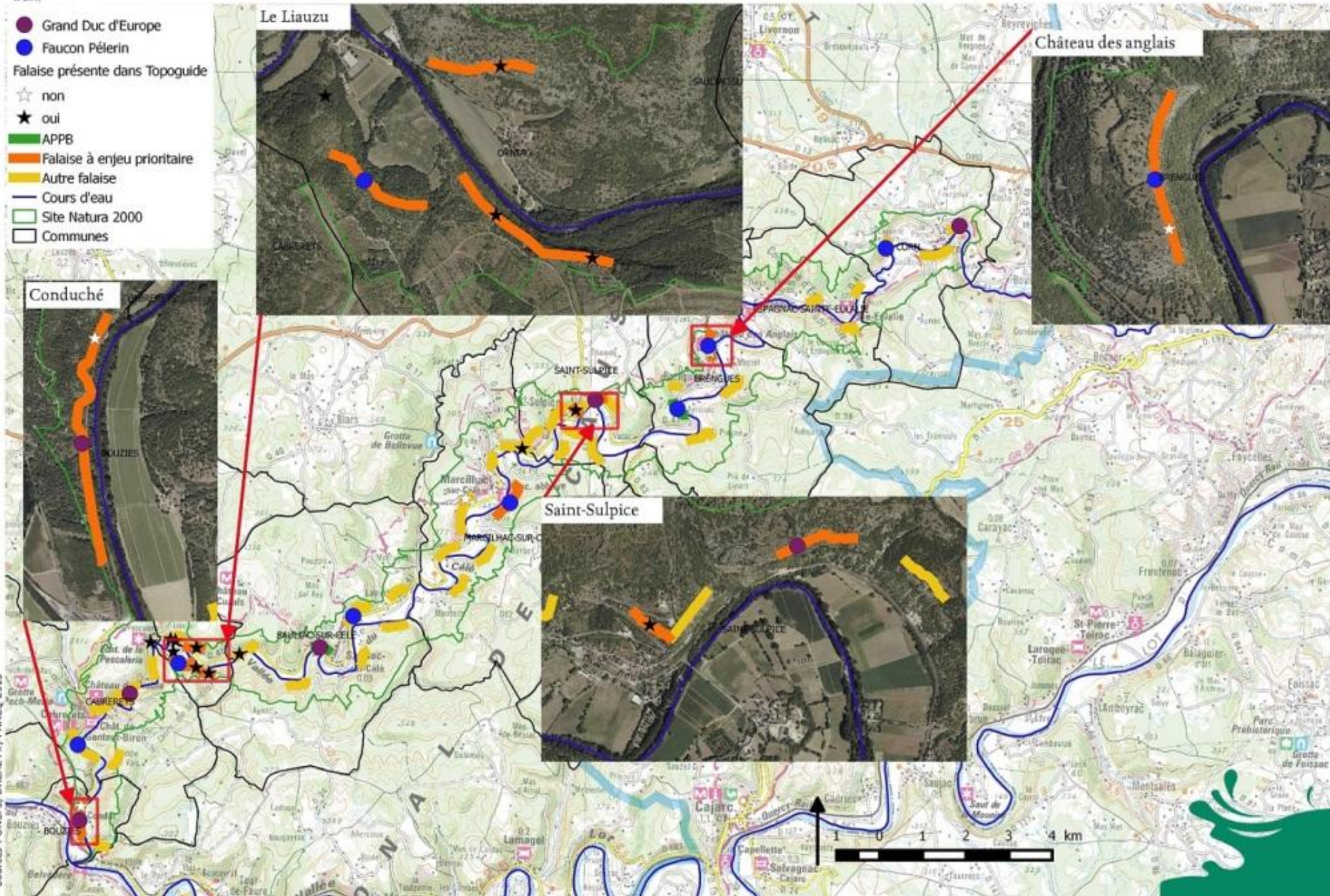
« <R11> Ben disons que ça n'a pas trop d'importance mais y'a toujours des exceptions. »

Un grimpeur rapporte même que l'ancien directeur de l'ONCFS aurait déclaré « <R06> après 30 ans de suivi, il a dit que dans son contexte, l'escalade ne gênait en rien le développement de la population de Faucon pèlerins ». Malheureusement, aucun rapport écrit sur le sujet n'a pu m'être communiqué.

Cependant, l'expansion de l'activité ces dernières années sans qu'elle puisse être maîtrisée semble inquiéter les mêmes experts (« <R11> Parce que l'escalade je vois en falaise il s'en fait de plus en plus. » « <R11> Y'en a pas mal que les gars ils ont fait une descente peut-être pour regarder un trou ou tout ça, ils sont remontés ils ont enlevé les spits, ils laissent pas une plaquette rien. Donc ça pour le voir, tu le vois pas, mais y'en a plein. »). Certains ornithologues amateurs ont même pu constater des dérangements sur lesquels ils se sont vu contraints de faire intervenir la police de l'environnement (« <R19> Une fois, j'en ai vu qui descendaient en rappel, ils descendaient droit sur l'aire, [...] il a fallu que j'appelle l'ONCFS parce qu'ils ne voulaient pas m'écouter »). De même, l'installation d'une via ferrata sur une falaise historiquement occupée par des Faucons pèlerins a dû être interrompue pour préserver le rapace.



Répartition des sites occupés par les activités de pleine nature et distribution des rapaces rupestres d'intérêt communautaire



Malgré ces rares interactions, la vallée du Célé reste un territoire relativement peu fréquenté par les grimpeurs, et ce d'autant plus depuis la fermeture de la base de loisir des amis du Célé qui avait la charge de l'entretien de 3 sites importants aux alentours du lieu-dit Le Liauzu : Le moulin de Liauzu, le Dièdre Blanc et les Granges.

La carte ci-contre montre la distribution des sites d'escalade croisée avec la répartition des rapaces rupestres d'intérêt communautaire (*F.peregrinus* et *B.bubo*). On souligne dans les encarts les sites d'interaction potentielle entre les activités de pleine nature et la nidification des espèces visées. Ils permettent également de se rendre compte que certaines falaises qui abritent de la nidification ont été équipées sans être référencées dans le topoguide d'escalade.

Cette cartographie est la base du travail de détermination des sites à forts enjeux de préservation. En suivant le tableau 3 décrit dans la méthodologie, un tableau de notation des falaises de la vallée a été établi.

Tableau 5 : Notation des falaises suivies

Nom falaise	Nue(0)	Proxi occupée (1)	Proxi_équipée(1)	Équipable(1.5)	Équipée(2)	Nidif_FouB(2)	Note_finale
Corn_am	0	0	0	0	0	2	2
Château de Roquefort	0	0	0	0	0	2	2
Château des Anglais	0	0	0	0	2	1	3
Ayrissac	0	0	0	0	0	1	1
La Boule	0	0	0	0	0	1	1
Moulin de St Sulpice	0	0	1	0	0	2	3
Fontaine de Pieaux	0	0	1	0	0	0	1
Les Lacets	0	1	0	0	2	0	3
Mas de Valette	0	0	0	0	2	0	2
Marcilhac	0	0	0	1,5	1	2	4,5
Sarrou	0	0	0	0	0	1	1
Combes de Garric	0	0	0	1,5	1	0	2,5
Combe de Clau	0	0	0	0	0	2	2
Grillères	0	0	0	0	0	1	1
Vieux Sauliac	0	0	0	0	0	2	2
Roc Troucat	0	0	1	0	0	0	1
Anlanat	0	0	0	0	2	0	2
Les Granges	0	1	0	0	2	0	3
Dièdre Blanc	0	0	0	1,5	2	0	3,5
Gué de Liauzu	0	0	1	1,5	0	2	4,5
Musée de l'insolite	0	1	1	0	0	0	2
Bout du lieu	0	0	0	0	0	2	2
Les Redouillères	0	0	0	0	0	2	2
Château Condat	0	0	0	1,5	1	2	4,5

Au total, ce sont 8 falaises dont la note est au moins de 3 qui ont été identifiées. Ces falaises sont celles considérées d'enjeu prioritaire pour l'outil puisqu'elles sont susceptibles de présenter des interactions entre les activités de loisir et la nidification des Grand-duc et F. pèlerins.

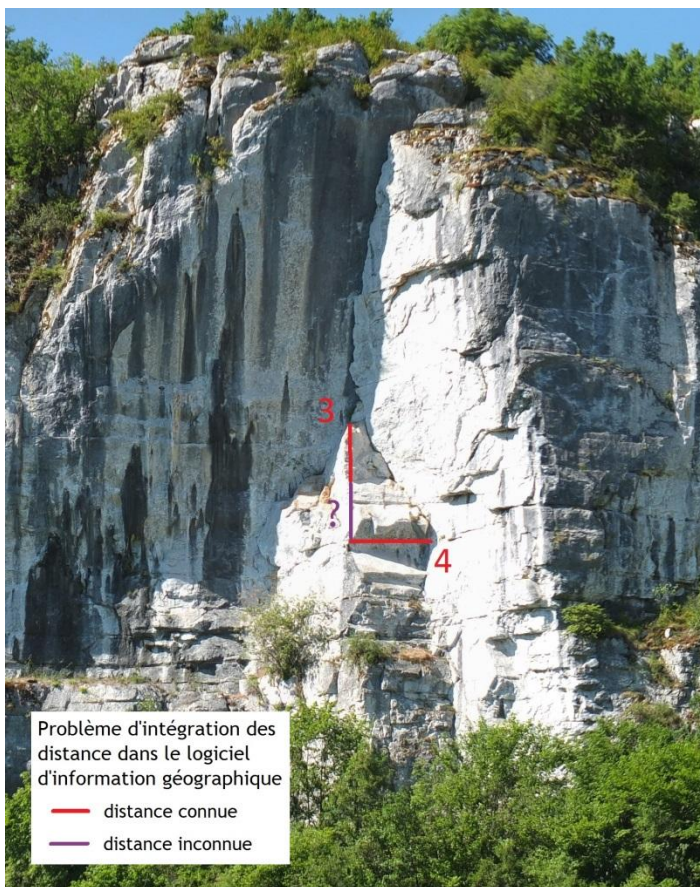
Sur la Carte 8, ces falaises sont représentées en orange. Ce sont celles qui seront traitées en priorité pour créer un suivi par cartographie verticale. Ce sujet est abordé dans la partie suivante.

IV.1.c. Etat d'avancement de l'outil SIG

À l'heure actuelle, la campagne photographique a permis d'établir une banque de photos panoramiques des 50 falaises localisées le long de la vallée du Célé, entre Corn en amont et Conduché en aval. Sur les 8 falaises à enjeux prioritaire, l'intégration de la photo avec l'étalonnage a été tentée. Cependant, de nombreux points ont posé problème :

- Des imprécisions qui coûtent cher

Les imprécisions qui s'accroissent depuis le début des prises de mesures aboutissent à des aberrations lors de l'intégration des photos.



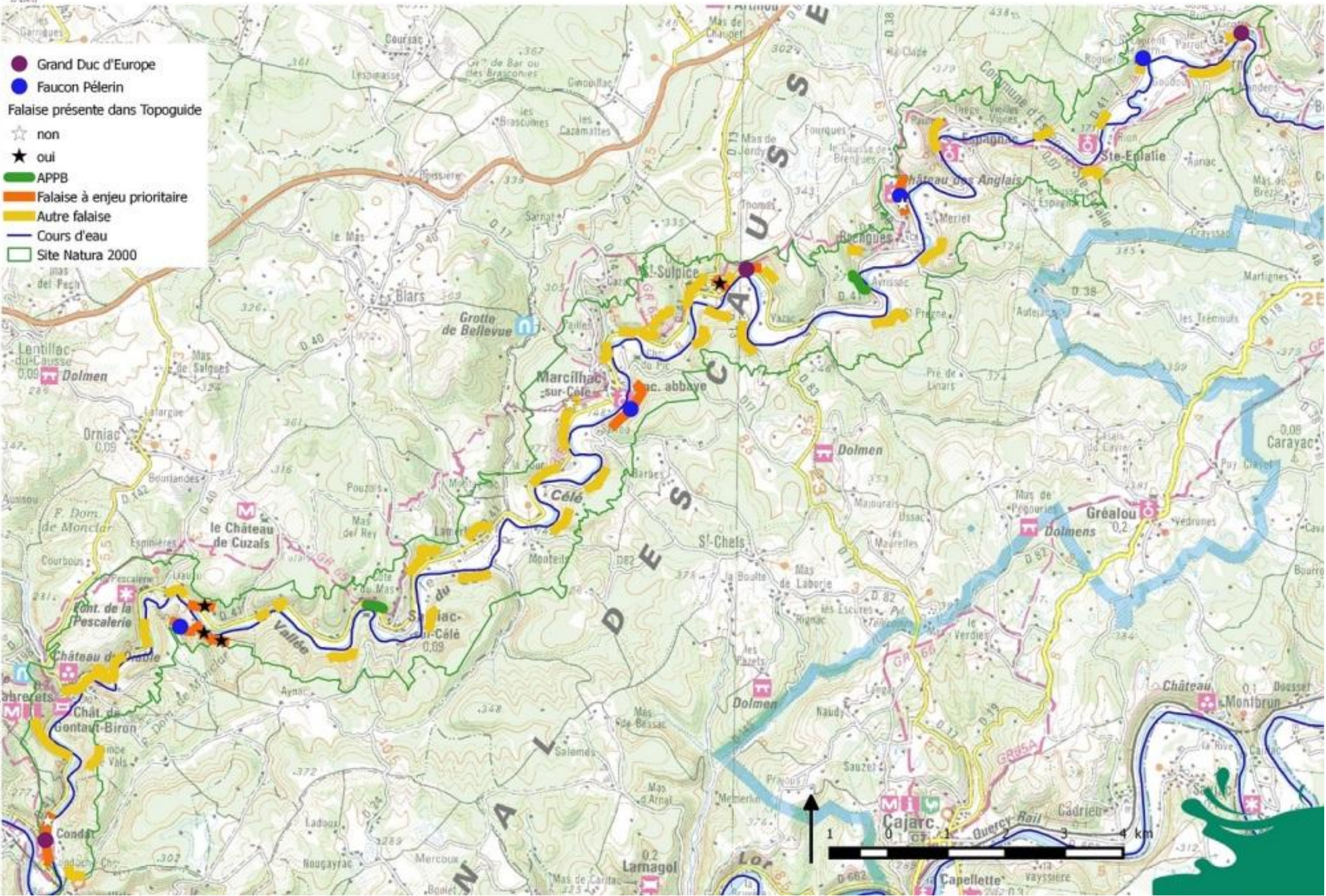
- Données de paramètres manquant

Les mesures horizontales et verticales prises sur les falaises prises une à une sont parfaitement utilisables. L'écueil se situe dans la distance qui sépare chaque mesure. En effet, lorsqu'une première mesure est calée sur la grille de référencement dans le logiciel de cartographie, il faut connaître la distance qui sépare les points de chacune des distances.

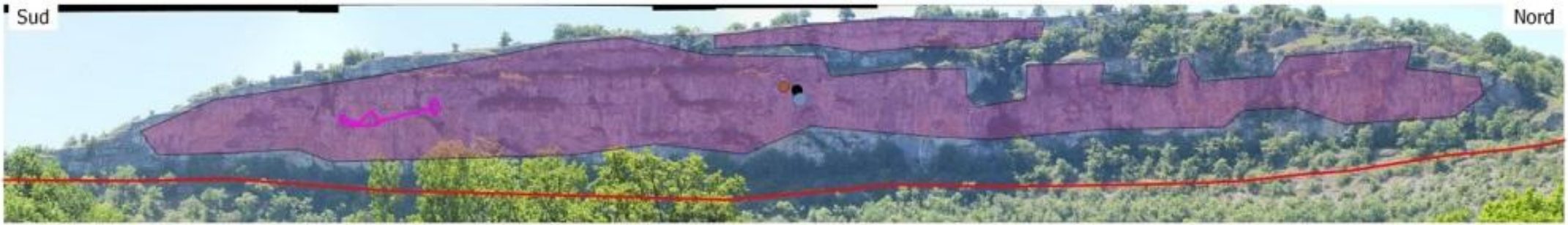
Malgré tout, le concept d'étalonnage des photos pour une utilisation sous SIG ne semble pas impossible à mettre en œuvre. Elle demandera seulement des moyens temporaires ou technico-financiers plus conséquents permettant un relevé de



Localisation des sites à enjeux prioritaires pour la préservation des rapaces rupestres d'intérêt communautaire



Cartographie verticale de l'avifaune rupestre et des Activités de Pleine Nature du site du Château des Ançlais (vallée du Célé)



Activités de Pleine Nature

— Randonnée (GR651)

— Spéléologie

Zone de nidification des oiseaux :

• Faucon pèlerin

• Faucon crécerelle

• Grand corbeau

■ Hirondelle des rochers

Orientation : face à l'Est

données sur le terrain plus précis et complet. Des techniques doivent aussi être développées pour contrer les déformations dues à la position fixe des prises de vue.

Dans l'attente du développement de ces techniques, les photos peuvent toujours être utilisées sans géoréférencement pour les inventaires. Pour exemple, la Carte 9 qui reprend la falaise d'enjeu prioritaire la plus au nord de la vallée. L'intérêt de cette technique est de pouvoir suivre chaque espèce très précisément sur la façade des falaises. La superposition de couches facilite le suivi de plusieurs espèces sur un même site ainsi que le croisement de leurs données géospatiales.

En ce qui concerne la mise en ligne d'un outil de suivi, Le chargé de mission technologie et informatique du Parc propose un développement via la plateforme Google drive du Parc. Cette orientation est encore en cours de développement. L'idée est de placer des repères sur les sites « à suivre ». En cliquant sur ces repères, l'utilisateur est redirigé vers une page de dessin. Celle-ci présente le fond photographique de la falaise concernée et des éléments de légende à copier et coller sur la photo. L'accès peut être restreint seulement aux personnes qui ont reçu l'adresse de l'outil. Il existe un historique des modifications qui permet de contrôler un minimum les informations et informateurs.

IV.1.d. Ce qu'il reste à développer

A l'heure de la rédaction de ce rapport, quelques éléments restent à développer pour la mise en place de l'outil partagé de suivi de la biodiversité rupestre.

Premièrement, une méthode pour l'étalonnage des photos panoramiques reste encore à mettre en place, puis l'intégration sur leurs couches respectives des données naturalistes sur ces « fonds de carte ».

Le second point consiste à créer l'interface de partage sur internet avec les modalités d'accès aux données personnalisées.

Enfin, la diffusion de l'existence de cet outil et dans un second temps son animation sont les étapes assurant la pérennité du projet de ce stage.

IV.2. Rôle de l'outil pour rétablir le dialogue

Dans le but de connaître le contexte social du territoire, les entretiens semi-directifs ont été menés avec les différents acteurs en relation avec le milieu rupestre. Les thèmes identifiés dans la méthodologie ont permis d'élaborer le tableau suivant :

Thématiques	Acteurs visés
Suivi des espèces protégées	ONCFS, LPO Lot, Société Naturaliste du Lot, naturalistes indépendants
Législation liée aux espèces protégées	DDT, ONCFS, Conseil Général du Lot
Aménagement du territoire	DDT, Conseil Général du Lot
Gestion des espaces naturels	ONCFS, PNR, Conseil Général
Activités de pleine nature	Offices de tourisme, Clubs d'escalade, Prestataires d'activités de pleine nature

Tableau 6 : Acteurs visés en fonction des thématiques liées au milieu rupestre

Certains acteurs apparaissant dans plusieurs thématiques différentes, et d'autres ont été ajoutés suite à leur recommandation au cours des entretiens, une catégorisation différente a été mise en place. Celle-ci a pour but lors de l'analyse des entretiens d'identifier si un type d'acteur particulier se détache des autres ou si les représentations et pratiques sont partagées. On obtient donc 6 représentants des activités de loisir, 5 institutions chargées du tourisme, 5 structures de préservation de l'environnement et 3 institutions de gestion du territoire. Cette structuration est reportée dans le tableau 7.

Tableau 7 : 4 Catégories d'acteurs rencontrés

Préservation de l'environnement	Institution 'gestion du territoire'	Tourisme	Grimpe/loisir
LPO Lot	DDT	Office du Tourisme du Grand Cahors	Cahors Montagne
LPO Tarn	Conseil Général	Lot Tourisme	St Céré grimpe
ONCFS chef de service	DDCSPP	Kalapca Loisir	Les pieds noirs de Gourdon
ONCFS agent de terrain		Ménard ULM	Grimpeurs marivalois
Naturaliste indépendant		CDOS	CAF Figeac
Nature Midi-Pyrénées			Comité Départemental d'escalade

L'analyse individuelle des entretiens menés avec les 20 acteurs a permis de dégager des thèmes importants dans le discours de chacun.

En croisant les résultats des analyses individuelles, il s'est dégagé 5 grands thèmes subdivisés en sous-thèmes regroupant plusieurs acteurs (tableau 8). Ces grands thèmes ont permis d'amorcer une analyse globale des attentes des acteurs du territoire vis-à-vis de la gestion des falaises.

Tableau 8 : Grands thèmes et sous-thèmes dégagés par l'analyse globale des 20 entretiens semi-directifs

Thème I : Présentation et contexte du territoire de l'étude	
I - 1	La Vallée du Célé, un site remarquable peu fréquenté et assez peu équipé pour l'escalade mais qui est appelé à s'ouvrir tout en étant préservée
I - 2	Le monde de l'escalade un sport essentiellement d'extérieur faisant face à des problèmes d'intégration, malgré une organisation efficace et des dirigeants forts
I - 3	Un site à l'écologie riche et fragile, plus ou moins connue
Thème II : Aspect économique et touristique de la pratique des activités de pleine nature (APN) dans la Vallée du Célé et le Lot	
II - 1	Un département au potentiel d'attraction fort grâce à ses milieux préservé
II - 2	Un impact économique réel des APN difficilement quantifiable dû aux balbutiements des études économiques en cours et à la difficulté d'obtenir des informations
Thème III : Des interactions multiples pour un seul milieu	
III - 1	Une sensibilité réelle à l'environnement
III - 2	Une méconnaissance des milieux qui peuvent les perturber ou conduire à des mauvaises pratiques involontaires
III - 3	L'ouverture du dialogue entre les acteurs permettrait une meilleure compréhension de l'autre afin d'instaurer un climat de confiance, diminuant les tensions actuelles
Thème IV : Communication et sensibilisation	
IV - 1	La communication, un outil pour préserver les falaises
IV - 2	La sensibilisation, un moteur essentiel pour lutter contre l'ignorance vectrice de dommages à l'environnement, basé sur le partage des données
Thème V : Des outils de protection à l'efficacité contestée	
V - 1	La charte, un outil qui a du mal à se mettre en place malgré les efforts consentis
V - 2	La charte a permis d'obtenir des résultats mais nécessite des améliorations
V - 3	L'outil de suivi de la biodiversité rupestre, une réponse possible à une demande de regroupement des projets institutionnels, qui rencontre un accueil mitigé

Présentation et contexte du territoire de l'étude

Le premier grand thème permet d'aborder une connaissance du territoire du Lot et de la vallée du Célé, ainsi que le contexte environnemental et les pratiques de loisirs sur ce territoire.

La Vallée du Célé, un site peu fréquenté et assez peu équipé mais qui est appelé à s'ouvrir tout en étant préservé

On s'aperçoit ainsi que la vallée est perçue comme un site dont la fréquentation aujourd'hui faible est appelée à se développer. Selon plusieurs grimpeurs, la vallée du Célé n'est « <S06> Pas hyper fréquentée » du fait notamment de son isolement (« <S06> C'est quand même une vallée encaissée donc les gens y vont moins parce que ils vont faire plus de kilomètres. »). De fait, c'est également un territoire où les rares sites d'escalade existants sont très peu entretenus comme le souligne le président du comité d'escalade « <R06> C'est pas des falaises qui sont vraiment euh, grandement équipées » et « <R06> Ouais, ce sont des falaises qui sont très très peu entretenues en fait. ». Ainsi la fréquentation des falaises de la vallée par les grimpeurs ne serait pas représentative de l'activité d'escalade sur le département malgré une fréquentation ponctuelle par tous les clubs : « <R02> C'est intéressant que les clubs de St Céré, de Figeac et de Cahors soient au courant aussi parce que, c'est quand même nous qui les fréquentons. Je vois même Gourdon fréquente ... »

Pourtant, des acteurs plus institutionnels se posent des questions pour redynamiser ce territoire « <R14> Voilà, comment exploiter les sites sans les dénaturer. » et des grimpeurs ont encore la volonté de faire vivre ces sites « <R10> En face de Marie-Mireille tu sais, y' une falaise qui est sur le topo, y'a 3-4 voies c'est tout. Je pense que je vais aller m'en occuper mais y'en a d'autres à faire. »

Le monde de l'escalade, un sport essentiellement d'extérieur qui fait face à des problèmes d'intégration, malgré une organisation efficace et des dirigeants forts

L'activité d'escalade est pratiquée comme un sport d'extérieur mais semble faire face à des problèmes d'intégration malgré la force d'implication de ses dirigeants. La pratique de l'escalade dans le Lot est assez variée, en salle, en falaise, sur bloc... mais quelle que soit la saison, en tenant compte de l'orientation des parois, c'est avant tout une activité d'extérieur : « <R05> On est mieux dehors que dans des salles » comme le dit si bien le président de St Céré grimpe.

La gestion de l'équipement de ces lieux de pratique est assurée par les clubs eux-mêmes («<R02> *Chaque club s'occupe un petit peu des falaises qui sont à peu près à côté d'eux* »). Or la politique actuelle n'est plus tant à l'expansion du domaine grimposable, mais plutôt à l'entretien du panel existant comme le rappelle la présidente des pieds noirs de Gourdon «<R09> *On n'est plus trop dans la dynamique d'ouverture, mais surtout d'entretien des voies existantes.* ». Dans cette démarche, le Comité Départemental et ses membres cherchent ainsi à assurer une cohérence et une qualité des sites proposés. Cependant si des projets d'équipements apparaissent, le comité a mis en place un système de prise en charge de l'aspect financier de l'équipement afin de garder un certain contrôle sur cette dynamique.

Plusieurs dirigeants de clubs soulignent en effet que l'une des difficultés pour le contrôle de l'équipement de nouvelles falaises est de pouvoir contrôler les éboueurs. Or, tous ne sont pas affiliés à des clubs et représentent donc des électrons libres très difficiles à atteindre («<R12> *Les grimpeurs dans les clubs, c'est à peu près 10% de la pratique.* » «<R12> *Ça nous sert à freiner les interdictions débiles mais aussi à contrôler les incontrôlables. Dans un club je peux me permettre de faire une remarque à l'un de nous, mais si c'est quelqu'un qui est en dehors. [...] Il est pas obligé de bien le prendre quoi.* »)

Selon plusieurs dirigeants, la gestion des clubs est déjà très prenante pour des bénévoles et il est parfois difficile d'y ajouter la composante de protection de l'environnement : «<R05> *Nous on a déjà du travail, je veux dire l'organisation d'un club, les sorties tout ça, les équipements des falaises. Voilà, si en plus il faut nous rajouter tout ce qu'on doit savoir sur les espèces protégées* ». Malgré tout, certains dirigeants de clubs sont vus comme « constructifs » par les institutions de gestion du territoire «<R13> *Il [le président de St Céré grimpe] m'avait semblé ouvert et il se dit effectivement faut pas qu'on fasse n'importe quoi, autant qu'on travaille ensemble.* »

Toutefois, des difficultés transparaissent dans les discours, comme en premier lieu celle de l'ouverture au grand public. Le monde de l'escalade est très peu en contact avec les offices de tourisme par exemple. «<R04> *Je sais même pas si on a la rubrique "escalade".* » nous confie l'office du Grand Cahors. On dénote également une sensation de mise à l'écart parfois violente, par incompréhension de la passion que génère la pratique («<R05> *On est cons, je sais pas pourquoi on aime l'escalade, on pourrait nous dire t'as d'autres trucs à faire* ») mais également par une sorte de stigmatisation de la part de gestionnaires de l'environnement comme nous le raconte l'entraîneur de Cahors : «<R10> *Quand on est allés à la falaise tu sais pour repérer pour voir s'il fallait l'interdire ou pas, on était accompagné d'un mec, je me rappelle d'un quand il m'a serré la main, j'avais l'impression que déjà il m'en voulait quoi.* »

Enfin, il semble que la FFME nationale ait donné consigne à ses clubs de se retirer le plus possible des conventionnements malgré les facilités de discussion que cela permettait avec les propriétaires. En effet, le coût important en assurance risquait de mettre l'existence de la fédération en péril. «<R06> On s'est désengagé au niveau aussi des conventionnements sauf si c'est nécessaire, parce que aujourd'hui, [...] les conventions derrière, elles engendrent une assurance en cas d'accident.[...] Donc du coup, l'assurance de la fédération va, quelque-part y laisser des plumes. [...] si l'assurance y laisse des plumes, la fédération y laisse des plumes et ça a un impact direct sur les assurances des licenciés. [...]En fait, on peut mettre à plat aujourd'hui une fédération à cause de ça. » «<R06> Une convention, c'est pas une obligation, en fait, une convention c'est que dans le cas où le propriétaire souhaite qu'il y ait une entente entre lui et nous »

Un site à l'écologie riche et fragile, plus ou moins connue.

La qualité écologique du territoire est vue comme une richesse, mais on décèle une différence dans les niveaux de connaissance des différents acteurs. La biodiversité présente sur la vallée du Célé et plus largement dans le Lot est perçue comme une richesse qu'il est nécessaire de préserver mais aussi de mettre en avant selon les instances de tourisme « <R04> la biodiversité c'est une composante ici du département qu'il faut préserver, qu'il faut mettre en avant aussi. Que les gens se rendent compte que c'est une richesse quoi. ». Cette richesse est porteuse d'attractivité « <R21> C'est joli le Célé, c'est sympa. Maintenant ça commence à être bien connu. Il y a des gens qui se promènent. »

Cependant tous les acteurs n'ont pas la même connaissance de cette richesse. Les grimpeurs ont quelques connaissances, mais assez fragmentaires : « <R12> On sait pour le faucon en période de nidification parce que ça c'est à peu près partout, et ça se passe plutôt bien. [...] Après pour les espèces végétales, c'est vrai que là, c'est beaucoup plus flou.»

« <R12> Je connais pas les espèces, mais en tout cas, y'a des nids d'hirondelles. »

Les acteurs de la préservation de l'environnement ont une connaissance de la biologie des espèces mais aussi de la dynamique de leurs populations « <R11> Là, la population a l'air de s'être stabilisée. ». Ils soulignent d'ailleurs que les Faucons pèlerins et Grands-ducs sont très bien revenus « <R11> Quand j'ai commencé, il restait 12 couples, c'était dans les années 75. [...] Et quand je suis parti là, en 2012, le dernier suivi que j'ai fait sur tout le département, on était à 56. », et sont particulièrement tranquilles sur la vallée du Célé « <R21> Sur le Célé, le pèlerin il y en a un tout les deux kilomètres. ».

La nature est également présentée comme une entité mouvante « <R11> Ce qu'il faut savoir avec les oiseaux, ils sont pas attachés, bien sûr, c'est pas un zoo, [...] rien n'est fixé. », « <R11> Après sur une falaise, rien n'est figé, la falaise restera mais ça bouge en permanence. » et relativement fragile : « <R07> C'est pas parce que tu intervies en dehors de la période de couvaison ou d'élevage des jeunes, que t'as pas un impact significatif. Parce que si tu dézingue la seule cavité ou le seul arbre qui lui servait... »

Aspect économique-touristique de la pratique des APN dans la vallée du Célé et le Lot

Le deuxième grand thème est une approche des aspects économiques liés au tourisme sportif sur le département.

Un département au potentiel d'attraction fort grâce à ses milieux préservés

Les acteurs considèrent que le département du Lot possède un potentiel d'attraction assez fort dû notamment à la qualité de ses milieux préservés. L'attractivité se base sur une qualité multiple du milieu : la qualité de vie (« <R02> Mais, enfin, derrière, les gens viennent dans le Lot parce que justement y'a une manière de vivre et tout ça. »), la qualité des sites de pratiques qui a créé une réputation nationale au Lot (« <R05> Le Lot pour l'escalade c'est assez réputé quand même. Au niveau du climat, au niveau de ... Ben tout ce qu'on y a fait aussi parce que ça fait des années que les bénévoles travaillent sur le département [...]. On a même eu des articles dans des magazines d'escalades quoi, dans Grimper ... Et je pense que ça a forcément, que ça a un impact au niveau touristique. ») mais également la qualité d'un environnement préservé (« <R02> Les gens qui viennent sont sensibles à trouver un environnement entre parenthèse sauvage quoi. », « <R09> C'est superbe, et elle est assez longue. C'est la plus belle vallée qu'on a dans le coin. Elle est sauvage et du coup c'est vrai qu'elle est belle. »). Cependant cet attrait reste très modeste comparé aux grands sites nationaux français et selon les grimpeurs : « <S06> On n'aura jamais la fréquentation du sud-est. ».

Selon les acteurs plus axés sur le tourisme, l'attrait pour un environnement préservé est réel et doit être mis en avant pour développer certains territoires comme la vallée du Célé : « <R04> Je pense qu'il faut profiter du fait que la vallée du Célé est un lieu très préservé... C'est dommage pour certaines choses, c'est une chance pour d'autres. Donc il faut transformer ce handicap en chance. On créera jamais un tourisme de masse avec ça hein ! C'est clair mais, c'est un plus. »

Un impact économique réel des APN difficilement quantifiable dû aux balbutiements des études économiques en cours et à la difficulté d'obtenir des informations

L'impact économique de l'activité d'escalade est ressenti comme réel, mais les études sur le sujet sont difficiles à mettre en place du fait de la difficulté à évaluer et quantifier les nombreuses variables en jeu. La plupart des acteurs n'ont aucune idée de l'impact économique de l'activité d'escalade.

Cependant, une étude vient d'être lancée sur le sujet, en collaboration entre la DDCSPP, le CDOS et le CDE46 (« <R14> *Au niveau du CDOS en partenariat étroit avec la DDCSPP, on est sur une démarche, mais on est vraiment au niveau 0. [...] Mr Peyral y a travaillé, sur un questionnaire qui est porté à la connaissance de tous depuis une 15aine de jours.* »). Cette étude se confronte à plusieurs difficultés dont notamment celle de la quantité de variables à prendre en compte. Le nombre de personnes qui viennent pour pratiquer l'escalade (ou une autre APN) est déjà difficile à évaluer puisque c'est une pratique qui ne nécessite pas forcément de passer par un prestataire de tourisme. Mais à cela s'ajoute le fait de savoir combien de temps ils restent, s'ils ne pratiquent pas plusieurs activités, si dans les groupes il n'y a pas des disparités de pratiques... D'un point de vue purement économique, il faut encore évaluer combien d'argent est dépensé en moyenne par personne et par jour pour la pratique visée : « <R05> *Et puis le tourisme est-ce que c'est des gens qui viennent pour 2 jours, est-ce que c'est des gens qui viennent pour une semaine ... [...] Alors après, est-ce qu'ils vont à l'hôtel, ou est-ce que qu'ils dorment dans leur voiture, ou dans un bus aménagé ...* »

Les acteurs s'accordent cependant à dire qu'un réel impact existe, lié principalement aux dépenses annexes (nourriture, logement ...) comme le rappelle ce grimpeur, ancien artisan de métier : « <R02> *Quand les gens viennent ici puis qu'ils vont faire le plein d'essence qu'ils vont acheter dans le supermarché ou le boulanger ou tout ça... Y'a de la TVA qui tombe et ça revient au département.* »

Des interactions multiples pour un seul milieu

Le troisième grand thème porte sur les différentes interactions que génère le milieu, interactions humaines mais également interaction de l'Homme directement avec le milieu.

Une sensibilité réelle à l'environnement

Il semble exister une réelle sensibilité à l'environnement parmi les acteurs interrogés.

C'est parmi les grimpeurs que cette notion ressort le plus. On distingue une sensibilité générale liée à l'activité pratiquée : « <R02> On essaye de la protéger parce qu'on y va donc euh, on essaye de ne pas l'abîmer quoi. », «<S06> Ouais, on est quand même un public un peu ... Voilà, hyper sensible, assez sensible à la nature même si on connaît pas bien les choses » et une sensibilité plus personnelle des acteurs interrogés allant du plaisir d'observer tout en pratiquant : « <R09> Par contre, c'est magnifique de pouvoir grimper, et de les voir voler autour et tout c'est [...] fabuleux. », à une sensation de mal-être lors de dérangements involontaires : « <R10> Des fois ça m'est arrivé d'enlever du lierre et puis y'avait un petit nid là ... Mais y'avait rien dedans hein, c'était pas la bonne période, mais j'avais les boules quoi. ». La sensibilité des grimpeurs est aussi reconnue par d'autres acteurs : « <R14> Ils ne veulent pas exploiter le site pour exploiter le site. Ils exploitent le site justement dans une dimension de protection. » Une modération est émise pour signaler que comme partout, des disparités existent : « <R12> Le problème c'est que dans les grimpeurs, on trouve de tout quoi après, y'en a qui abîment tout, y'en a qui font gaffe...»

Lors de l'utilisation ou des prospections pour équiper de nouvelles falaises, une attention toute particulière est portée aux sites occupés. Ainsi, le président de Cahors montagne affirme que s'ils ont connaissance de l'occupation d'une falaise par des espèces protégées, ils préfèrent ne pas l'équiper : «<R02> Ah oui, n'importe comment, dès qu'on s'aperçoit qu'il y a ... qu'il y a possibilité d'avoir un, nichée et tout ça, bah, on n'équipe pas hein. » Cette résolution est parfois renforcée par les contraintes du terrain : « <R10> J'avais eu envie de faire une via cordata, en venant du tunnel qui est là, traverser et mettre des points, mais Trop galère et puis je voyais tous les oiseaux, je voulais pas les embêter. »

Des naturalistes mais aussi des acteurs liés au tourisme ont aussi fait part de leur sensibilité à l'environnement comme une entité riche qui offre des découvertes : «<R21> On voit de ces trucs, on entend de ces trucs, c'est quand même formidable la nature », « <R20> On a la chance de voir des choses que les gens ne verront jamais » et un patrimoine à préserver : « <R04> Houlà ! Pour moi [préserver l'environnement] c'est primordial hein ! Ah ouais ! Non, non, moi je suis une convaincue alors... »

En parallèle, les organismes de préservation de l'environnement ont plus abordé leur sentiment quant à l'interaction entre l'homme et la nature. Selon cet ancien agent de l'ONCFS : « <R11> Si l'Homme est raisonnable, la nature retrouve toujours un peu sa place. ». Ils soulignent un impact réel de la grimpe sur la nidification des oiseaux : « <R11> Le mec qui a voulu faire la via ferrata, il avait commencé à aménager [...]. Et alors,

comme il farfouillait là-dedans, y'a le Grand-duc qui commençait à vouloir s'installer, et là, ça l'a dérangé quoi. Parce que une activité comme ça sur la falaise, il apprécie pas.» mais que les occurrences sont tout de même assez rares : « <R11> Boh, y'a eu des dérangements mais j'ai pas de destruction liée à l'escalade. ». Le peu d'occurrence constatée sur la nidification des pèlerins peut s'expliquer par les périodes de nidification, selon ce naturaliste : « <R21> Ce qui sauve le pèlerin, c'est que les activités de loisirs ont lieu pendant les vacances. Il s'envole juin, début juin. Quand il y a pas les grandes vacances encore. » mais également aux caractéristiques des sites occupés (tout du moins sur la vallée du Célé) qui ne correspondraient pas aux besoins des grimpeurs : « <R21> Comme quoi l'escalade et la préservation des sites c'est pas incompatible. Surtout que les trois quart c'est zones d'éboulis pierreuse, instable. Trop compliqué à aménager et à nettoyer. Il faudrait un temps fou. Il y a suffisamment de falaise lisse. Enfin propre. Et puis il faut pouvoir accéder au pied des falaises. »

Une méconnaissance des milieux qui peuvent le perturber ou conduire à des mauvaises pratiques involontaires

Des perturbations du milieu peuvent avoir pour origine la méconnaissance et l'ignorance de leurs auteurs. Certains grimpeurs ont la conviction que leur proximité avec la nature les rend inoffensifs vis-à-vis d'elle : « <R06> Nous on n'a pas de soucis par rapport à ça parce que on le sent, on le sait déjà nous, qu'on est proche de la nature. » Cette conviction est renforcée par une déclaration en réunion de l'ancien directeur de l'ONCFS : « <R06> Que l'escalade ne nuit en rien au développement de l'espèce. Donc ça veut dire que, qu'on y soit ou qu'on n'y soit pas ... ça change rien. » (Malheureusement aucuns comptes-rendus mentionnant ces déclarations n'ont pu être retrouvés). De fait, ils sont persuadés qu'une cohabitation est déjà en place : « <R06> Sur Autoire les crécerelles ils ont toujours été. [...] Ils viennent nous voir, ils sont à côté, ils s'envolent pas. Il y a une cohabitation et elle se fait ! »

Dans la même dynamique, quelques-uns ont tendance à déresponsabiliser l'escalade en mettant en causes d'autres activités impactantes sur les falaises : « <R06> Des gens qui peuvent nuire, y'a pas que le grimpeur, y'aussi le paysan qui est au-dessus, y'a le pêcheur, y'a le chasseur... ». Cette réaction peut être révélatrice d'une sensation de stigmatisation de l'activité d'escalade et entrainer des confusions entre dérogations due à la sécurité publique (purge de falaise tapissée de plante protégées mais dont les pans menacent de tomber sur la route) et réel problème de prise en compte transversale des acteurs : « <R05> C'est un chemin d'accès en bas qui va au château des anglais [...]. Et le nid il est à

15m au-dessus et là ça va pas déranger et nous il nous faut 30m de chaque côté où ...
Voilà pour pas le déranger... »

La sensation de stigmatisation est renforcée par une remise à l'échelle de l'activité qui n'utiliserai que très peu d'espace en réalité : « <R05> C'est ce qui est difficile à comprendre dans le sens où nous, on n'utilise que 1%, enfin dans le Lot c'est ça, c'est 1% des falaises. ». De même, cet acteur replace l'escalade au bas d'une échelle d'impact des activités à un niveau national voire plus : « <R05> Parce que je pense pas qu'en faisant de l'escalade on puisse nuire autant à la nature que l'espèce humaine en général on va dire. »

À l'inverse, d'autres grimpeurs ont conscience que le fait de pratiquer un sport proche de la nature ne les rend pas inoffensifs et craignent l'ignorance de certains d'entre eux, comme le souligne cette adhérente du Caf de Figeac : « <R12> Et tout le monde n'en est pas conscient, c'est ça. T'as l'impression que parce que tu vas dans la nature tu protège la nature... » Cette prise de conscience est soutenue par cet ornithologue qui dénonce une vision « idéaliste » de l'activité par ses pratiquants : « <R15> Ils sont persuadés d'être en communion avec la nature, de ne pas pouvoir déranger. Ils se rendent pas compte, ils disent 'nous les oiseaux ils viennent nous voir, on les dérange pas, ils viennent voler avec nous', alors qu'en fait pas du tout. »

Malgré ces nombreuses incompréhensions et une ignorance reconnue des espèces (« <R12> Je connais pas les espèces »), on dénote une volonté de les protéger par des règles simplistes (« <R06> Aujourd'hui, moi je sais que il y a des trucs simples, si on a un faucon, on grimpe pas à vue du nid. Faut pas qu'il nous voie tout simplement ») ou par un respect des mesures de restrictions et de réelles modifications des pratiques que nous décrit ce pilote d'ULM : « <R19> Au printemps quand je sais qu'il y a eu de la reproduction et puis qu'il y a des sites qui sont occupés, si je fais un vol sur la vallée, je le fais au centre de la vallée, relativement haut de manière à pas perturber les oiseaux. »

L'ouverture du dialogue entre les acteurs permettrait une meilleure compréhension de l'autre afin d'instaurer un climat de confiance, diminuant les tensions actuelles

Nombreux sont les acteurs qui considèrent que la préservation des intérêts de chacun doit passer par l'ouverture du dialogue entre les acteurs. Cela permettrait une meilleure compréhension des différentes visions aboutissant au remplacement des tensions actuelles par un climat de confiance. Dans cette thématique, la nécessité de comprendre le monde qu'ils ne connaissent pas semble être prépondérante pour une grande majorité des acteurs interrogés, c'est un agent de la DDT qui le formule le mieux : «<R07> C'est important pour eux de connaître les enjeux, de connaître nos contraintes, les dispositifs réglementaires...

Nous aussi, on a à apprendre ... [...] Mais on connaît pas nous ça aussi. C'est bien d'échanger de comprendre c'est quoi... Comment ils appréhendent eux-mêmes le truc, connaître un peu plus la pratique, [...] leurs contraintes à eux quoi. [...] Bref, un échange quoi, un vrai échange. On peut leur apporter de l'information, mais il faut aussi qu'on soit capable de s'écouter. »

Dans cette optique, le principe de réciprocité et d'un véritable échange d'information plutôt que des contraintes est mis en avant pour l'ouverture du dialogue. Par exemple, un grimpeur propose : «<R05> Si vraiment le Parc a quelque-chose à nous proposer nous dire ben tiens, sur telle falaise, vous pouvez y aller y'a rien. Et ben nous on irait voir si ça peut nous intéresser ou pas. [...] Ça pourrait se faire dans ce sens-là aussi quoi. » et une institution soutien : «<R07> Il faudrait arriver comme tu dis à le faire fonctionner dans les 2 sens.[...] Mais faudrait leur apporter quelque-chose en échange je pense c'est du conseil, de la formation de l'accompagnement quand ils ont un projet. ». Au sein de ce dialogue, se dessinent des relations de pouvoir due à l'existence d'outils règlementaires stricts : « <R05> Il existe des lois des textes des machins, on peut tout de suite nous interdire la pratique sur quelque site que ce soit, suffit qu'on se comporte mal ou pas quoi. » tandis que la DDT souligne l'importance du caractère volontaire de l'engagement : «<R07> Exactement, y'a que l'adhésion qui peut marcher. La contrainte ça marchera pas. ». Malgré tout, ces volontés d'échanges ne signifient pas une dévalorisation des enjeux de préservation et plusieurs acteurs de gestion du territoire affirment l'importance d'une certaine fermeté sur ce sujet : «<R15> Je faisais une animation pour le Parc et y'en a un qui m'a dit 'chacun ses hobbies', alors je l'ai remis à sa place de suite, je lui ai dit, 'Non ! Ce n'est pas seulement une passion, là il s'agit de quelque-chose de beaucoup plus important'. Ils se rendent pas compte des enjeux qu'il y a derrière »

Faisant barrière à la mise en place du dialogue, les comportements extrémistes sont dénoncés par tous les acteurs. L'un d'eux décrit très bien la situation : « <R11> C'est par un comportement très intégriste comme ça que, en retour tu as le même de l'autre côté. » Un autre donne la preuve par l'exemple : « <R10> En Franche-Comté, dans certains coins, y'a les écolos suisse qui ont imprimé un état d'esprit aux écolos franc-comtois, autrement dit, ils sont vraiment virulents quoi. [...] Alors, du coup, j'ai des copains, et j'en ai plusieurs ! Ils ont acheté leur perfo à eux, et ils équipent et ils le disent à personne ! Voilà. ». Le caractère passionnel des activités en présence est aussi perçu comme problématique (bien que comme rappelé plus haut, la préservation de l'environnement ne soit pas qu'une affaire de passion) : « <R10> En fait l'inquiétude, c'est que tu vas être face à des gens qui sont méfiants parce que ce sont des passionnés contre des passionnés. »

L'analyse des discours révèle que des relations tendues persistent sur le territoire. Ces tensions sont liées à un manque de communication autour des mesures de préservation : « <R06> *Le Conseil Général ils nous pondent le Biotope on n'est même pas au courant, ils l'enlèvent, je suis pas au courant...* », une accumulation d'outils et d'interlocuteurs difficiles à gérer pour des bénévoles (« <S06> *On se retrouve nous bénévoles à gérer beaucoup de partenaires différents alors que c'est déjà pas notre boulot quoi.* »), d'autant plus que ces projets sont parfois redondants. Les grimpeurs sont donc demandeurs d'un rassemblement des outils et des instances pour plus de clarté dans les échanges : « <R06> *On a un manque de transparence énorme avec tout ça là donc du coup y'a plein d'outils. Chacun essaye de mettre en place son truc là. [...] Et que, malheureusement, des outils comme ça, ils devraient être développés de façon plus générale quoi.* ». Certaines instances sont conscientes de ce problème : « <R03> *Après, c'est vrai aussi y'a le problème, ça veut dire que le Parc a ou aura sa base, la LPO a la sienne, nous on a la nôtre.* »

En parallèle, des tensions ressortent entre des organismes en particulier, par exemple au sein même des groupes de naturalistes : « <R07> *T'auras bien compris qu'au sein de Lot nature, y'a eu des dissensions...* » Cette association s'est aujourd'hui dissociée en LPO Lot et Société Naturaliste du Lot. La LPO est désignée comme très virulente et peu à l'écoute par les sportifs : « <R09> *Enfin, tous les sportifs en fait du Lot et tout, il y a pas de bons rapports avec la LPO.* ». Le Parc quant à lui est vu par le Comité Départemental d'escalade comme un organisme de façade qui ne tient pas réellement ses engagements : « <R06> *Non mais ça, ça va où ça ? Ca ça va simplement au niveau des élus. [...] Il faut pas montrer qu'il y a une autorité alors qu'il n'y en a pas là.* »

Enfin, on trouve différentes visions de la notion de propriété privée. Pour les grimpeurs, elle semble assez peu importante et les conventions ne sont mises en place que pour faciliter l'accès aux falaises : « <R10> *Ah ça arrive assez régulièrement. Normalement on s'arrange avec eux, mais en fait ça arrive assez régulièrement.* ». Pour les institutions, elle représente un problème de gestion des territoires et tentent d'en acquérir un maximum sur les zones à enjeux : « <R08> *L'idée retenue c'était d'essayer de fiabiliser le foncier. Parce que le premier problème pour ces activités de pleine nature c'est d'être sûr de pouvoir utiliser du foncier quoi, donc soit des conventions soit en être propriétaire* ». Finalement, un naturaliste pense qu'il est important de prendre en compte les propriétaires dans toutes les actions entreprises sur leurs terres, sans forcément les déposséder : « <R11> *Et ben les propriétaires il faudrait les impliquer oui.* »

Communication et sensibilisation

Le quatrième grand thème touche au doublet communication et sensibilisation. On différencie là la communication comme la capacité d'interaction entre les acteurs. Elle désigne donc l'acte de parole et autres outils qui permettent de créer des échanges. La sensibilisation, elle, porte sur le contenu de ces échanges. Sensibilisation et communication sont donc des thèmes intimement liés.

La communication, un outil pour préserver les falaises

La communication est perçue comme un outil indispensable pour de bonnes relations entre les acteurs et optimiser la préservation des falaises. Une communication efficace est déjà en place entre les clubs d'escalade grâce à laquelle les informations circulent bien. Cependant le club de Figeac rappelle que cette circulation s'arrête à la frontière des clubs : « <R12> Dans les réseaux clubs, nous on le sait vite quand y'a un faucon sur une falaise, mais pour les non licenciés ... ». Les clubs sont d'ailleurs demandeurs d'une plus grande communication afin d'être eux-mêmes capable de relayer le message : « <R05> Les gens sont capables de la comprendre hein, on n'est pas des idiots. Quand on nous explique les choses comme il faut, je pense qu'on est capable de les expliquer à d'autres personnes et puis de le faire comprendre quoi ... ». En réponse, les institutions pour qui « <R14> faire passer des messages c'est toujours bon. » ont des projets de communication dans une optique de préservation via l'intermédiaire de panneaux qui permettraient de toucher directement tous les utilisateurs des sites : « <R13> Et après on fait un panneau d'entrée de sites. Dessus, on a accès grand public et accès professionnel. Donc sur ce même panneau on a le petit descriptif du site et un encart réservé aux pratiquants [...] qu'il y ait l'information sur l'espèce qui est présente, la manière de la préserver... »

Actuellement, les grimpeurs ont une perception assez négative de la communication telle qu'elle est. On note une sensation de manque de réciprocité. Alors que les grimpeurs font des efforts pour aller vers les autres structures, celles-ci n'auraient pas les mêmes égards envers eux : «<R05> Alors qu'on avait toujours fait la démarche on n'est même pas venus nous voir nous dire... ». Cette difficulté se rapporte tant aux informations concernant les mesures de restrictions qu'au demandes pourtant inspirées par de bonnes volontés de préservation : « <R12> On a eu beaucoup de mal à avoir une liste à peu près à jour, avec une description des espèces sensibles et protégées. »

La sensibilisation, un moteur nécessaire pour lutter contre l'ignorance entraînant la destruction des espaces, basé sur le partage des données

La sensibilisation est présentée comme étant un moteur essentiel à la préservation de l'environnement puisqu'elle permet de lutter contre l'ignorance, vectrice de dommages à l'environnement. Elle passe cependant par un partage des données que certains redoutent.

La vision selon laquelle l'ignorance est à l'origine de nombreux dommages est partagée par un grand nombre d'acteurs de toutes les catégories. Chez les naturalistes on dit des sportifs «<R15> qu'ils ne se rendent pas compte du dérangement qu'ils provoquent. C'est de l'ignorance bien souvent. ». À l'office du tourisme, la pédagogie est une notion extrêmement soutenue pour apprendre aux gens « <R04> à connaître aussi pour éviter justement de détruire ». Cependant, chez les grimpeurs, on reconnaît simplement que l'ignorance a été à l'origine de réelles destructions « <R12> Après c'est vrai qu'il y a des sites où on nous dit que l'Alysson à gros fruits est protégé, y'a des fois on en a fait des salades tellement y'en avait. », « <R12> Je me rappelle la première fois qu'ils ont expliqué à Laurent " Ah l'espèce de machin qui nous fait chier qu'on vire à la faux" ... », «<R08> Mais c'est vrai que normalement on est plutôt respectueux quand on fait des activités de pleine nature quoi, on est là plutôt pour découvrir et on a un petit côté contemplatif, et donc c'est pas pour perturber quoi. Quand on perturbe c'est parce qu'on sait pas justement, c'est par méconnaissance. »

La sensibilisation des pratiquants est donc quelque-chose de très important. La DDT rappelle d'ailleurs que « <R07> C'est jamais du temps perdu de se consacrer à ça. C'est quelqu'un que tu auras bien informé que tu vas passer demi-heure, trois quart d'heures, une heure à lui expliquer les tenants et les aboutissants du truc, va comprendre après. ». D'ailleurs, les pratiquants sont demandeurs de séances de formations sur les espèces (« <R05> Même je te dis voilà, organiser des stages, pourquoi pas quoi... ») et la manière dont les mesures de préservations sont mises en place : « <R05> C'est dans cette démarche-là que ça aurait été bien qu'on vienne nous expliquer. [...] Et personne viens nous expliquer ben pourquoi 30m comme ça et puis 15m comme ça, ça va pas ? ».

La sensibilisation est également « <R10> une manière de responsabiliser. Parce que les autres quand ils sont arrivés à Autoire, qu'ils ont interdit et cætera, c'est infantiliser ». En effet, une fois que la connaissance est en la possession des pratiquants, ce sont aussi des mécanismes d'autocontrôle mentaux qui se mettent en place. Mais cela a également une portée législative, comme le souligne cet agent de la DDT chargé de nombreuses

études d'impacts : les cas de dérangement avérés ne donnent souvent pas de suite législative car la loi ne punit que les dérangements et destructions volontaires.

Pour faire passer ces messages de sensibilisation, certains ont conscience de la nécessité de les répéter sans cesse : « <R02> *Comme un clou hein, plus on l'enfonce (rire) plus on tape dessus plus il rentre hein voilà.* » D'autres, que le public visé est extrêmement important aussi, notamment la sensibilisation des plus jeunes : « <R20> *C'est les petits qu'il faut éduquer.* »

Pour permettre cette sensibilisation, tous s'accordent à dire que le partage des informations naturalistes est une nécessité : « <R02> *Je pense que les gens qui s'occupent justement de la repeuplement des oiseaux, des espèces rares, c'est surtout qu'ils ne s'enferment pas à ne pas divulguer l'information.* ». Un ornithologue reconnaît même que « <R01> *parfois le naturaliste est un frein à la conservation de la nature* » de par son refus de divulguer quelque information que ce soit.

Et en effet, les détenteurs de l'information sont encore réticents à la partager comme l'affirme le co-président de la LPO Lot : « <R16> *Les naturalistes n'accepteront jamais d'ouvrir des données aussi sensibles à n'importe qui.* » L'ONCFS rappelle tout de même que les données ne sont pas confidentielles et que pour un projet particulier et argumenté, il est tout à fait possible d'avoir accès aux données nécessaires : « <R03> *Mais après enfin, je pense que sur n'importe quelle falaise, quelqu'un qui entreprendrait la démarche de nous solliciter... enfin, nous ou le Parc, ou la DDT euh, on peut apporter la réponse quoi.* ». Cette réserve est due principalement à une appréhension du mauvais usage de ces données pas forcément par les grimpeurs, mais par d'autres usagers : « <R01> *C'est plutôt pour des chasseurs photographes. Ou alors des prestataires de tourisme qui pourraient dire regardez, moi j'organise des balades nature dans tel ou tel endroit et je vais vous faire découvrir telle ou telle espèce quoi.* ». En effet, malgré toute la bonne volonté du monde, le fait de procurer cette information à un public pas tout à fait conscient des enjeux sous-jacents représente un risque de dérangement par méconnaissance voire pour servir des intérêts personnels : « <R03> *Et oui, ce risque là il est évident quoi hein, c'est... C'est tu supprimes le risque et comme ça après, quand tu fais ta demande, et ben tu risques pas d'être retoqué, il y a plus le problème.* »

Au vu des difficultés d'échange dans ce contexte, on ne peut qu'approuver cette constatation : « <R07> *Donc ça, ça passera que par le dialogue, la sensibilisation.* »

Des outils de protection à l'efficacité contestée

Le dernier grand thème se rapporte aux outils non réglementaires proposés sur le territoire pour la préservation du milieu étudié. Il s'agit de la charte des bonnes pratiques de l'escalade, signée en 2010 et de l'outil de suivi de la biodiversité rupestre dont la présente étude doit poser les bases. Sur ce thème, le témoignage du directeur de la LPO du Tarn me semble primordiale puisqu'il prend part depuis 2008 à une charte escalade qui fonctionne très bien sur son propre territoire.

La charte, un outil qui a du mal à se mettre en place malgré les efforts consentis

La charte semble avoir eu du mal à se mettre en place malgré des efforts avancés par les différents acteurs. Lors de la mise en place, les escaladeurs ont eu la sensation de devoir se battre pour éviter une sorte de mise sous cloche des falaises : « <R12> *Ben au départ c'était parti plutôt parc national, on interdit tout, on ferme c'est protégé. Il a fallu du temps pour s'apercevoir que non. Les falaises oui y'avait les animaux et les plantes mais y'avait aussi des gens. Que c'était utilisé et que l'objectif c'était que ça le reste, que ça devienne pas une réserve.* » Puis, suite aux divers échanges, la portée de préservation de la charte s'est précisée : « <R06> *La charte s'applique en fait aux nouvelles falaises qu'on pourrait développer.* » ainsi que sa dimension de communication de l'image d'un sport réellement engagé : « <R07> *C'était aussi la démarche de la charte hein ! De pointer un petit peu, de valoriser ... le comportement, la sensibilité environnementale de ce groupe d'utilisateurs du milieu naturel qui probablement plus que d'autres, plus que les quad, préserveraient la nature quoi.* ». Au final, c'est une action qui avait semblé bien être engagée : « <R05> *On a fait cette démarche et vraiment volontairement, on s'est pas sentis euh ... Agressés ou quoi que ce soit, non, on avait vraiment l'intention que ça se passe bien quoi.* »

Pourtant, malgré ce bon démarrage, le dispositif ne semble aujourd'hui pas fonctionner : « <R07> *Il continue à se faire des choses hors charte, y compris par des signataires de la charte quoi, c'est ça qui est dommage.* » L'une des raisons de cette « mise en sommeil » peut être due, comme le reconnaissent les agents du Parc et de la DDT, à un manque d'investissement de chacun des signataires : « <R07> *Alors nous aussi hein, on est signataires de cette charte donc on a nous aussi peut-être pas... On s'est peut-être pas suffisamment impliqués.* ». Sur ce point, la position des grimpeurs est assez floue puisqu'ils ont le sentiment de s'être énormément investi : « <S06> *Nous, on a toujours fait un effort.* » (d'ailleurs la notion d'effort marque qu'il ne s'agit pas encore d'un acte évident) mais que le rapport de leurs actes n'est pas à la hauteur de ce sentiment. En

effet, leur seule action concrète pour faire vivre la charte, outre sa mise en ligne, est une mention de celle-ci au Conseil d'Administration. Considérant que l'existence de la charte est aujourd'hui connue de tous, ils ne voient pas l'utilité d'en parler encore. Pour autant, il semble que ce soit là que le bât blesse : « <R15> *C'est bien beau qu'un club signe mais derrière il doit relayer l'info, faire vivre la charte, sensibiliser ses membres.* »

Ce mauvais fonctionnement semble avoir entraîné une dynamique négative envers cet outil, notamment des contestations sur les comptes-rendus du groupe de travail : « <R06> *Y'a des choses qui sont marquées sur les comptes rendus comme quoi y'a une décision prise et qu'on doit déséquiper le bas des voies. Ça n'a jamais été dit.* ». Il y a également une sensation que les accords n'ont pas été tenus : « <S06> *A l'époque même de la mise en place de la charte, On avait euh, réussi à dire bon, ben, en contrepartie, un panneautage clair du parking, [...] on y croyait. [...] Et ça on n'a pas réussi même ça.* ». On notera toutefois que la quasi-totalité des remarques allant dans ce sens émanent de la même personne. On ne peut donc pas généraliser ce sentiment, mais on ne peut pas non plus écarter la possibilité que d'autres acteurs n'aient pas osé aborder ce sujet.

L'exemple de la charte rapporté par la LPO Tarn peut nous aider à comprendre les dysfonctionnements de celle du territoire lotois. En effet, il nous rapporte qu'il s'agit d'un outil extrêmement chronophage et dont la mise en place est très lente : «<R07> *Mais ça aurait été quand même étonnant que p'fuit, c'est bon, ça fonctionne, dès qu'on a signé, tout le monde adhère, le monde des bisounours, tout se passe très bien, c'est formidable ! Enfin, ça marche jamais comme ça dans la vraie vie. [...] Voilà. C'est du temps.* »

« <R01> *ça s'est fait progressivement, sur un pas de temps au moins de 2 à 3 ans d'abord.* »

« <R01> *Je consomme 3 fois plus de temps que ce que je dois consommer sur ce type de dossier.* »

Le temps engagé est garant de l'instauration d'un climat favorable aux échanges : « <R01> *Et il ne peut fonctionner que si y'a un climat de confiance durable qui se, qui s'instaure.* »

Cet ornithologue n'hésite pas à remettre en cause le dynamisme des naturalistes plutôt que celui des grimpeurs : «<R01> *Mettre en place un outil comme celui-ci ne peut pas à mon avis se mettre en place sans, voilà, l'implication des naturalistes, parce que ça ne peut pas reposer en fait que sur la bonne volonté des gens de l'escalade* ». Il souligne ainsi que des efforts doivent être consentis par les deux catégories d'acteurs.

Malgré une volonté de « <R01> *travailler en bonne intelligence sans avoir recours à du réglementaire.* », il existe tout de même une certaine forme de relation de pouvoir où la législation sert à 'faire peur' car « <R01> *si y'a un couac, sur certaines falaises, on va*

demander au préfet de prendre des APB. Donc vous risquez de perdre la possibilité de grimper sur ces voies. ». Des outils où chacun a droit de parole ont été mis en place pour les projets d'équipement de nouvelles falaises : « <R01> On a mis en place maintenant si tu veux un processus de demande de consultation de projet d'équipement sur lequel l'escalade et nous-mêmes nous positionnons. »

La volonté de ne pas avoir recours au réglementaire nécessite un suivi très poussé tant des populations que des pratiquants. Aussi la veille est un bon outil qui peut être partagé entre naturalistes et sportifs pour éviter les débordements et responsabiliser les pratiquants. D'autres acteurs pensent que l'outil législatif est parfois inévitable : « <R15> C'est difficile la concertation. C'est bien mais sur des espèces à forts enjeux, c'est pas mal de faire du réglementaire aussi. ». Son intervention peut toutefois être limitée par la présence d'un animateur diplomate et compétent dans tous les domaines concernés : « <R01> Un animateur avec le sens de la diplomatie, mais cette diplomatie ne durera que si aussi la personne montre que au-delà de ses capacités à être diplomate, il maîtrise le sujet. » et il est évident que les bénévoles ne peuvent être la source principale de cette animation « <R01> Les bénévoles, [...] ils veulent faire ça dans le cadre de leur plaisir, [...] et si durant le temps de ton loisir chaque fois que tu vas sur le terrain y'a des choses qui t'agressent et qui te contrarient, la moutarde va monter très très vite au nez. »

La charte a permis d'obtenir des résultats mais nécessite des améliorations

Malgré tout, la charte des bonnes pratiques de l'escalade est un outil qui a permis d'obtenir quelques résultats mais qui doit être perfectionnée. « <R01> Et nous, l'indicateur le plus probant, c'est le succès de la reproduction. », or nous avons vu que les populations d'oiseau se portent plutôt bien, preuve de l'efficacité de cet outil. De plus, le principe des diagnostics et des mesures de préservation est bien accepté : « <R05> On avait même un projet d'équiper une falaise ici à Roc d'Arène. Et bah, Roc d'Arène, Agathe est venue avec des gens du Parc, enfin, des représentants de la nature et ... Voilà, on avait fait un bilan, enfin un diagnostic pour savoir ... [...] On savait qu'il y avait le Grand corbeau qui était là-bas. Et ce Grand- corbeau bas, on lui laisse 6 mois de tranquilles. » Quelques opérations de sensibilisation avaient aussi été initiées et avaient été bien accueillies.

Néanmoins, quelques naturalistes s'inquiètent de voir le nombre de falaises équipées augmenter et ont l'impression que la mise en place de la charte a incité à équiper de plus en plus de sites : « <R11> Parce que l'escalade je vois en falaise il s'en fait de plus en plus. Ça s'est développé qu'à partir du moment où ils en ont parlé qu'ils voulaient faire ce truc pour limiter l'escalade. »

La charte escalade est donc globalement perçue comme une bonne initiative par tous les acteurs. Cependant pour fonctionner correctement, elle nécessite l'engagement d'un animateur diplomate et possédant une double-compétence naturaliste-escalade. Beaucoup de temps doit être investi pour permettre l'instauration d'un climat de confiance et assurer la durabilité de l'opération.

L'outil de suivi de la biodiversité rupestre, une réponse possible à une demande de regroupement des projets institutionnels, qui rencontre un accueil mitigé mais globalement positif

L'outil de suivi de la biodiversité rupestre reçoit un accueil mitigé, entre enthousiasme et perplexité face au contexte de dialogue actuel. Il pourrait cependant répondre à une demande de regroupement des projets institutionnels formulé par le monde de l'escalade composé de bénévoles. Globalement, le principe de l'outil est bien accueilli par l'ensemble des acteurs interrogés : « <R07> *Ben c'est une bonne idée.* »

De nombreuses idées sont ressorties pour une utilisation plus recentrées sur les activités de chaque acteur, notamment :

- l'organisation des sorties organisées par les prestataires de tourisme
- comme outil de communication pour les institutions de tourisme
- un outil d'aide à la désignation de mesures de préservation des espèces (APPB...)
- un outil d'aide aux évaluations d'incidence

La grande majorité a proposé de participer en diffusant l'adresse de l'outil depuis leur propre site internet. Mais des propositions plus poussées ont aussi été faites comme le développement à plus grande échelle, voire en élargissant le champ des activités concernées : « <R14> *Déjà de le tester à échelle du département. Et même si c'est adaptable le réutiliser quelle que soit la pratique, quel que soit le site ...* », « <R13> *Le département ne pourra pas être animateur d'une manière générale. On pourra le faire dans le cadre des ENS.* », le financement de son animation : « <R07> *Au titre de Natura on peut pas le financer parce que on n'est pas sur des sites oiseaux. Alors, on arrive quand même à financer quelques trucs parce que on parle pas que des oiseaux, on dit que c'est un milieu d'intérêt communautaire...* », ou encore la participation à des actions de sensibilisation : « <R07> *Ça on peut le faire. Sur demande, on organise une journée à l'attention des escaladeurs... On va regrouper la FFME, la CAF, machin, on demande s'il est possible d'intervenir sur le dispositif réglementaire.* »

Des propositions d'améliorations ont également été avancées comme proposer des fiches de reconnaissance des espèces sur le site de l'outil et donner des informations de localisation assez précises : «<R02> Donc le but, c'est aussi d'informer à l'aval dire ici vous allez trouver tel oiseau, il aura... Bon avec une photo au besoin et tout ça [...] il niche de telle période à telle période. Parce que bon quand il est différent ... Faut, il faut, je crois qu'il faut donner l'information. », ou faire participer les pratiquants de n'importe quelle activité de pleine nature : «<S06> Alors, ça va concerner les grimpeurs, ou vous allez dire aux pêcheurs qui sont sur le Célé aussi d'aller. »

On note une grande importance de la facilité d'utilisation, pour qu'il soit accessible à tous : « <R04> Pédagogique et ludique aussi. », « <R02> Le but c'est essayer de rassembler tout le monde le plus facilement possible. »

Une autre proposition est celle de lier le site à des panneaux d'information situés sur place notamment via des QR-codes : « <R13> Donc peut-être sur les panneaux escalade, ce serait aussi quelque chose à faire le lien avec le SIG qui pourrait être mis à disposition du public avec "voilà où vous vous trouvez, qu'est-ce qu'il y a", quelles espèces vous pouvez voir... »

Les entretiens ont également permis de révéler des outils similaires en train de se développer. L'un d'eux est déjà bien avancé, Suricate, un site de veille qui permet à tout un chacun de signaler « < R14> tous les problèmes rencontrés en lien avec la nature. Quel que soit le problème. [...] y'a un site officiel national qui permet d'identifier les problèmes, de le faire remonter pour, après un traitement soit par la DDCSPP, soit par le mouvement sportif, soit par les collectivités locales. ». Un autre outil, beaucoup moins avancé celui-là puisque sa réflexion n'a débuté que cet été, est en cours de création au service environnement du Conseil général dans le cadre de l'animation des sites ENS. Il consiste en un suivi cartographique sur photo des falaises équipées : « <R13> Par rapport au guide que le comité a édité voir justement toutes les voies qui sont réellement utilisées les nouvelles qui sont créées à l'insu un peu de tout le monde. ». Le but de cet outil est exactement le même que celui développé lors de cette étude : établir un dialogue avec le monde de la grimpe afin de développer au mieux l'activité en préservant les espèces sensibles.

Quelques points litigieux ont été soulevés. Le premier est la méfiance des grimpeurs due à la capacité de l'outil à devenir une 'arme' de restriction comme le souligne cet équipier : « <R10> Que l'outil il se retourne pas contre les gens qui filent les infos quoi tu vois. » Dans ce cas, la participation à l'outil est vue comme une contrainte sans retour d'intérêt pour les grimpeurs : « <R06> Nous on n'a rien à y gagner là. »

Le deuxième point est la volonté des naturalistes que les données sensibles ne soient pas dévoilées. Pour la plupart, il a été proposé de remplacer la localisation exacte par une aire de présence désignant tout un pan de falaise : « <R07> Peut-être après, sans localiser avec précision les aires et cætera mais, peut-être des zones de vigilance. » ou de créer plusieurs niveaux d'accès aux informations, protégeant ainsi les données sensibles : « <R08> Il faudrait avoir 2 niveaux en fait. Il faudrait avoir un endroit où on peut renseigner et après effectivement des accès réservés avec du conventionnement écrit où on s'engage à ne pas diffuser ou à avoir 2 niveaux peut-être sur l'outil. »

Enfin, le contexte actuel où règne une certaine tension entre grimpeurs et naturalistes n'apparaît pas comme idéal pour aborder une conciliation : « <R03> Le fait de vouloir associer les autres pourquoi pas mais moi je pense que malheureusement, le contexte et historiquement euh ...il s'y prête pas quoi hein. »

Une fois l'identification de ces différentes représentations effectuée, celle-ci ont été recensé afin de savoir combien d'acteurs étaient concernés par ces représentations. Une distinction a été faite entre les différents types d'acteurs: ceux impliqués dans la préservation de l'environnement, les institutions gérant le territoire, les institutions du tourisme et les acteurs liés aux loisirs. Cette distinction permettra de voir s'il existe des différences de représentation en fonction du type d'acteur.

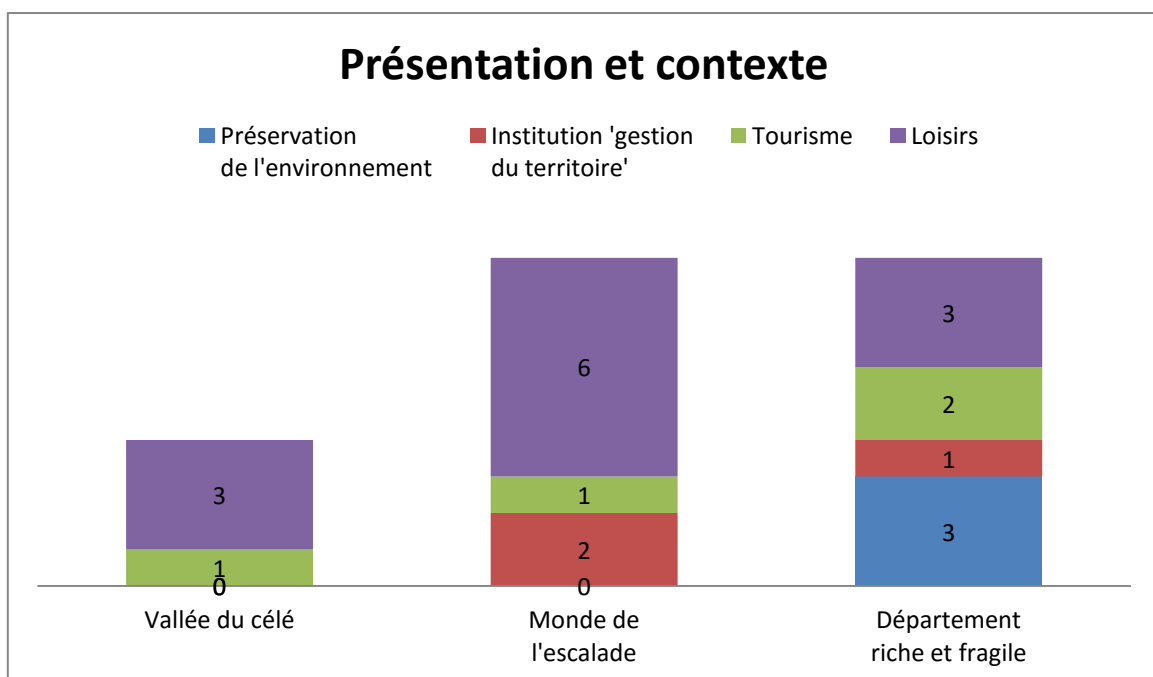


Figure 8 : Distribution des acteurs pour le thème "présentation et contexte de la vallée du Célé"

En ce qui concerne le premier thème de présentation du contexte de la vallée du Célé, il n'y a pas de représentation plus importante qu'une autre. On notera toutefois que la

présentation générale de la vallée a été assez peu abordée. Pour ces différents aspects, ce sont essentiellement les acteurs du loisir qui sont prédominants, bien que l'aspect du département riche et fragile soit abordé à part égale par les acteurs du loisir et par ceux impliqués dans la préservation de l'environnement. Ce fait est intéressant puisque l'on peut voir que tous les acteurs ont conscience de la richesse écologique de la vallée ainsi que de sa fragilité. Cela montre que les personnes ont déjà une certaine affinité pour ce domaine.

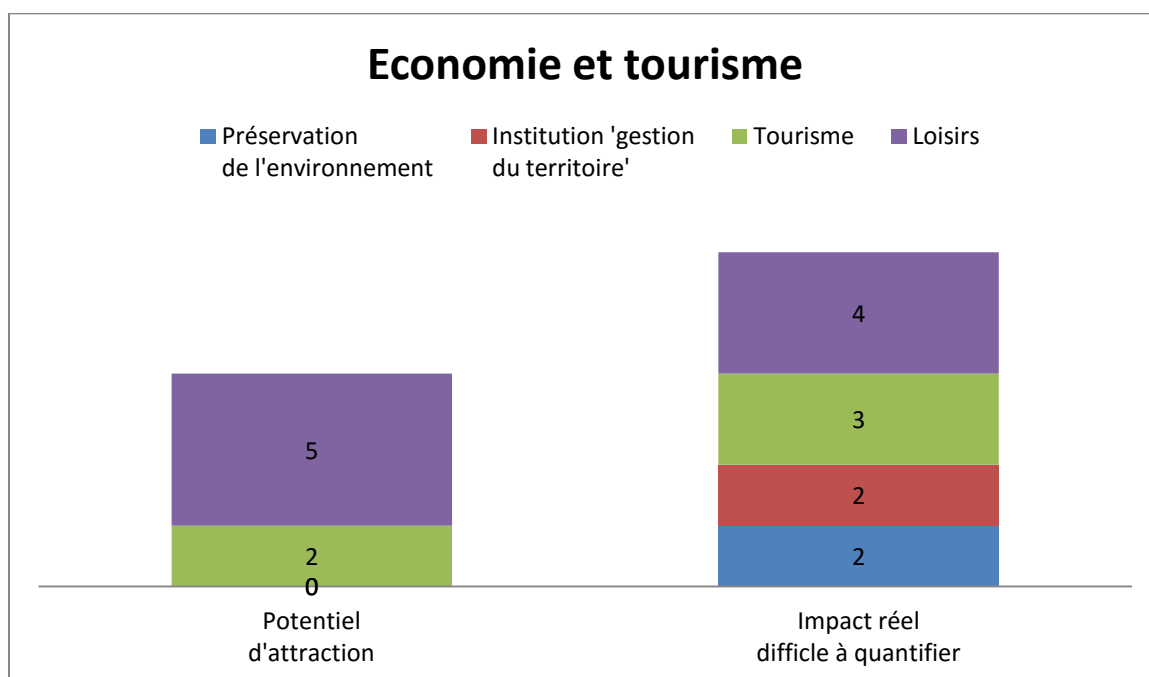


Figure 9 : Distribution des acteurs pour le thème "Economie et tourisme"

Pour la thématique économie et tourisme, on voit que le thème de l'impact réel difficile à quantifier est celui qui a été le plus souvent abordé. Une fois de plus, les acteurs du monde du loisir sont majoritairement représentés, bien que pour ce deuxième thème on retrouve une présence de tous les acteurs. La question de l'économie et plus particulièrement de l'impact des APN est partagée par tous les acteurs bien que ce ne soit pas une préoccupation majeure.

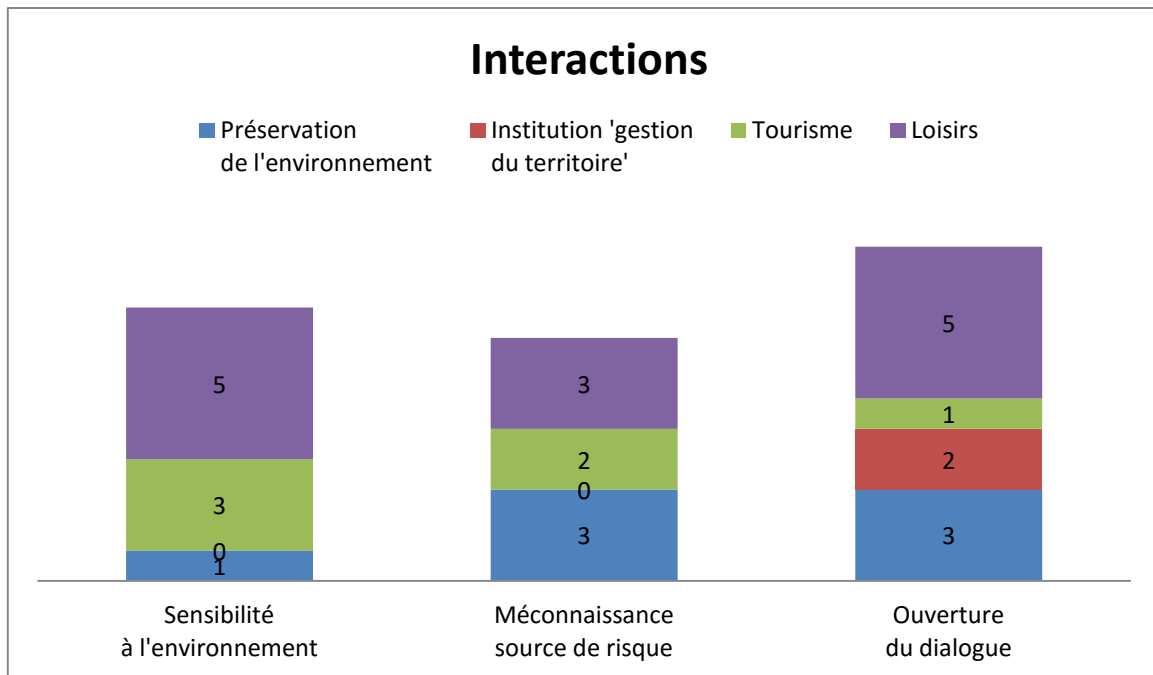


Figure 10: Distribution des acteurs pour le thème "Interactions diverses"

Le troisième thème, celui des interactions, a une fois de plus une distribution assez équitable entre les acteurs. On note une fois de plus la prédominance des acteurs du loisir. De façon générale, la distribution est équivalente pour chacun des types d'acteurs, bien qu'on note l'absence des institutions de gestion du territoire dans les deux premiers thèmes. On peut noter que les institutions de la préservation de l'environnement sont essentiellement présentes dans les sous-thèmes de la méconnaissance et de l'ouverture du dialogue. On voit ici l'idée que le partage de l'information est essentiel pour réduire les effets de l'ignorance des usagers qui peut affecter de façon négative les milieux.

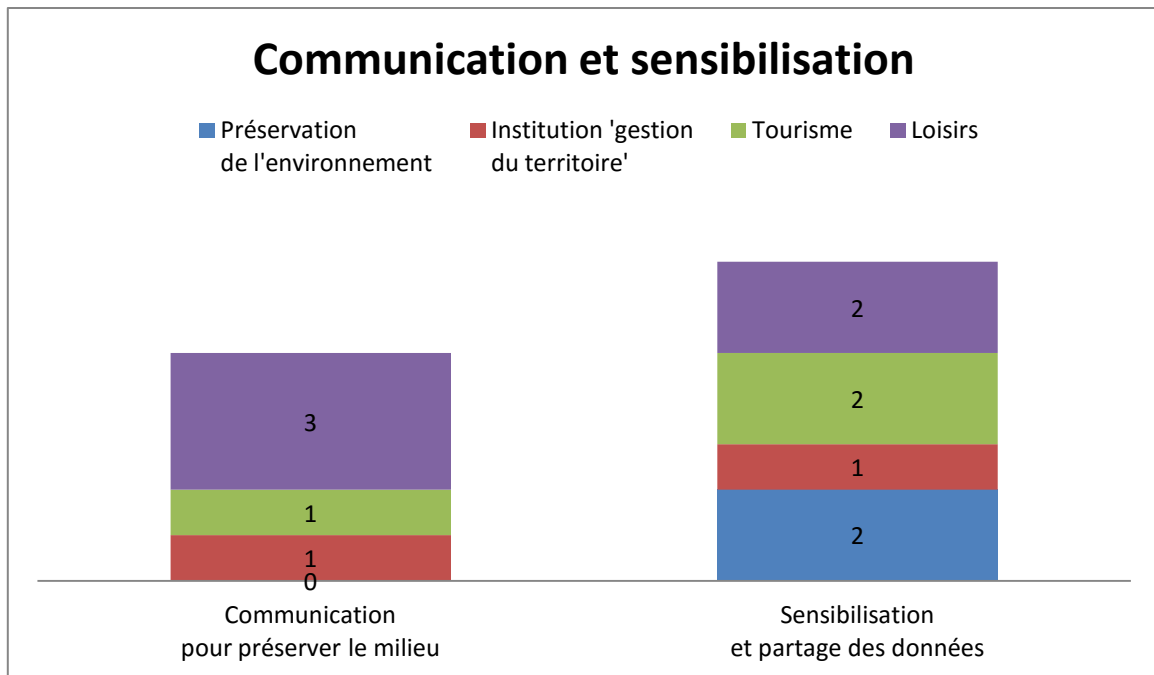


Figure 11 : Distribution des acteurs pour le thème "Communication et sensibilisation"

Le thème de la communication et de la sensibilisation est plus accès sur l'aspect sensibilisation que communication. On remarque que les acteurs de la préservation de l'environnement ainsi que les institutions tourisms sont plus dans l'aspect sensibilisation. On peut supposer que cela est du au fait que les questions environnementales font plus appel à un aspect sensible, ainsi qu'à une notion de partage de savoir et d'information plutôt que d'une communication purement informelle, plus froide.

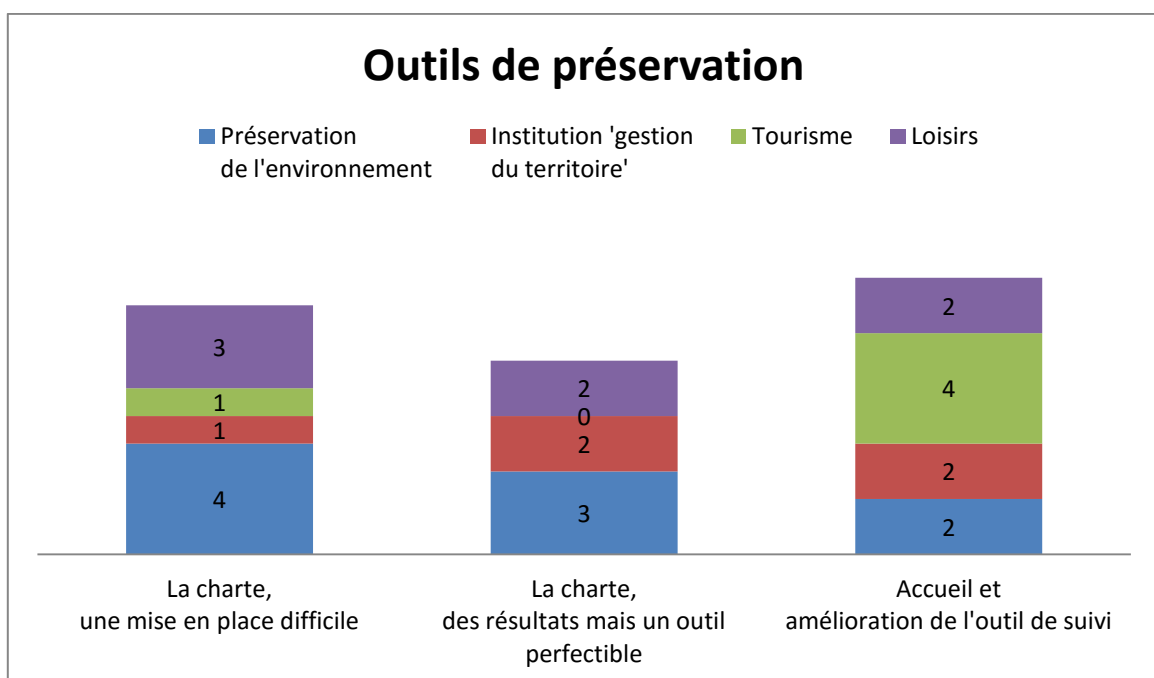


Figure 12 : Distribution des acteurs pour le thème "Outils de préservation"

Enfin, la thématique des outils de préservation est majoritairement évoquée par les acteurs impliqués dans la préservation de l'environnement et ceux du loisir. Les acteurs tourisme sont en retrait par rapport aux autres thèmes, bien qu'étant présent dans le thème concernant l'accueil et l'amélioration de l'outil de suivi de la biodiversité rupestre. Ces question de gestion et de suivi des falaises touchent donc particulièrement les personnes en charge de protéger ces espaces, bien que l'on voit que les personnes qui utilisent ces sites ont connaissance de leurs existences et que les acteurs du tourisme ont à cœur de diffuser les informations.

IV.2.a. Etat des lieux des relations vues par les acteurs

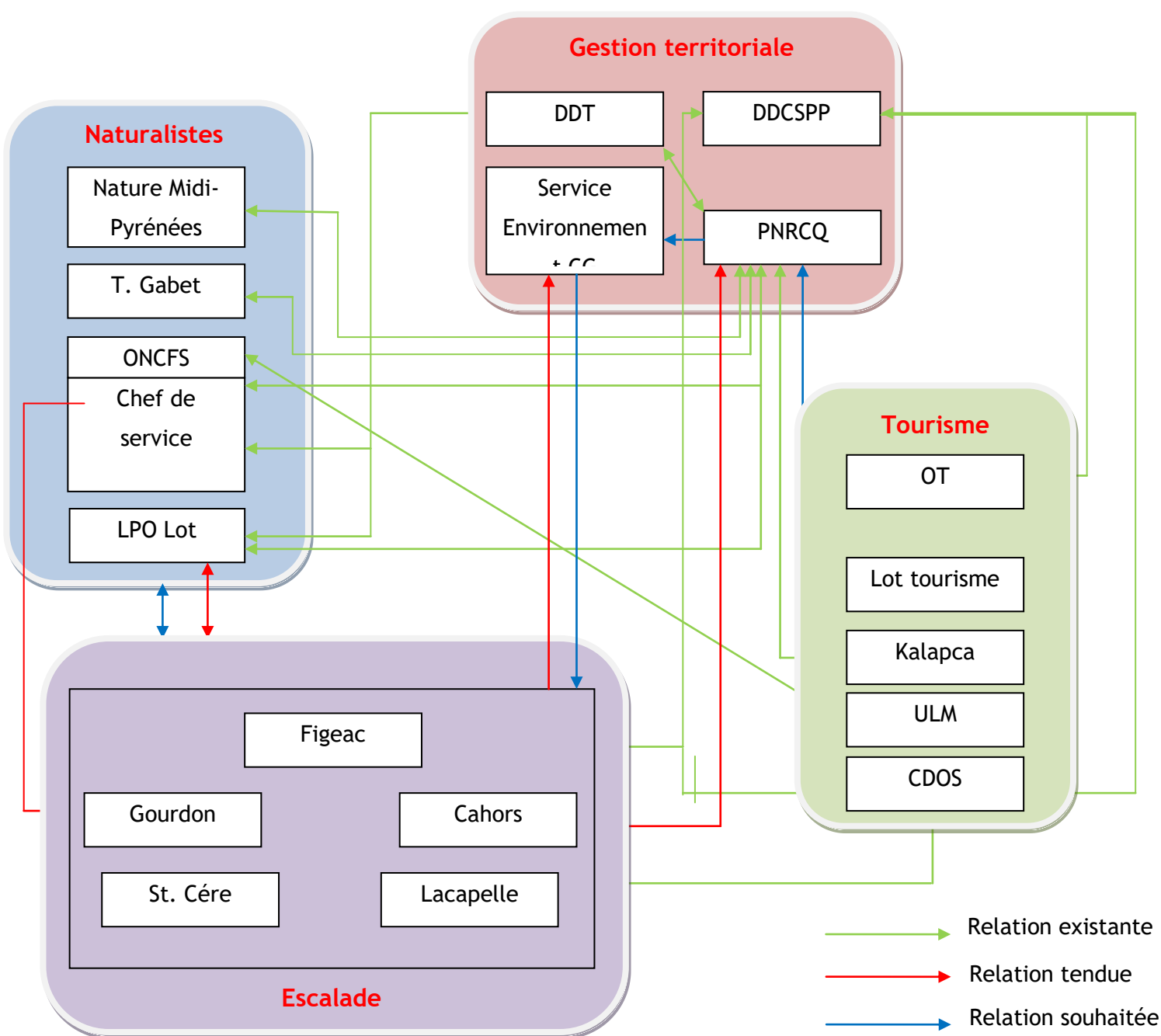


Figure 13 : Schéma d'interaction entre les acteurs du territoire

La relation des acteurs avec le milieu rupestre est assez uniformément tournée vers un désir de préserver les richesses présentes.

Sensibilité générale

Tous les acteurs présentent une réelle sensibilité à l'environnement. On retrouve une notion de patrimoine naturel, comparée au patrimoine bâti, qui se rattache à une notion d'héritage à protéger. Le bien-être est associé à une notion d'esthétisme qui caractérise les espaces de nature préservée et sauvage (« <R09> *C'est superbe, et elle est assez longue. C'est la plus belle vallée qu'on a dans le coin. Elle est sauvage et du coup c'est vrai qu'elle est belle.* »). Un groupe de grimpeurs se détache pour lequel la préservation de l'environnement est souvent associée à la propreté des lieux (« <S06> *et puis bon, on va pas mettre un gros poste radio en bas, on va pas balancer nos déchets ... voilà. Les falaises y'a qu'à se balader au pied des falaises pour voir que c'est ... Ça reste souvent des gens très respectueux des lieux en général.* »)

Connaissances inégales

La connaissance des espèces, du milieu et de son fonctionnement est assez disparate entre les acteurs. Les naturalistes ont étudié la biologie des espèces et leurs interactions. Ils ont ainsi une connaissance fine de l'écosystème falaise. Les institutions de gestion du territoire présentent une connaissance plus technique et législative des espèces et des espaces. Les grimpeurs ont une connaissance assez fine des rochers, de leur qualité. S'agissant des espèces leurs connaissances sont généralement fragmentaires (« <R02> *Enfin, généralement, c'est[la reproduction] au printemps, à quelque-chose près...* »).

Ignorance source de dérangement

L'ignorance en règle générale est désignée comme source de nombreux dérangement (« <R12> *Et tout le monde n'en est pas conscient, c'est ça. T'as l'impression que parce que tu vas dans la nature tu protège la nature...* »). Une nuance apparaît chez les grimpeurs que certains naturalistes appréhendent : ils restent persuadés de ne pas représenter une gêne, avançant que les oiseaux « viennent les voir » et ne sont donc pas dérangés (« <R06> *Sur Autoire les crécerelles ils ont toujours été. [...] Ils viennent nous voir, ils sont à côté, ils s'envolent pas. Il y a une cohabitation et elle se fait !* », « <R15> *Ils sont persuadés d'être en communion avec la nature, de ne pas pouvoir déranger. Ils se rendent pas compte, ils disent 'nous les oiseaux ils viennent nous voir, on les dérange pas, ils viennent voler avec nous', alors qu'en fait pas du tout.* »).

Désir de faire connaître

Le désir de faire connaître les richesses du territoire est une préoccupation portée en priorité par les acteurs du tourisme. Ceux-ci voient dans la qualité d'un environnement préservé un atout touristique d'attrait du territoire.

Les autres acteurs ont aussi réagi sur ce sujet, mais leurs propos se rapprochent plus de la notion de sensibilisation détaillée plus loin.

Relation entre acteurs

Pour cette partie, il est nécessaire de différencier communication et sensibilisation. La communication est la capacité d'interagir entre les acteurs. Elle désigne l'acte de parole. La sensibilisation porte sur le contenu des communications, elle désigne donc les mots utilisés par la parole.

Communication

Tous les acteurs s'accordent à dire que la communication est une composante importante pour la création de lien entre eux. Ils insistent notamment sur la dimension de réciprocité. C'est-à-dire que les informations ne doivent pas circuler que dans un sens. Par exemple, l'ouverture et le partage des données tant d'information sur la biologie et le milieu que de localisation plus ou moins précise est une demande assez forte. Sur ce sujet, les naturalistes sont partagés entre la nécessité de responsabiliser et l'utilité de protéger les données sensibles qui peuvent être victimes d'ignorance ou de malveillance (« <R01> : *C'est plutôt pour des chasseurs photographes. Ou alors des prestataires de tourisme qui pourraient dire regardez, moi j'organise des balades nature dans tel ou tel endroit et je vais vous faire découvrir telle ou telle espèce quoi.* », « <R03> *Et oui, ce risque là il est évident quoi hein, c'est... C'est tu supprimes le risque et comme ça après, quand tu fais ta demande, et ben tu risques pas d'être retoqué, il y a plus le problème.* »).

Ces éléments sont, selon les acteurs, les conditions permettant la réouverture du dialogue entre les différentes perceptions. Ils s'accompagnent également de la nécessité de comprendre les préoccupations des autres acteurs, afin de temporiser les réactions.

Sensibilisation

L'unanimité des acteurs se retrouve encore autour de la grande importance de la sensibilisation. Celle-ci permet une responsabilisation qui induit une obligation morale à répondre de ses actes. La prise de conscience des enjeux qui portent sur la préservation des espèces passera également par des actes de sensibilisations et d'animations. Ces explications concernent également les autres savoirs experts (biologie des espèces, distances de dérangement, principe et mise en place des mesures de préservation, législation...)

Tensions et stigmatisation

Au travers des discours, un certain nombre de tensions se sont révélées entre les acteurs. La sensation des sportifs d'être stigmatisé et mis à l'écart est très prépondérante. Cela se traduit par la désignation d'autres acteurs impactants sur l'environnement et le fait de ne pas toujours être mis au courant lors de mise en place de mesures de restrictions temporelles sur des parois équipées («<R=R0501> Alors qu'on avait toujours fait la démarche on n'est même pas venus nous voir nous dire... »).

Une tension est apparue de la part des gestionnaires du territoire et naturalistes envers les sportifs du fait d'apparition de nouveaux équipements non référencés et ce malgré la signature de la Charte des bonnes pratiques de l'escalade. Celle-ci prévoyait pourtant un diagnostic des falaises faisant l'objet d'un projet d'équipement. Sur ce sujet, les agents du Parc soulignent que le dysfonctionnement dans les communications peut avoir une origine dans le système en entonnoir mis en place. L'information est donnée à quelques représentants des grimpeurs mais ne semble pas être rediffusée à la communauté entière.

Dans ces relations, les acteurs ont également souligné les risques liés aux comportements extrêmes qui appellent au même type de réponse et ferment le dialogue : « <R10> En Franche-Comté, dans certains coins, y'a les écolos suisse qui ont imprimé un état d'esprit aux écolos franc-comtois, autrement dit, ils sont vraiment virulents quoi. [...] Alors, du coup, j'ai des copains, et j'en ai plusieurs ! Ils ont acheté leur perfo à eux, et ils équipent et ils le disent à personne ! Voilà. »

IV.2.b. Faisabilité d'un partage/ouverture des données

Ouverture des données qui doit être très contrôlée pour être acceptée

L'ouverture des données de localisation des espèces est un sujet particulier. Tous les acteurs s'accordent à dire qu'elle est nécessaire pour une gestion concertée de l'activité sur les falaises.

Cependant l'intérêt de l'ouverture diverge selon les acteurs. Pour les grimpeurs, naturalistes et gestionnaires du territoire, il s'agit de sensibiliser et responsabiliser les pratiquant et de permettre d'éviter les falaises ou pan de falaises où ils risquent de provoquer un dérangement. Cela pourrait s'apparenter à de la veille ou de l'auto-diagnostic. Pour les acteurs du tourisme, il s'agit de sensibiliser en permettant à tout un chacun d'aller sur les sites en question observer les espèces patrimoniales et protégées. Il s'agit par ce biais d'augmenter l'attractivité du territoire en développant des activités atypiques.

De plus le milieu naturaliste est très partagé sur la question. On trouve autant des partisans de l'ouverture permettant de responsabiliser au risque de quelques problèmes marginaux (« <R11> *On les fait participer. Bon y'en a je sais qu'ils me faisaient des courbettes devant et que le dos tourné s'ils avaient le fusil à la main et le pèlerin dans le viseur ils auraient appuyé hein. Mais dans l'ensemble c'est plus positif que négatif.* »), que de fervents défenseurs de la confidentialité pour éviter tout dérangement ou destruction qu'ils soient volontaires ou dus à une ignorance des impacts (« <R01> *C'est plutôt pour des chasseurs photographes [...] Ou alors des prestataires de tourisme qui pourraient dire regardez, moi j'organise des balades nature dans tel ou tel endroit et je vais vous faire découvrir telle ou telle espèce quoi.* »)

IV.2.c. Accueil du concept d'un outil de suivi partagé de la biodiversité rupestre

👉 Globalement enthousiaste

L'accueil de l'outil est plutôt enthousiaste pour tous les acteurs. Chacun y voit un intérêt pour son activité, excepté certains grimpeurs, et propose de participer à sa manière. Des propositions d'aide et d'améliorations ont aussi été évoquées. Certains y voient l'occasion de diffuser et développer leurs propres projets, d'autres proposent une participation financière pour l'animation ou même prendre part à cette animation et sensibilisation. Enfin l'outil représente l'opportunité de répondre à un désir de regroupement des projets institutionnels. Cette demande provient notamment du monde de l'escalade composé de bénévoles confrontés à de trop nombreux interlocuteurs. Dans tout les cas, l'outil de partage doit être facile d'utilisation.

👉 Quelques méfiances (naturaliste, grimpeurs)

Quelques méfiances persistent tout de même chez les grimpeurs mais aussi chez les naturalistes. Les grimpeurs appréhendent l'idée qu'un tel outil serve à retreindre leur pratique tandis que les naturalistes craignent que des données précises ne soient source d'abus. Certains proposent donc des alternatives : restreindre la disponibilité des données par des niveaux d'accès aux couches concernées ou transformer les données précises par des zones de présence.

Ces résultats rejoignent pour grande partie l'analyse de Jean-Pierre Mounet, publiée dans *Natures Sciences et Sociétés* en 2007³³.

³³ MOUNET Jean-Pierre (2007), *Sports de nature, développement durable et controverse environnementale*. *Natures, Sciences et Sociétés*, Vol15, n°2, p.162-166.

V. Scénarios

Avant de mettre en place les divers scénarios, il est nécessaire de mettre en lumière les différentes variables susceptibles d'agir au niveau de la vallée du Célé. Celles-ci peuvent évoluer de manière positive, rester identique à la situation actuelle ou avoir un effet négatif. Ces variables sont ensuite hiérarchisées en fonction de leur niveau d'influence sur les autres variables.

Tableau 9 : Tableau des différentes variables internes hiérarchisées, de la plus influente en haut à la moins influente en bas

Variables	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
Mise en place d'un animateur nature/grimpe	Individu compétent avec connaissances naturalistes/APN	Individu connaissant moyennement un des deux domaines	Individu exclusivement naturaliste ou APN
Sensibilisation des pratiquants APN	Forte sensibilisation	Sensibilisation moyenne	Pas de sensibilisation
Investissement des acteurs de protection environnement	Investissement important	Moyen / Pas de changements	Désintérêt
Investissement des grimpeurs	Investissement important	Moyen / Pas de changements	Désintérêt
Relation grimpeur/naturalistes	Amélioration	Moyenne	Dégradation
Participation collective autour du projet de l'outil de suivi de biodiversité	Fort investissement des acteurs	Investissement moyen	Pas d'investissement
Protection des espaces	Protection excellente	Protection moyenne	Pas de protection
Qualité de l'avifaune	Excellente	Moyenne	Mauvaise
Attractivité des falaises pour pratique de l'escalade	Très forte attractivité	Attractivité moyenne	Faible attractivité

Chaque colonne du tableau présente un idéal type de scénario : « rose » (évolution positive - Hypothèse 1), « au fil de l'eau » (situation stable, pas de grand changement - Hypothèse 2) et « noir » (évolution négative - Hypothèse 3). Ces cas de figure ne s'observent cependant pratiquement jamais, c'est pourquoi, afin de faire des propositions plus réalistes il est nécessaire de croiser les hypothèses d'évolution de chaque variable. Il a ainsi été possible de proposer cinq scénarios.

Fort investissement des acteurs et ouverture du dialogue

Animateur nature-grimpe	Sensibilisation pratiquants APN	Adhésion acteurs protection nature	Adhésion grimpeurs	Relation naturalistes grimpeurs	Participation outil biodiversité	Protection des espaces	Gain de Qualité biodiversité	Attractivité des falaises pour APN
Compétent	Forte	Important	Important	Bonne	Forte	Bonne	Bon	Forte
Moyen	Moyenne	Moyen	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyen	Moyenne
Mauvais	Nulle	Désintéret	Désintéret	Mauvaise	Nulle	Nulle	Nul	Faible

Figure 14 : Cheminement du premier scénario

Le premier scénario suppose un investissement significatif de tous les acteurs dans la mise en place d'outil de suivi de la biodiversité grâce à la présence d'un médiateur efficace ayant la double compétence escalade/naturaliste. Le dialogue a ainsi pu être à nouveau établi, des discussions ont pu être menées, permettant à chacun des acteurs de comprendre les points de vue et les intérêts respectifs de chacun, permettant d'arriver à un consensus.

En plus de cette réouverture de dialogue et de cette volonté de travailler ensemble, une forte sensibilité a commencée à émerger du côté des pratiquants des APN, qui, en étant mieux informés, sont plus à même de pratiquer leurs activités sportives durant les bonnes périodes et dans le respect des milieux et des espèces qu'ils abritent. Conséquence directe, la biodiversité rupestre se porte bien et on observe de nouveaux sites de nidification, tandis que la vallée connaît une attractivité accrue. En effet, les naturalistes viennent pour observer les espèces qui évoluent sereinement, tandis que les grimpeurs sont attirés par ce site exceptionnel. La renommée de ce type d'action s'étend et le site devient un exemple de ce mode de gestion concertée.

Investissement moyen des acteurs malgré la présence d'un animateur compétent

Animateur nature-grimpe	Sensibilisation pratiquants APN	Adhésion acteurs protection nature	Adhésion grimpeurs	Relation naturalistes grimpeurs	Participation outil biodiversité	Protection des espaces	Gain de Qualité biodiversité	Attractivité des falaises pour APN
Compétent	Forte	Important	Important	Bonne	Forte	Bonne	Bon	Forte
Moyen	Moyenne	Moyen	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyen	Moyenne
Mauvais	Nulle	Désintéret	Désintéret	Mauvaise	Nulle	Nulle	Nul	Faible

Figure 15 : Cheminement du second scénario

Malgré la présence d'un animateur ayant la double compétence naturaliste/escalade et une forte proposition de sensibilisation, l'adhésion des grimpeurs et des acteurs de la protection de l'environnement reste moyenne. Les relations sont donc moyennes, ainsi que la participation à l'outil de biodiversité. De fait, la protection des espaces reste moyenne ainsi que la qualité de la biodiversité. L'attractivité des falaises est assez faible, celle-ci ne présentant pas d'aspect particulier suffisant pour attirer les pratiquants d'activité de pleine nature.

Investissement moyen des acteurs avec un animateur moyen

Animateur nature-grimpe	Sensibilisation pratiquants APN	Adhésion acteurs protection nature	Adhésion grimpeurs	Relation naturalistes grimpeurs	Participation outil biodiversité	Protection des espaces	Gain de Qualité biodiversité	Attractivité des falaises pour APN
Compétent	Forte	Important	Important	Bonne	Forte	Bonne	Bon	Forte
Moyen	Moyenne	Moyen	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyen	Moyenne
Mauvais	Nulle	Désintéret	Désintéret	Mauvaise	Nulle	Nulle	Nul	Faible

Figure 16 : Cheminement du troisième scénario

Un animateur moyennement investi ou aux compétences modestes induit une sensibilisation moyenne. Cela n'engendrera qu'une adhésion modérée des grimpeurs et des acteurs de la protection de l'environnement, voire un désintéret des acteurs de la grimpe. Les relations entre les acteurs sont alors mauvaises, la participation pour l'outil de suivi de la biodiversité est moyenne voire nulle, la protection des espaces et des espèces associées l'est tout autant. L'attractivité des falaises pour les sports de nature reste très modérée voire ou tend à s'amenuiser.

Investissement moyen des acteurs de l'environnement et faible des grimpeurs

Animateur nature-grimpe	Sensibilisation pratiquants APN	Adhésion acteurs protection nature	Adhésion grimpeurs	Relation naturalistes grimpeurs	Participation outil biodiversité	Protection des espaces	Gain de Qualité biodiversité	Attractivité des falaises pour APN
Compétent	Forte	Important	Important	Bonne	Forte	Bonne	Bon	Forte
Moyen	Moyenne	Moyen	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyen	Moyenne
Mauvais	Nulle	Désintéret	Désintéret	Mauvaise	Nulle	Nulle	Nul	Faible

Figure 17 : Cheminement du quatrième scénario

De la même façon, un animateur moyen effectuant une sensibilisation moyenne peut entraîner une adhésion modeste des grimpeurs et faible des acteurs de la protection de l'environnement. Une fois de plus, cela induit des relations tendues entre ces acteurs. Cependant, les grimpeurs participants un peu à l'outil de suivi de la biodiversité rupestre, la préservation et la qualité de l'écosystème falaise se maintiennent à un niveau raisonnable. L'attractivité des falaises pour les activités de pleine nature est moyenne du fait de la communication qui peut émaner des associations de grimpeurs, qui mettent en avant leur engagement dans la préservation des falaises et attirent ainsi de nouveaux pratiquants.

Investissement faible des acteurs avec un animateur peu investi

Animateur nature-grimpe	Sensibilisation pratiquants APN	Adhésion acteurs protection nature	Adhésion grimpeurs	Relation naturalistes grimpeurs	Participation outil biodiversité	Protection des espaces	Gain de Qualité biodiversité	Attractivité des falaises pour APN
Compétent	Forte	Important	Important	Bonne	Forte	Bonne	Bon	Forte
Moyen	Moyenne	Moyen	Moyen	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyen	Moyenne
Mauvais	Nulle	Désintéret	Désintéret	Mauvaise	Nulle	Nulle	Nul	Faible

Figure 18 : Cheminement du cinquième scénario

Enfin, si l'animateur est peu impliqué dans la mise en place de la sensibilisation ou bien ne possède pas les compétences nécessaires pour cette mission, l'adhésion des acteurs s'en ressentira. Ainsi, l'adhésion des différents acteurs est moyenne voire nulle, les relations entre ces acteurs inexistantes. De plus, la participation à l'outil de suivi de biodiversité étant nulle, la protection des falaises reste la même qu'à l'heure actuelle. On n'observe donc pas d'amélioration de la qualité de la biodiversité, ni d'attractivité nouvelle pour les

falaises. On peut également imaginer que le désintérêt général pour l'ouverture du dialogue ouvre la voie aux comportements extrêmes tant de la part des grimpeurs que des naturalistes.

Ces différents scénarios ont permis de mettre en évidence plusieurs points clés. Tout d'abord, l'importance de l'investissement des acteurs du monde de l'escalade autant que des acteurs de la gestion de l'environnement est nécessaire pour permettre de mener des projets communs et d'établir un partenariat durable.

Afin de fédérer ces acteurs autour d'un objectif commun, La présence d'un animateur qui possède la double compétence escalade/naturaliste et qui soit diplomate est nécessaire pour rassembler ces acteurs issus de deux mondes aux visions différentes mais pas incompatibles.

VI. Préconisations

Cette étude constitue un premier pas vers la réouverture du dialogue entre le monde des activités de pleine nature et le monde de la préservation des espèces. Afin d'assurer la pérennité de cette initiative, des actions devront être reprise après la fin du stage.

Tout d'abord pour l'outil de suivi de la biodiversité en lui-même, il serait utile de reprendre l'étude d'étalonnage des photos grâce à des moyens plus poussés. Ceci représenterai par la suite un gain de temps passé sur le terrain pour la mise en place des périmètres de sécurité autour des aires de nidification et autres mesures de préservation.

L'outil mis en place doit être simple d'utilisation et rassembler les différents interlocuteurs. Un partenariat entre les institutions de gestion du territoire mènerait au rassemblement de projets similaires et à leur mise en application plus efficace. Un partenariat entre les acteurs naturalistes avec un partage des données faciliterai le suivi des espèces et éviterai les redondances. De plus, en parallèle de l'outil, des informations sur les espèces, leur biologie, leur statut de protection et les mesures de préservation mises en place, permettraient la sensibilisation d'un public plus large.

Pour compléter cette sensibilisation en « libre accès », des panneaux d'information au pied des falaises équipées permettrait de toucher tous les pratiquants, même ceux qui ne sont affiliés à aucune structure.

Afin de renforcer le dialogue entre les acteurs, la présence d'un animateur maîtrisant des connaissances naturalistes et des compétences de grimpeur est primordiale. Il devra être doté d'une grande diplomatie et d'une capacité à expliciter des notions d'experts au travers de différentes formes d'animations.

L'animation doit mener à la restauration de réels échanges entre les acteurs. Pour cela, leur volonté d'investissement est fondamentale. Il faut donc être capable de révéler et dynamiser ces volontés.

Au niveau du Parc naturel régional de Causses du Quercy, il pourrait être bon d'envisager que l'interlocuteur soit un chargé de mission du Pôle Culture et Patrimoine. Cela éviterai les aprioris que les grimpeurs peuvent avoir avec un agent du Pôle Environnement.

Enfin, il est essentiel de réaliser que la concertation est un mode d'administration qui s'établit sur la durée et demande une grande constance dans l'animation avant de donner de réels résultats. Cependant il s'agit également d'un mode d'action qui assure la pérennité des volontés engagées.

En France, afin d'éviter ou réduire les impacts des activités de pleine nature sur leur milieu de pratique, des initiatives ont commencé à fleurir dans de nombreuses régions. Ces exemples de concertation soulignent la pertinence des préconisations précédentes

Sur la zone Natura 2000 « Forêt de Grésigne et environs » qui comprend notamment les vallées de l'Aveyron et de la Vère, un travail de mise en place d'une charte des bonnes pratiques de l'escalade a débuté en 2008. Finalisée en 2012, la charte a été signée par différents groupements dont les Comités Départementaux d'escalade du Tarn et du Tarn-et-Garonne, la DDT les animateurs du site Natura : la chambre d'agriculture et la LPO du Tarn. Le principe de cette charte est d'éviter le recours aux outils règlementaires pour la mise en place de restrictions spatiales et temporelle d'accès aux falaises servant à la nidification, notamment des rapaces. Des outils de demande de diagnostics avant l'équipement de nouvelles falaises (Annexe 4) ont été mis en place et une cellule de veille au sein des clubs de grimpes permet de les responsabiliser. Selon le directeur de la LPO Tarn, c'est un engagement qui prend énormément de temps pour effectuer les suivis et sensibiliser les varappeurs. Quelques tensions refont parfois surface mais après 8 ans d'interaction entre grimpeurs et naturalistes, la charte fonctionne bien et la LPO serait « devenue un partenaire dans leur mode de fonctionnement »³⁴.



Au Parc naturel régional du Massif des Bauges c'est dans le but de concilier la nidification de 2 espèces patrimoniales de rapaces rupestres, l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), et les pratiques de sports de pleine nature qu'un schéma de cohérence de ces pratiques (escalade, vol libre, vol à voile) se met en place depuis 2004. Il s'agit d'un plan d'actions concertées visant à valoriser les activités tout en préservant le patrimoine naturel. Le croisement des données cartographiques de nidifications et des sites de pratique ont permis de caractériser les enjeux du territoire et les sites de conflits potentiels. Là aussi, une volonté de ne pas utiliser les outils législatifs guide les actions « *plutôt que d'utiliser l'outil règlementaire, le Parc a choisi de privilégier un travail de partenariat et d'information pour responsabiliser et sensibiliser les sportifs au respect des sites de reproduction des rapaces, ceci afin d'éviter le dérangement de ces oiseaux protégés durant la période sensible de leur reproduction.* »³⁵. Dans ce but, un suivi partenarial a été proposé par le biais de binômes ornithologue-sportif. Les informations sur les sites occupés et les dates d'envol des jeunes sont diffusés auprès des clubs au fur et à mesure du suivi.

³⁴ Entretien du 17-07-2015 avec Christophe Maurel, Directeur de la LPO Tarn.

³⁵ GRAVELAT Bruno, *Suivi partenarial de la reproduction des rapaces rupestres dans le Massif des Bauges*, Actes colloque rapaces rupestres, 3p

Cette méthode semble très efficace puisque aujourd'hui « ce sont maintenant eux qui sensibilisent les clubs voisins ainsi que les libéristes de passage. »³⁶ et le Parc est régulièrement sollicité lors de nouveaux aménagements rupestres.

Ces cas de conciliation réussie montrent qu'une cohabitation entre les activités de loisir anthropiques et la préservation du patrimoine naturel est possible au prix d'action de sensibilisation et d'un certain engagement temporel des structures animatrices. Ces exemples montrent donc une voie à suivre vers une réintégration des activités humaines dans le quotidien de la nature.

³⁶ GRAVELAT Bruno, *Suivi partenarial de la reproduction des rapaces rupestres dans le Massif des Bauges*, Actes colloque rapaces rupestres, 3p

Conclusion

Face à l'expansion des activités de pleine nature de ces dernières années, et suite au constat de dérangements dus à leurs interactions, des mesures pour concilier pratique et préservation se développent sur le territoire. Au Parc naturel régional des Causses du Quercy, cela s'est traduit par la signature d'une Charte des bonnes pratiques de l'escalade. Pour diverses raisons, cette charte n'a pas eu la capacité mobilisatrice escomptée.

Cette étude avait pour but de comprendre l'origine du dysfonctionnement et d'évaluer l'utilité de la mise en place d'un outil de suivi de la biodiversité rupestre pour redynamiser les échanges entre naturalistes et grimpeurs. Un outil de suivi par cartographie verticale a pu être en partie élaboré et sa base de données abondée par un inventaire, le plus exhaustif possible, de deux espèces de rapaces rupestres d'intérêt communautaire. Les modalités de mise en ligne et de partage de cet outil restent à développer en tenant compte des attentes et appréhensions apparues lors des entretiens avec les acteurs concernés. L'étude sociologique a également permis de conclure, que ce n'est pas l'outil lui-même qui rétablira le dialogue mais que la présence d'un animateur compétent et dynamique utilisant cet outil pourrait être à l'origine de cette réconciliation.

Enfin, cette étude est la base d'un travail plus long, nécessitant un investissement temporel important. Tout d'abord la finalisation de l'outil de suivi demandera des moyens techniques plus adaptés et des compétences informatiques pour sa mise en ligne. Afin d'assurer la pérennité du projet de restauration du dialogue, le Parc devra trouver des moyens humains pour l'animer lui-même ou bien déléguer cette animation à un partenaire. Cet animateur devra allier compétences et diplomatie dans un contexte où son investissement temporel est primordial.

Le mot de l'auteure :

Le travail effectué lors de cette étude m'a permis de confirmer mon désir d'officier dans une structure associative ou un parc naturel. Les dimensions de conciliations associées aux aspects de suivis naturalistes sont des sujets extrêmement intéressants et stimulants pour lesquels beaucoup de choses restent à faire.

D'un point de vue plus technique, la conduite de l'étude m'a permis d'acquérir une rigueur de travail et d'explorer des domaines nouveaux tels que la sociologie, la retouche photographique ou encore l'organisation d'une base de donnée de suivi naturaliste.



Bibliographie

BERKES.F, 2004. Rethinking community based conservation. *Conservation Biology*, 18(3) :p. 621-630

Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (collectif), 2010, Guide des plantes protégées de Midi-Pyrénées. Biotope, coll Parthénope, 400p

COCHET Gilbert (2006), Le Grand-duc d'Europe, Delachaux & niestlé, col. les sentiers du naturaliste, 208p.

DESANTI Raphaël et CARDON Philippe, 2010, « initiation à l'enquête sociologique » ed ASH

GUILCHER André, Morphologie littorale et sous-marine, Presses Universitaires de France, 1954, p. 42

GRAVELAT Bruno, Suivi partenarial de la reproduction des rapaces rupestres dans le Massif des Bauges, Actes colloque rapaces rupestres, 3p

HUNTER M.L. & GIBBS J., 2007. *Fundamentals of conservation biology*. Third edition. Blackwell publishing. 516p

JOURDAIN Philippe (2009), L'histoire de l'escalade, dans *Grimper*, le magazine de l'escalade.

LE COMTE Elodie (2007), Quand l'escalade se disait Varappe, dans *Les alpes*, Histoire Culture et littérature alpine, p.46-47

Lot Nature, (2010), Dossier d'expertise naturaliste effectué dans le cadre du projet d'extension de la carrière d'Espédaillac, Annexe 2 : synthèse d'études réalisées sur la pbq du Fp face aux dérangements anthropiques

MARTINEZ-ABRAIN A., ORO d;, JIMÉNEZ J., STEWART G., PULLIN A. (2010), A systematic review of the effects of recreational activities on nesting birds of prey, *Basic and Apply ecology*, N° 11, p.312-319.

MONNERET René-Jean (2006), Le Faucon pèlerin, Delachaux & niestlé, col. Les sentiers du naturaliste, 224p.

MOUNET Jean-Pierre (2007), Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. *Natures, Sciences et Sociétés*, Vol15, n°2, pp162-166.

MORIN Edgar, 2005, « Introduction à la pensée complexe », ed Seuil

PNRCQ, Chap. III-12 Diagnostic de la vallée du Célé pour désignation Natura 2000, p. 39-41

PNRCQ, ChapV Diagnostic de la vallée du Célé pour désignation Natura 2000, p 55-56

RICHARDSON C.T., MILLER C.K.,(1997), Recommendations for protecting raptors from human disturbance : a review. Wildlife Society Bulletin, 25(3), p.634-638

TORNOIS J., PRUD'HOMME O., 2014, Utilisation de QGis comme outil nomade de saisie, 1ère partie. Géomatique expert, n° 11, p.32-42

www.data.gouv.fr

<http://www.parc-causses-du-quercy.fr>

<http://www.oiseaux.net>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.tela-botanica.org>

Annexes

Annexe 1 : Mesures de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Il anime et met en œuvre les démarches de conciliation des usages (chartes, groupes de travail, etc.) et développe des outils d'information et de sensibilisation des pratiquants et socio-professionnels (formation, éditions, etc.). Le Syndicat mixte du Parc s'engage à porter à connaissance les données naturalistes en sa possession aux socio-professionnels concernés par la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 (voir 1.2.1). Le Syndicat mixte du Parc s'associe aux travaux du Syndicat mixte Rance-Célé sur la conciliation des usages et de la gestion des loisirs aquatiques en vallée du Célé et associe les comités sportifs départementaux aux travaux de gestion des sites naturels, et aux démarches de conciliation des usages.

- **L'Etat** s'engage à accompagner la mise en place des chartes de bonne conduite pour les activités de pleine nature. Il favorise notamment l'élaboration d'une démarche « concernant l'accès raisonné et la préservation du monde souterrain » entre le Parc, le Comité départemental de spéléologie et le Conseil général. Il met en place un protocole de suivi de l'impact des loisirs de nature. Il s'engage à ne pas autoriser les projets de création de terrains de loisirs motorisés. Il s'assure de la cohérence avec la Charte avant toute décision d'autorisation de manifestations motorisées concernées au titre de l'article R. 331-8 du Code du Sport et sollicite le Syndicat mixte du Parc pour avis. A travers ses services de police de la nature, il applique l'interdiction de la pratique des loisirs motorisés en dehors des voies autorisées en mobilisant particulièrement ses moyens sur le secteur jugé prioritaire (cf. carte plus haut).
- **La Région** s'engage à accompagner le développement, la qualification et la promotion de l'offre de découverte des patrimoines et d'activités de pleine nature.
- **Le Département** s'engage à associer le Parc dans le développement des pratiques et la gestion des sites et itinéraires et à rechercher les moyens de leur aménagement et de leur entretien. Il invite le Parc à la commission départementale des espaces, sites et itinéraires. Il actualise le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Il accompagne le développement, la qualification et la promotion de l'offre d'activités de pleine nature. Il mobilise les outils de la politique Espaces naturels sensibles pour l'accessibilité aux sites de pratique en particulier pour les activités d'escalade et de spéléologie. Il associe le Parc et prend en compte les dispositions de la Charte en cas de mise en place du Plan Départemental de Randonnée Motorisée prévu à l'article 361-2 du Code de l'Environnement.
- **Les communes et les communautés de communes** s'engagent à poursuivre la mise en place raisonnée des boucles pédestres et à en assurer l'entretien. Elles s'impliquent dans la gestion des espaces, sites et itinéraires des sports de nature « prioritaires » (au PDESI et intégré dans les démarches de gestion raisonnée) et s'engagent à poursuivre l'inscription des chemins ruraux au PDIPR. Elles s'engagent à mettre en place des plans communaux de circulation des véhicules à moteurs, selon les délais précisés plus haut, et à ne pas favoriser l'installation de loueurs de véhicules à moteur ni de terrains de loisirs motorisés. Elles informent les services de l'Etat des pratiques illégales récurrentes de sports motorisés en hors-piste sur leur commune.
- **Les partenaires associés** : un partenariat privilégié est développé avec les comités sportifs de randonnées, d'escalade et de spéléologie en termes de conciliation, de qualification et de promotion des activités et du territoire. Le Codever du Lot est un acteur partie prenante du groupe de travail sur les loisirs motorisés. La FDC du Lot est associée aux démarches de conciliation des usages en particulier sur les loisirs motorisés. L'ADT du Lot est partenaire pour ce qui est de la qualification et de la promotion des activités non motorisés. L'ADASEA du Lot (animation des Sites Natura 2000), le Syndicat de la Rance et du Célé (SAGE Célé) et les structures gestionnaires d'espaces naturels (RNNIG, RNR, sites Natura 2000, etc.) sont acteurs de démarches de conciliation et de gestion de l'accueil des publics. Enfin, l'ONCFS est également un partenaire important sur les démarches de concertation de la charte d'escalade et des loisirs terrestres motorisés.

INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTATS

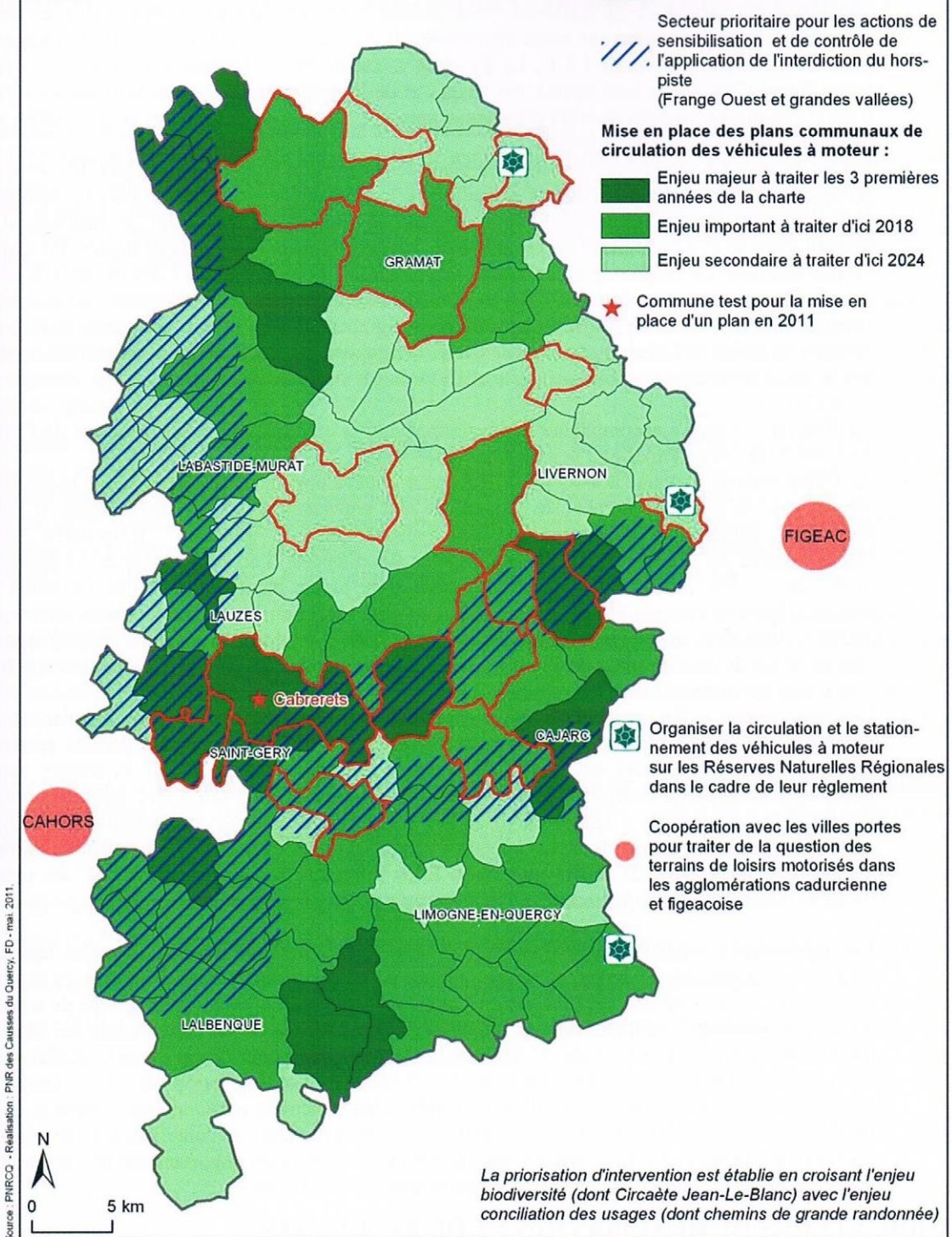
- Linéaire d'équipements d'itinérance douce créés (REAL)
- Nombre de topo-guides et documents relatifs aux activités de pleine nature (randonnées, canoë kayak, escalade ...) édités (REAL)
- Nombre de chartes et d'outils de conciliation des usages et des enjeux de la Charte du Parc mis en œuvre (éditions de sensibilisation et charte de bonnes pratiques) (REAL)
- Nombre de plans communaux de circulation des véhicules à moteurs adoptés (RES)



Carte des priorités d'accompagnement de plans de circulation

Légende

-  Arrêtes minicipaux existants
-  Secteur prioritaire pour les actions de sensibilisation et de contrôle de l'application de l'interdiction du hors-piste (Frange Ouest et grandes vallées)
- Mise en place des plans communaux de circulation des véhicules à moteur :**
 -  Enjeu majeur à traiter les 3 premières années de la charte
 -  Enjeu important à traiter d'ici 2018
 -  Enjeu secondaire à traiter d'ici 2024
-  Commune test pour la mise en place d'un plan en 2011



RÔLE ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES ET PARTENAIRES

- **Le Syndicat mixte du Parc** s'engage à pérenniser, enrichir l'offre d'équipements, et organiser la gestion des sites dédiés aux activités de pleine nature. Il participe au maintien et à la valorisation du réseau structurant de sentiers élaborés, et à la poursuite de son développement qualitatif, la recherche de synergies avec les activités et les services (restaurants, hébergements, accompagnement...). Il accompagne les collectivités locales dans leurs projets de création/renforcement des réseaux locaux de promenades pédestres et de sites de découverte et coordonne la promotion de ces sites et itinéraires ainsi que la mise en place des plans de circulation des véhicules à moteur. Il veille à la cohérence supra-communale des plans de circulation proposés par les communes.

Mesure 2.3.4 Organiser un développement raisonné des activités de sports et loisirs de nature dans les espaces naturels

CONTEXTE

Compte tenu des grands espaces qu'il offre et des nombreux chemins qui le parcourent, le territoire des Causses du Quercy est propice au développement de la randonnée sous toutes ses formes. Il représente également un cadre adapté aux activités de sports et loisirs de pleine nature, en particulier l'escalade, la spéléologie et le canoë kayak. Le diagnostic du territoire a révélé des faiblesses en termes d'entretien, de signalisation, de maîtrise du foncier et d'outil de valorisation de l'offre des lieux de pratiques de ces activités.

Un effort particulier est à réaliser sur la pérennisation des lieux de pratiques, en lien avec les orientations du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), pour conforter l'offre de loisirs pour les habitants et allonger la durée de séjours des visiteurs. L'organisation raisonnée de ces pratiques est également nécessaire pour faciliter une découverte du territoire, privilégiant les mobilités douces, optimiser la répartition des flux (voir 2.3.1 et 2.3.2), et concilier les usages, tout en assurant la préservation des Sites naturels majeurs inscrits au Plan de Parc (voir 1.2.1).

La gestion des loisirs terrestres motorisés dans les espaces naturels relève des dispositions de la loi de 1991. Elle a donné lieu à des actions du Parc lors de la première Charte. Sur le territoire du Parc, le constat est double : la pression de la pratique est manifeste en hors-piste sur la frange ouest du territoire [A] et dans certaines vallées, avec des impacts sur les paysages. Des besoins sont formulés par les communes en matière d'information et de sensibilisation des usagers motorisés. Cette situation conduit le Syndicat mixte du Parc à organiser, en lien avec les représentants de l'Etat une concertation permanente avec les usagers motorisés, et les autres usagers en vue de rechercher l'application stricte de l'interdiction du hors-piste et une éducation des pratiquants.

Le travail entrepris à travers la démarche de la charte d'escalade, de la charte des usages du Célé, ou encore des actions ponctuelles de gestion de cavités à spéléologie, a montré la pertinence de démarches de conciliation permettant de nouer un partenariat avec les représentants des comités sportifs, de représentants d'autres usagers de l'espace et d'intégrer les enjeux environnementaux dans les projets de développement de nouveaux sites ou itinéraires.

L'objectif est de favoriser le développement des activités de pleine nature, dans le respect de la nature, des paysages et des différents usagers de l'espace.

CONTENU DE LA MESURE

➤ Développer et qualifier une offre d'activités de pleine nature

- Assurer l'aménagement, l'entretien régulier et la valorisation des réseaux d'itinéraires et de sites de pratiques de pleine nature et poursuivre son développement qualitatif
- Développer des activités de pleine nature favorisant une mobilité douce ainsi que la découverte de l'environnement et des patrimoines : randonnée, pratique de l'escalade et de la spéléologie, tourisme fluvial, reconversion de la voie ferrée Cahors-Cajarc en voie verte...
- Appuyer l'action des comités sportifs pour la gestion et l'accès aux sites de pratiques des activités faisant l'objet d'une démarche de développement raisonnée en lien avec les démarches de bonnes pratiques (escalade, spéléologie, etc.) et le PDESI
- Valoriser les activités, sites et itinéraires dans les outils de promotion des offices de tourisme [D1], du Parc, des partenaires touristiques et une meilleure information sur site (voir 2.3.1 et 2.5)

➤ Concilier les usages et la préservation de l'espace et des paysages

- Poursuivre la formation des professionnels de l'encadrement des activités de sports et loisirs de pleine nature (escalade, spéléologie, loisirs aquatiques, loisirs motorisés...), axée sur la connaissance du territoire et des patrimoines, la gestion durable des ressources et la maîtrise des impacts liés à l'exercice de leur activité

Mesure 1.2.4 Développer la fonction d'observation des écosystèmes

CONTEXTE

Au terme de la première Charte, le Parc dispose d'une bonne connaissance des milieux naturels et des secteurs remarquables qui représentent environ 26% du territoire [B2]. La connaissance reste faible sur le reste du territoire. La connaissance est avancée pour certains groupes taxonomiques, comme les plantes vasculaires, les coléoptères, les oiseaux, les mammifères, les reptiles ou les amphibiens. A contrario de nombreux groupes sont méconnus (mousses, champignons, lichens, invertébrés). Pour consolider le niveau des connaissances et exercer efficacement les missions de préservation de la biodiversité face aux changements du territoire (fermeture, artificialisation, changements climatiques), le Parc doit intensifier les échanges avec les structures locales travaillant sur le patrimoine naturel. Le Parc doit notamment s'inscrire dans la stratégie déployée par la Région Midi-Pyrénées dans son Plan climat, en matière de prise en compte des impacts du changement climatique.

L'objectif est de mettre en place au niveau du territoire du Parc les outils nécessaires pour suivre et anticiper l'évolution des écosystèmes, en particulier dans le contexte de changement climatique.

CONTENU DE LA MESURE

- **Suivre et analyser les évolutions en cours et à venir**
 - Identifier les espèces les plus sensibles aux changements du territoire (fermeture ou fragmentation des milieux naturels et changements climatiques), par un suivi de l'évolution d'écosystèmes connus : mares rocheuses (notamment suivi post-travaux de restauration), pelouses sèches (Observatoire Régional des Pelouses sèches du Sud du Massif-Central – ORPS), milieux culturels riches en plantes messicoles, suivi des stations d'espèces protégées
 - Assurer un suivi régulier de l'évolution des Sites naturels majeurs [P1][B1][B2]
 - Evaluer l'évolution de la valeur patrimoniale de la biodiversité du territoire
- **Concentrer les efforts d'approfondissement des connaissances sur certains enjeux spécifiques**
 - Axer prioritairement les recherches sur les groupes taxonomiques méconnus, en particulier sur la microfaune aquatique et souterraine (voir 1.1.1), sur la biodiversité forestière puisque les bois couvrent 50% du territoire et sur les milieux prairiaux sur les franges du Parc
 - Concentrer les principaux efforts de prospection liés aux enjeux « milieux secs » (habitats naturels et espèces patrimoniales) sur les secteurs identifiés comme stratégiques, mais mal connus [zones C et C' de B1]
 - Mettre en place un système local efficace d'échanges de données naturalistes :
 - en participant aux réseaux régionaux (projet de Réseau Régional pour l'Information sur la Biodiversité – RRIB) et nationaux (Système d'Information sur la Nature et les Paysages)
 - en créant un réseau local avec les associations et structures locales (Fédération des AAPPMA du Lot, ONEMA, ONCFS, CREN Midi-Pyrénées, Chambre d'agriculture, associations nature locales...) permettant de rationaliser la production et la mutualisation de données
- **Diffuser et partager la connaissance du patrimoine naturel du territoire**
 - Diffuser et partager les connaissances par la systématisation des porteurs à connaissance auprès des porteurs de projets publics, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (voir 1.3.2)
 - Diffuser et vulgariser les connaissances auprès des habitants (voir 3.3.2)

RÔLE ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES ET PARTENAIRES

- **Le Syndicat Mixte du Parc** contribue à la mise en place et à l'animation d'un réseau local d'échanges de données naturalistes. Dans la mesure de ses moyens, il s'engage également à relayer ou soutenir les stratégies d'inventaires nationales ou portées par ses partenaires sur son territoire. Il

- Restreindre le développement des enclos de chasse sur le territoire du Parc, afin de garantir la préservation des paysages, la continuité des milieux naturels et la libre circulation des espèces en adoptant les modalités suivantes :
 - Respecter la législation pour l'aliénation des chemins publics
 - Soumettre à déclaration auprès des communes du territoire la réalisation de clôtures de plus de 1,50 m de hauteur (hors clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière) en zone A et N
 - Réglementer si nécessaire la hauteur des clôtures dans les documents d'urbanisme en zone A ou N, afin de garantir le maintien, voire la restauration, des continuités écologiques (préservation de la Trame verte et bleue du territoire – voir 1.2.2)
- Conforter les partenariats avec les acteurs de la chasse et de la pêche :
 - Renforcer le partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs du Lot et les associations de chasse locales, en lien avec l'ONCFS :
 - pour élaborer une charte de bonnes pratiques de la conduite de la chasse (signalétique et sécurité, conciliation d'usages...)
 - pour un suivi des effets de la gestion conservatoire des habitats sur les populations de la faune sauvage
 - pour la conduite d'actions ponctuelles de restauration de milieux (garennes, mares, points d'eau, cloups), de gestion conservatoire, de maîtrise des populations de grand gibier et de valorisation pédagogique
 - Dans le cadre de la stratégie rivière (voir 1.1.1), poursuivre le partenariat avec la Fédération des AAPPMA

➤ **Eduquer à la nature et à la biodiversité**

- Préciser les bénéfices apportés par la biodiversité au territoire et à la collectivité
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation axées sur la compréhension du fonctionnement des écosystèmes et des enjeux liés à la perte de biodiversité (sorties nature, sciences participatives, chantiers écoles, débats citoyens, etc.) (en lien avec 3.3.2)
- Proposer d'autres regards et d'autres approches pédagogiques (sensibles, artistiques...) pour renforcer les liens entre l'Homme et la nature
- Valoriser auprès du grand public les initiatives locales, individuelles ou collectives, en faveur de la « nature de proximité » et sa prise en compte dans le quotidien

RÔLE ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES ET PARTENAIRES

- **Le Syndicat mixte du Parc** mobilise les acteurs locaux sur des actions ponctuelles de protection ou de gestion tant de la biodiversité emblématique et/ou patrimoniale du territoire que de la biodiversité plus ordinaire. Il s'engage à mettre à disposition des communes et communautés de communes du territoire sa capacité d'expertise naturaliste pour leur permettre de prendre en compte la biodiversité dans la conception et la conduite de leurs projets. Il s'engage à associer les partenaires du territoire, en fonction de leurs domaines de compétences, lors de la conception ou la conduite de programmes ou d'actions en faveur de la biodiversité sur le territoire, puis à chercher des appuis et relais locaux pour la conduite de ces actions.
- **L'Etat** soutient l'action du Parc en matière de préservation de la biodiversité, notamment par l'intermédiaire de ses Etablissements publics en charge des missions de police de l'eau et de l'environnement.
- **La Région** accompagne les activités de sensibilisation à la biodiversité et incite les lycées et centres de formation agricole à mieux intégrer cette dimension dans leurs programmes.
- **Le Département** poursuit sa gestion différenciée des abords des routes départementales et participe au conseil des collectivités locales en la matière.
- **Les communes et communautés de communes** gèrent leurs espaces publics avec des pratiques exemplaires pour la protection de la biodiversité. Elles identifient dans leurs documents d'urbanisme les éléments du patrimoine arboré à préserver.
- **Les collectivités ayant compétence en matière d'urbanisme** demandent par délibération à ce que les clôtures de plus de 1,50 m de hauteur (hors clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière) soient soumises à déclaration en zone A et N, et le cas échéant limitent les hauteurs de clôtures dans les PLU.

- proposer au besoin des renforcements ponctuels du réseau
- Déployer les politiques et les outils de protection des espaces naturels existants [B2] (Espaces naturels sensibles, Arrêtés de protection de biotope, Réserves naturelles régionales ; etc.) pour les sites nécessitant une protection. Le Parc intègre dans cette réflexion les objectifs de la Stratégie de création d'aires protégées terrestres, telles que définies par le Grenelle de l'Environnement
- Conduire des programmes d'actions ou de gestion spécifiques à certains enjeux de conservation de ces sites, et notamment en faveur des espèces patrimoniales du territoire :
 - expérimenter sur ces sites des démarches techniques ou des outils d'accompagnement avant de les mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire du Parc (exemples : Charte des bonnes pratiques de l'escalade, Mesures agro-environnementales...)
 - rechercher une meilleure convergence des politiques publiques sur les sites bénéficiant de différents statuts de protection
 - mobiliser et accompagner les collectivités locales dans la conduite d'actions ponctuelles d'acquisition foncière et de gestion conservatoire

RÔLE ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES ET PARTENAIRES

- **Le Syndicat mixte du Parc** accompagne les collectivités et les acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux de préservation et de gestion des Sites naturels majeurs dans leurs projets d'aménagement et documents d'urbanisme. Il développe et anime des programmes d'actions ou de gestion appropriés aux enjeux de ces sites, en y associant les partenaires concernés. Il anime ou coordonne le réseau Natura 2000, et le cas échéant en accord avec les acteurs concernés, fait à l'Etat des propositions d'extension ou de renforcement de ce réseau. Il accompagne les acteurs locaux dans leurs projets de classement en Réserve naturelle régionale et se propose pour en assumer la gestion. Il s'associe à la mise en œuvre par le Département de la politique ENS sur le territoire du Parc.
- **L'État** prend en compte les Sites naturels majeurs du Parc dans l'ensemble des schémas d'orientation dont il a la charge, et notamment dans le Schéma départemental des carrières. Il s'assure lors de l'instruction des différents projets concernant le territoire du Parc de leur compatibilité avec les enjeux de préservation liés aux Sites naturels majeurs. Il soutient les collectivités du Parc dans leurs projets d'acquisition foncière à vocation conservatoire dans les Sites naturels majeurs et dans la gestion de ces espaces.
- **La Région** soutient le déploiement et l'animation du réseau des Réserves naturelles régionales sur le Parc, notamment pour la préservation des 3 zones humides d'intérêt patrimonial du territoire [B1], et associe le Syndicat mixte du Parc à leur gestion. Elle privilégie le territoire du Parc dans la mise en œuvre de toute politique incitative ou d'intervention pour faciliter la maîtrise du foncier par des collectivités.
- **Le Département** considère les Sites naturels majeurs comme le lieu privilégié de mise en œuvre de sa politique ENS sur le territoire du Parc. Il associe le Syndicat mixte du Parc à l'élaboration des orientations de gestion des ENS et leur suivi. Il prend en compte les objectifs de conservation des sites Natura 2000 dans l'attribution de ses aides financières.
- **Les communes et communautés de communes** s'engagent à intégrer les prescriptions liées aux Sites naturels majeurs dans l'ensemble de leurs documents d'orientations et de planification, et leurs projets d'aménagement, notamment par un classement en zone naturelle, en zone agricole ou en zone agricole protégée dans leurs documents d'urbanisme, lors de leur création ou leur révision.
- **Les partenaires associés** : un partenariat privilégié est développé avec et entre les gestionnaires d'espaces naturels œuvrant sur le territoire du Parc, et plus particulièrement le Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Midi-Pyrénées, l'ADASEA du Lot (animation des Sites Natura 2000), le Syndicat de la Rance et du Célé (SAGE Célé) et les structures gestionnaires de Réserves.

INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTATS

- Part des Sites naturels majeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une priorisation des enjeux de conservation (REAL)
- Nombre et % de surfaces de Sites naturels majeurs bénéficiant d'outils de protection réglementaires et/ou contractuels, ou ayant bénéficié de différents programmes de gestion ou actions conservatoire (RES)
- Evolution de l'état de conservation, au regard des enjeux prioritaires, des Sites naturels majeurs au cours des 12 ans de mise en œuvre de la Charte (RES)

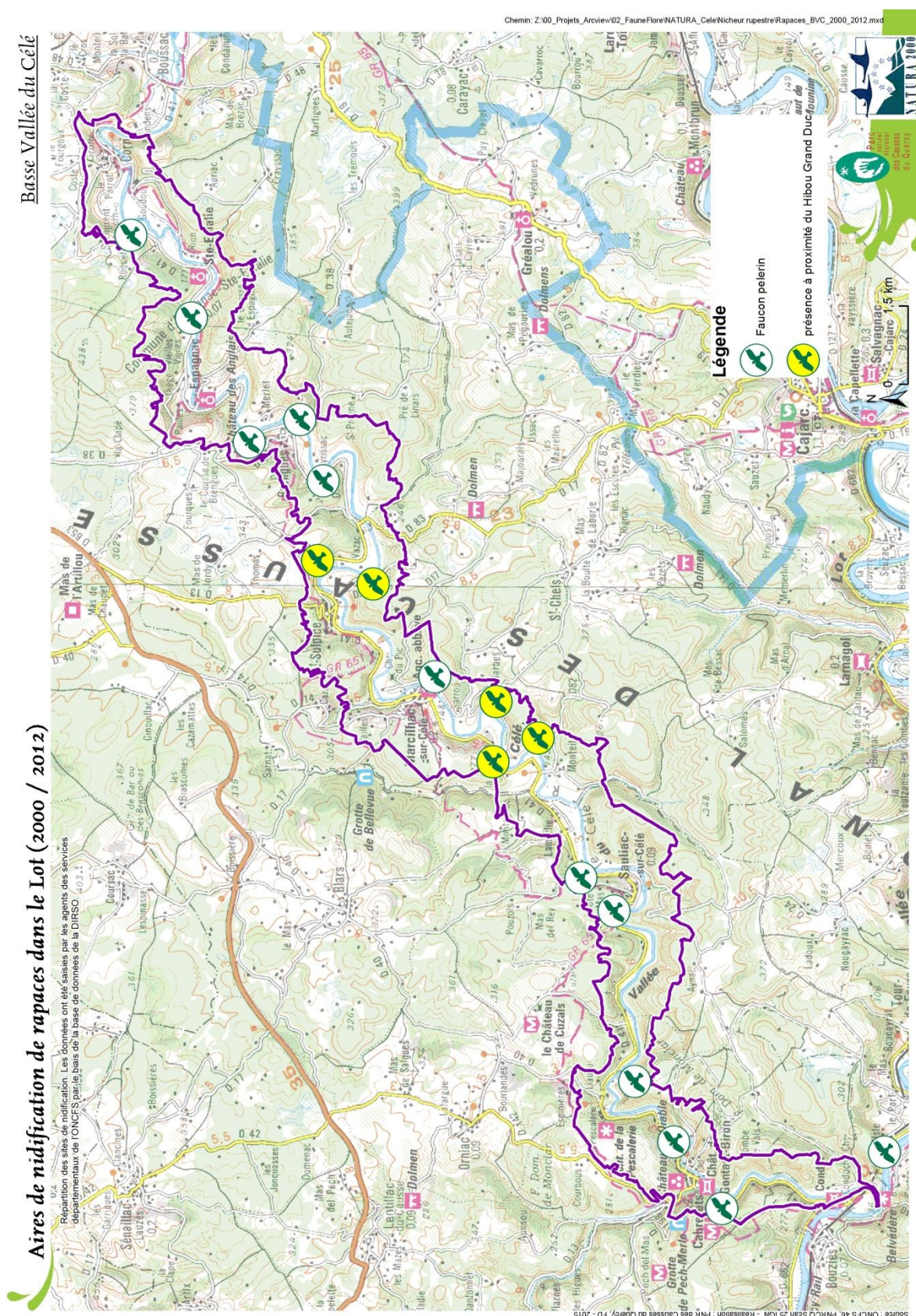
Annexe 2 : Grille d'entretien

Suivi de la biodiversité des falaises


- Grille d'entretien -

Idée principale	Idées secondaire	Mots clef
Présentation de l'acteur	Travail	- Quelle structure, - Quelles activités
	Mission	- Travail effectué au sein de la structure
	Activités personnelles	
Rapport à l'activité d'escalade	Connaissance des sites	- Topo - Non référencés
	Sites utilisés	- Où, - Quelle fréquence, - Période d'utilisation
	Importance économique	- Echelle locale, - Départementale ...
Rapport à la biodiversité rupestre	Espèces connues	- Quelles espèces, - Leur biologie, - Sensibilité
	Site de nidification	- Où, - Depuis quand, - Dernière observation ... (suivi)
	Période de présence	- Arrivée, - Couvaion, - Elevage, - Emancipation...
	Enjeux	- Naturel (préservation) - Touristique (attractivité)
Notion de participation/concertation	Charte escalade	- Connaissance du principe, - Signataire ?
	Volonté de participation	- A la charte - A une autre forme de conciliation
	Activités de sensibilisation	- Déjà pratiquée ? - Envie d'être acteur - Envie de participer à des formations

Annexe 3 : Carte initiale ayant servi à débiter l'inventaire ornithologique (source ONCFS)



Annexe 4 : Outil de demande de diagnostic pré-équipement de la charte escalade du site Natura 2000 Forêt de Grésigne et ses environs

 DEMANDE D'EQUIPEMENT VOIE D'ESCALADE				
Date de demande:				
Nom-Prénom de l'équipeur:				
Fédération:				
N° de licence:				
Club:				
Site:				
Secteur:				
Nom du propriétaire:				
Nom de la voie:				
Localisation géographique (carte IGN, schéma,....), si nouveau site				
Localisation de la voie sur le secteur				
Avis de la LPO	Favorable	Défavorable	Date:	
Remarques:				
Avis du CD FFME 82	Favorable	Défavorable	Date:	
Remarques:				

Index des tableaux et figures

Figure 1: Schéma de la mise en place du réseau Natura 2000	5
Figure 2: Schéma de fonctionnement du Syndicat mixte du PNR des Causses du Quercy...	11
Figure 3: Organigramme des salariés du Parc naturel régional des Causses du Quercy	13
Figure 4: principe de l'assemblage panoramique	20
Figure 5 : exemple des prises de mesures horizontales et verticales pour l'étalonnage	21
Figure 6: intégration des photos avec les distances réelles sous Q-GIS.....	23
Figure 7 : Schéma de la méthode d'analyse des entretiens	29
Figure 8 : Distribution des acteurs pour le thème "présentation et contexte de la vallée du Célé"	64
Figure 9 : Distribution des acteurs pour le thème "Economie et tourisme"	65
Figure 10: Distribution des acteurs pour le thème "Interactions diverses"	66
Figure 11 : Distribution des acteurs pour le thème "Communication et sensibilisation"	67
Figure 12 : Distribution des acteurs pour le thème "Outils de préservation"	67
Figure 13 : Schéma d'interaction entre les acteurs du territoire	68
Figure 14 : Cheminement du premier scénario.....	74
Figure 15 : Cheminement du second scénario.....	75
Figure 16 : Cheminement du troisième scénario.....	75
Figure 17 : Cheminement du quatrième scénario.....	76
Figure 18 : Cheminement du cinquième scénario.....	76
Tableau 1 : Description des différentes méthodes envisagées pour réaliser l'étalonnage des photographies.	22
Tableau 2 : Liste des espèces rupestres protégées et leur mode de reproduction	25
Tableau 3 : Flore rupestre remarquable présente dans la vallée du Célé.....	26
Tableau 4 : Notation associée aux falaises en fonction de différents critères	27
Tableau 5 : Notation des falaises suivies.....	39
Tableau 6 : Acteurs visés en fonction des thématiques liées au milieu rupestre	44
Tableau 7 : 4 Catégories d'acteurs rencontrés.....	44
Tableau 8 : Grands thèmes et sous-thèmes dégagés par l'analyse globale des 20 entretiens semi-directifs.....	45
Tableau 9 : Tableau des différentes variables internes hiérarchisées, de la plus influente en haut à la moins influente en bas.....	73
Carte 1 : Répartition des 51 Parcs naturels régionaux sur le territoire français	5
Carte 2 : Localisation du Parc naturel régional des Causses du Quercy	10

Carte 3 : Présentation de la vallée du Célé.....	15
Carte 4 : Localisation des falaises prises en compte dans l'étude.....	32
Carte 5 : Répartition des sites de nidification des rapaces rupestres d'intérêt communautaire en 2015 sur les falaises de la vallée du Célé.....	34
Carte 6 : Répartition de l'Alysson à gros fruits (<i>Hormatophylla macrocarpa</i>) jusqu'en 2005 sur la vallée du Célé	35
Carte 7 : Répartition des sites occupés par les Activités de pleine nature et répartition des espèces d'intérêt communautaire	38
Carte 8 : Localisation des sites à enjeux prioritaire pour la préservation des rapaces d'intérêt communautaire	41
Carte 9 : Cartographie verticale de l'avifaune rupestre et des Activités de Pleine Nature du site du Château des Anglais (vallée du Célé)	42

Résumé :

Sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, des mesures pour la cohabitation entre pratique de l'escalade et biodiversité rupestre se sont traduites en 2010 par la signature d'une Charte des bonnes pratiques de l'escalade. Malheureusement, celle-ci semble aujourd'hui au point mort et des tensions sont apparues entre pratiquants et institutions de gestion du territoire.

Ce stage veut poser les bases de la réouverture du dialogue par la mise en place d'un outil partagé de suivi de la biodiversité rupestre.

L'outil de suivi se veut le plus précis possible afin de permettre l'auto-diagnostic des falaises par les grimpeurs. Il présente une localisation des espèces et équipements sur photographies intégrées dans un SIG. Partagé via une plateforme informatique, il est proposé d'instaurer des niveaux d'accès aux données sensibles. Une campagne d'entretiens avec les acteurs en lien avec le milieu rupestre a permis de mettre en lumière les représentations et connaissances des acteurs ainsi que d'identifier les attentes de chacun.

Mots clefs :

Biodiversité rupestre / Escalade / Outil de concertation / Développement durable / SIG /



CENTRE
UNIVERSITAIRE
JEAN-FRANÇOIS
CHAMPOLLION

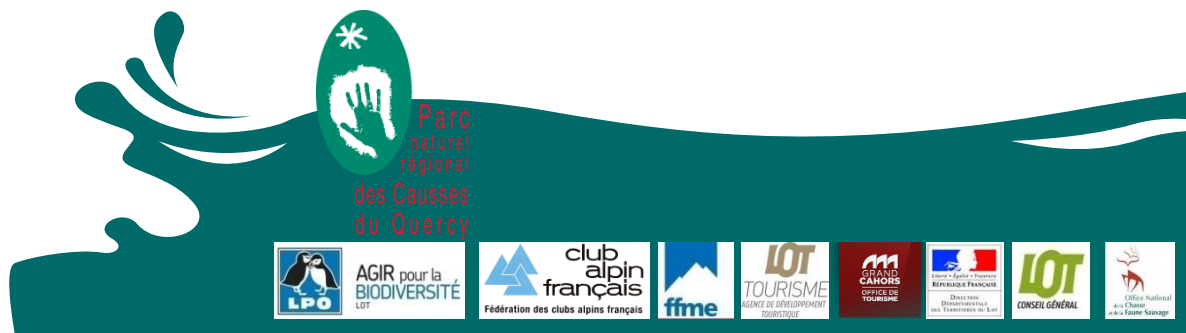
Albi
Castres
Rodez

Parc naturel régional des Causses du Quercy
11 rue Traversière - B.P.10 - 46240 Labastide-Murat
Tél. 05 65 24 20 50 - Fax 05 65 24 20 59
e-mail : contact@parc-causses-du-quercy.org
www.parc-causses-du-quercy.org



GUIDE DE RECONNAISSANCE NATURALISTE POUR LES GRIMPEURS

L'écosystème falaise
Quelques espèces protégées
Éviter les idées reçues
Petits mots de M^{aitre} Enviro



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOT



L'écosystème falaise

Qu'est-ce qu'un écosystème ?

Un écosystème est un ensemble formé par une communauté d'êtres vivants (faune et flore) et leur environnement (biologique, géologique, climatologique, géographique, pédologique...). Les éléments qui constituent cet écosystème sont en interaction permanente les uns avec les autres. Ils échangent des éléments de matière (nourriture, eau ...) et d'énergie (chaleur, mouvements...) qui permettent le développement et le maintien de la vie.

Les écosystèmes sont souvent vus comme des entités fermées, pourtant ils échangent aussi avec les écosystèmes voisins.

L'écosystème « falaise »

Les falaises représentent un écosystème très particulier. Avec des pentes à plus de 15°, très peu de sol et un apport hydrique très faible, elles sont un milieu de vie extrême. Elles accueillent donc des espèces très spécialisées qui se sont adaptées à ces conditions spartiates.

Les plantes exploitent les moindres fissures où s'accumulent un peu de terre, et s'accommodent d'un apport en eau très réduit. Elles ont également évolué de façon à supporter des écarts de température parfois énormes entre des journées en plein soleil et des nuits à tous les vents.

Les animaux aussi se sont adaptés jusqu'à devenir dépendants de leur milieu. Les hirondelles créent des nids en terre en forme de coupe installés sous des surplombs, à l'abri des intempéries, les martinets, comme les chauves-souris gîtent dans les fissures de la roche. Faucons, hiboux et corvidés profitent eux de petites cavités ou de terrasses rocheuses (vires) à l'abri des prédateurs qui pourraient s'attaquer à leurs couvées. Les passereaux sont moins dépendants du milieu cependant il n'est pas rare d'en voir arpenter les parois, à la recherche d'insectes ou de graines.

Des enjeux croisés

Les falaises sont donc un milieu de vie. Certaines espèces ne peuvent s'accommoder d'un autre milieu, pour d'autres, cela représente un très grand risque pour leur progéniture. Malgré leur aspect inhospitalier elles sont donc nécessaires à la réalisation en tout ou partie de leur cycle de vie.

Par ses aventures verticales, l'Homme entre dans le réseau de l'écosystème falaise. Il doit alors prendre garde à s'y intégrer de façon harmonieuse.

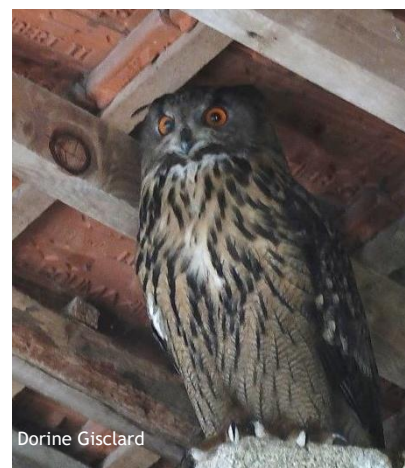
Le Grand-duc d'Europe

Bubo bubo

Critères de reconnaissance

Le grand-duc d'Europe est le plus grand rapace nocturne du monde avec ses 70cm de haut et 1m80 d'envergure. Il se fond dans le paysage grâce à un plumage mimétique. Le dos brun marbré et le ventre sable strié de noir se confondent sur le fond de rocher. Ses grands yeux oranges surmontés de longues aigrettes noires lui confèrent un regard sévère. Lorsqu'il chante, le gonflement de sa gorge fait apparaître une bavette blanche.

Son chant bitonal est constitué d'un « hou-hô » grave (plus aigu pour la femelle) qui retenti à la nuit tombée. De loin, il peut parfois être confondu avec l'aboïement d'un chien.

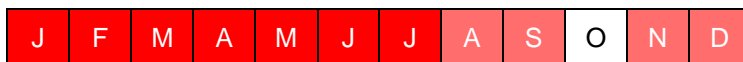


Espèces similaires

Ne peut être confondu qu'avec le Hibou moyen-duc. Mais celui-ci a une teinte générale plus claire et orangée. Il est plus petit, a la tête très ronde et les disques faciaux orangés bien délimités par une ligne blanche. De plus il présente une allure beaucoup moins massive que le Grand-duc.

Période de sensibilité

Le Grand-duc niche sur de grandes vires rocheuses abritées sous un surplomb ou à l'abri d'une végétation dense. L'occupation des sites commence dès le mois de novembre où les couples se forment et choisissent une aire pour accueillir les œufs. Les plus précoces pondent dès le mois de décembre, mais la grande majorité arrive vers les mois de janvier février. S'ensuit une longue période d'élevage et les jeunes ne prennent leur envol que très tard, entre juillet et septembre, lorsque les parents décident de ne plus les nourrir.



Statut de protection

Cités à l'annexe III de la Directive Européenne Oiseaux, les Faucons pèlerins sont également protégés en France par la loi du 5 Décembre 2009.

Anecdote

Le Grand-duc est un super prédateur capable de s'attaquer aussi bien à de petites souris qu'à des lapins ou même de jeunes renards (bien que ce fait reste rare). A son menu il compte également d'autres rapaces tels que Faucons et Chouettes.

Les jeunes « chuintent » toute la nuit. Ce 'ieek' répété régulièrement leur permet de garder un contact permanent avec leurs parents.

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Faucon pèlerin

Falco peregrinus

Critères de reconnaissance

Avec ses 40cm de haut et 1m d'envergure, le faucon pèlerin est le plus grand faucon de France. Les adultes présentent un dos ardoise et un ventre blanc barré horizontalement de noir. Ils présentent une large moustache noire descendant de part et d'autre du bec. Les jeunes ont une coloration plus brune et le ventre est strié verticalement.

Espèces similaires

Le Faucon hobereau. Particulièrement les jeunes ressemblent à s'y méprendre au Faucon pèlerin. Ils sont cependant de 10 à 20cm plus petits et présentent une silhouette plus ramassée. Ils ont également des moustache plus fines libérant de grandes joues blanches remontant très haut derrière le cou et arborent de fins sourcils blancs.. Les adultes présentent une couleur rouille sur les pattes qui permet de les distinguer facilement.

Période de sensibilité

Nichant sur des corniches ou dans des cavités rocheuses, la période de reproduction commence en Février avec les parades et l'installation des couples. En suivant, la ponte et la couvaison sont des périodes extrêmement sensibles et encore au moins 15 jours après l'éclosion. Pendant l'élevage des jeunes, le couple est moins sensible mais il existe toujours un risque d'abandon des jeunes en cas de dérangement. Les jeunes s'envolent généralement à la mi-juin.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Cités à l'annexe III de la Directive Européenne Oiseaux, les Faucons pèlerins sont également protégés en France par la loi du 5 Décembre 2009.

Anecdote

Le Faucon pèlerin est exclusivement ornithophage, c'est-à-dire qu'il se nourrit seulement d'oiseaux. Il attrape ses proies uniquement en vol, c'est pourquoi sa présence n'empêche pas la nidification d'autres oiseaux à proximité.

Il est capable de distinguer une proie à 3km d'altitude. Afin de se protéger lorsqu'il fond sur ses proies, atteignant parfois les 300km/h, il possède un système de fermeture des narines. Ce système porte le nom de bourdon car sa vibration pendant les piquets fait un bruit rappelant cet insecte. L'impact provoqué par cette chute libre tue la proie sur le coup plus sûrement encore que la force des serres du rapace.

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Le Faucon crécerelle

Falco tinnunculus



Critères de reconnaissance

Brun roux sur le dessus, sable sur le dessous avec le bout des ailes noires, tout le corps est parsemé de stries noires. La femelle est uniforme tandis que le mâle arbore la tête et la queue grises. En vol il présente une silhouette fine avec un battement d'aile très rapide.

Espèces similaires

Il peut être confondu avec le faucon crécerellette, plus petit et aux taches noires moins marquées mais celui-ci n'est pas présent dans le Lot

Période de sensibilité

Le Faucon crécerelle niche dans des cavités rocheuses recyclant parfois un vieux nid de corvidé. Les parades et défenses du territoire s'intensifient en mars et la ponte débute en avril. Commence alors une période de couvaison de un mois pendant laquelle le mâle relaye brièvement la femelle sur les œufs et la nourrit. Un mois après l'éclosion, les jeunes sont capables de voler mais ils ne prennent réellement leur indépendance qu'au courant du mois de juillet voire août pour les plus tardifs.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

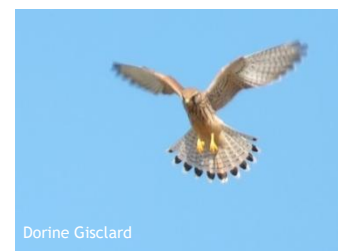
Statut de protection

Comme tous les rapaces, le Faucon crécerelle est protégé en France par la Loi du 5 Décembre 2009. Espèce protégée en France (Article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne, à l'annexe II de la Convention de Bonn, à l'annexe II de la Convention de Washington et à l'annexe A du Règlement CEE/CITES.

Anecdote

Son mode de chasse en vol surplace est caractéristique du Faucon crécerelle, on l'appelle « vol en St Esprit » du fait de la silhouette qu'il présente à ce moment-là, rappelant un ange.

A la saison de l'élevage des jeunes, on peut parfois voir plusieurs individus chasser ensemble, il s'agit en réalité de la femelle qui chasse pour ses jeunes désormais assez grands pour la suivre sur ses terrains de chasse.



Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Grand corbeau

Corvus corax



Critères de reconnaissance

Entièrement noir et lustré, le Grand corbeau présente un bec très épais et un corps charpenté. En vol on repère facilement sa queue en forme de losange. C'est le plus grand corvidé d'Europe, atteignant la taille d'une buse (60cm de haut pour 120cm d'envergure). Son chant très reconnaissable est un croassement assez aigu, sonore et roulant, très surprenant

Espèces similaires

On appelle souvent corbeau n'importe quel corvidé. Pour la plupart il s'agit en réalité de corneille noire, beaucoup plus petite, à la queue droite et l'allure moins massive.

Période de sensibilité

La période de reproduction du Grand corbeau s'étale de janvier à mi-mai. En janvier, les parades commencent et l'on peut assister à des acrobaties telles que des vols sur le dos. Puis en février le couple construit son nid, énorme enchevêtrement de branches, sur une plateforme ou dans une cavité. Ce nid est souvent réutilisé d'une année sur l'autre. S'ensuit la période de couvaison où la femelle est ravitaillée par le mâle puis l'élevage des jeunes. Ceux-ci s'envolent au courant du mois de mai. La famille reste unie jusqu'à la fin de l'été où les jeunes s'émancipent définitivement.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Espèce protégée en France (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne.

Anecdote

Le grand corbeau constitue un prédateur pour les œufs et les jeunes d'autres espèces, notamment le Faucon pèlerin, pourtant il n'est pas rare de les voir nicher sur une même falaise, mettant leur vigilance en commun lors de l'approche d'un prédateur commun tel que le Grand-duc d'Europe.



Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Choucas de tours

Corvus monedula



Dorine Gisclard

Critères de reconnaissance

Petit corvidé de la taille d'un pigeon le choucas est très reconnaissable à ses yeux bleus et sa nuque pâle. Il possède une envergure relativement grande comparée à sa taille (30cm de haut pour 70cm d'envergure). Généralement organisé en colonies il se déplace rarement seul et forme des groupes bruyants. C'est un oiseau très bavard.

Espèces similaires

Le choucas peut parfois être confondu avec la Corneille noire, mais celle-ci est bien plus grande et présente une allure plus fine. Le cri est également très différent.

Période de sensibilité

Les colonies de reproduction se rassemblent dès la fin février et la formation des nids, constitués de branchages dans des cavités et fissures, s'active en mars. La ponte a lieu fin-mai début-avril et l'éclosion 20 jours plus tard. L'élevage des jeunes dure jusqu'à 1 mois et demi, ce qui amène leur envol définitif à la mi-juillet. Les couples sont généralement fidèles entre eux et au site de reproduction.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Espèce inscrite à l'annexe II/2 de la directive « oiseaux » mais dont la chasse ne peut être autorisée en France. Elle est inscrite dans la liste nationale des oiseaux protégés en France (Article 2 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81) mais a été classée nuisible jusqu'en 1998 dans certains départements.

Anecdote

Omnivore, le choucas possède cependant un régime alimentaire nettement composé d'invertébrés. Dans le sud, l'espèce est sédentaire et forme en hiver de grandes colonies dortoirs, parfois partagées avec d'autres corvidés dont le Corbeau freux. Ces dortoirs peuvent compter plusieurs milliers d'individus.

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'Hirondelle de rochers

Ptyonoprogne rupestris

Critères de reconnaissance

Cette espèce est une petite hirondelle au dos gris brun et au ventre pâle. Lorsqu'elle écarte les plumes de la queue en vol, on aperçoit également une rangée de taches blanches au bout des plumes. Très habile en vol, elle effectue la plupart du temps de long plané avec des changements de direction abrupts.



Espèces similaires

L'hirondelle de rivage est la seule autre espèce d'hirondelle au plumage gris présente en France. Cependant, celle-ci a le ventre plus clair, un collier sombre séparant la gorge et le ventre blancs, et ne possède pas de petites taches blanches sur la queue.

Période de sensibilité

L'Hirondelle de rochers niche en colonies. Elle place toujours son nid à l'abri d'un surplomb. Celui-ci est constitué d'un bol de terre et de salive mélangés et peut être réutilisé d'une année sur l'autre. L'orientation sud et les falaises calcaires sont privilégiées. Les pontes démarrent début mai, la couvaison dure 2 semaines et l'élevage des jeunes un mois et demi à 2 mois. Une deuxième nichée dans le courant du mois d'août est monnaie courante.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Comme toutes les espèces d'Hirondelles, l'Hirondelle de rocher est protégée en France (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81) et inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne

Anecdote

Il existe 5 espèces d'hirondelles différentes en France : Hirondelle de fenêtre (noir et blanche), Hirondelle rustique (Noire et blanche avec la gorge rouge), Hirondelle rousseline noire et blanche avec un collier roux remontant jusque derrière la tête et nos 2 hirondelles grises (de rochers et de rivage).



Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Martinet à ventre blanc

Apus melba

Critères de reconnaissance

Le plus grand martinet d'Europe au vol souple, présente un corps uniformément brun très sombre, presque noir avec seulement le ventre et la gorge blancs. Ces 2 plages blanches sont séparées par un collier sombre. Souvent, la gorge blanche est difficile à distinguer. La queue est courte et fourchue.

Espèces similaires

Il peut être confondu avec les Hirondelles de fenêtre, mais la très grande taille et la forme en faucille du Martinet dissipent bien vite la confusion.

Période de sensibilité

Les Martinets à ventre blanc nichent en colonie. Le nid se réduit au garnissage d'une fissure avec des plumes, brins de paille et fil textiles attrapés au vol. Il est souvent réutilisé d'une année sur l'autre. La ponte a lieu dans le courant du mois de mai et les parents couvent tour à tour pendant 20 jours. Après l'éclosion, l'élevage des jeunes dure jusqu'à 2 moi, soit jusqu'à la mi-juillet. Les jeunes volants restent dépendant du site de reproduction jusqu'à leur départ en migration en septembre.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne.

Anecdote

On l'appelle aussi Martinet alpin.

Les Martinets ont des ailes si longues qu'ils sont incapables de redécoller depuis le sol. Aussi ils ne s'y posent jamais. Pour la grande majorité, ils mangent, boivent, s'accouplent et dorment en vol. Pour cela ils sont capables de mettre en veille une moitié de cerveau à tour de rôle. Seuls la ponte et la couvaison obligent les martinets à se poser.

Si vous trouvez un Martinet adulte au sol, placez-le très haut sur un toit ou un mur afin qu'il puisse redécoller (ou lancez-le en l'air après avoir vérifié qu'il est capable de voler).

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Tichodrome échelette

Tichodroma muraria

Critères de reconnaissance

Le Tichodrome est échelette un petit passereau qui présente un long bec fin incurvé vers le bas. La tête et le dos sont gris clair, la gorge blanche vire au noir chez le mâle en période de reproduction. La queue et le bout des ailes sont noirs avec une bande de taches blanches. La base des ailes est rouge carmin. Cette teinte rouge ne se dévoile généralement que lorsque l'oiseau déploie ses ailes.

Espèces similaires

Ne peut être confondu avec aucune autre espèce

Période de sensibilité

Cet oiseau niche en altitude dans les fissures de falaises, Chez le Tichodrome échelette, la ponte a lieu en mai et l'élevage des jeunes continue jusqu'à mi-Juillet. Cependant, la sensibilité de cette espèce ne concerne pas les falaises du Lot puisqu'il n'y est présent qu'en hiver lorsque l'oiseau descend en altitude pour se protéger du froid.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la directive Oiseaux et à l'Annexe III de la Convention de Berne.

Anecdote

Le Tichodrome porte le surnom d'oiseau papillon en raison des courts vols qu'il effectue au ras des parois et au cours desquels on aperçoit brièvement sa coloration rouge, comme un papillon qui volète de corniche en fissure.

Cet oiseau est doté d'un sens tactile extrêmement développé au niveau du bec et de la langue, puisque ce sont ces organes qu'il utilise pour dénicher les insectes dont il se nourrit dans les fissures des parois.

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Moineau soulcie

Petronia petronia

Critères de reconnaissance

Le Moineau soulcie est assez charpenté, il présente un dos gris brun rayé de sombre et un ventre sable très clair rayé également. Il arbore un sourcil très clair et une tache jaune, bien visible pendant le chant, au niveau de la gorge. Son bec est très épais et assez clair.

Espèces similaires

On peut confondre le Moineau soulcie avec les femelles de Moineau domestiques. Celles-ci sont cependant beaucoup plus sombres, ont le dos brun strié de sombre et ne présentent pas de rayure sur le ventre ni de tache jaune à la gorge.

Période de sensibilité

Très sociable, ce moineau niche en petites colonies dans des cavités assez profondes (30cm à 1m de profondeur) situés dans des branches, toit ou des fissures de falaises. Il réalise 2 nichées l'une en mai-juin, l'autre en juillet-août. La couvaison dure 2 semaines et l'élevage des jeunes un peu moins d'un mois.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81).
Inscrite en annexe II de la convention de Berne.

Anecdote

Essentiellement insectivore, le Moineau soulcie consomme également des baies et des graines.
La répartition des populations de Moineau soulcie est assez mal connue.

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'Alysson à gros fruits

Hormatophylla macrocarpa



Critères de reconnaissance

Cette plante présente des coussins retombants légèrement épineux. Elle présente une préférence pour les parois exposées au nord.

Espèces similaires

Période de floraison

Elle fleurit d'avril à juin avec de petites fleurs argentées en forme d'étoile.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Elle figure dans l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 dressant la "liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national".

Anecdote

On l'appelle aussi la corbeille d'argent à gros fruits.

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'Ibérus des rochers

Iberis saxitalis

Critères de reconnaissance

Espèces similaires

Période de sensibilité

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Protection régionale

Anecdote

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La Scorsonère à feuilles de Buplèvre

Scorzonera austriaca (bupleurifolia)

Critères de reconnaissance

Espèces similaires

Période de sensibilité

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Statut de protection

Protection régionale

Anecdote

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Tabouret des montagnes

Noccaea montana

 Critères de reconnaissance

 Espèces similaires

 Période de sensibilité

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Statut de protection

Protection départementale

 Anecdote

 Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Éviter les idées reçues

« On en voit beaucoup, ils ne doivent pas être protégés. »

Certaines espèces se rencontrent en très grand nombre sur un territoire donné. Cependant, lorsqu'on élargi le champ de vision à un niveau national voire européen, on se rend compte que **ces territoires sont parfois les derniers sites de présence de ces espèces**. C'est ce que l'on appelle des réservoirs. Ces territoires héritent alors d'une responsabilité particulière vis-à-vis de ces espèces. Dans une mine d'or, ce minerai n'est pas rare, pourtant à une échelle plus large, sa rareté se marchande.

« Il vient me voir cet oiseau, je ne le dérange sûrement pas. »

Un oiseau et tout particulièrement un rapace dont l'aire de reproduction se situe à proximité ne vient pas vous voir par pure curiosité. **Il s'agit en réalité d'un comportement agressif de défense du territoire**. Si vous étiez un autre rapace, il vous aurait volé dans les plumes ! Sachez repérer les comportements qui signalent un dérangement : lorsque vous approchez de la falaise, l'oiseau peut « alerter » c'est-à-dire qu'il pousse des cris d'alarme, il peut même s'envoler en criant afin que vous ne repérez pas son aire. Des dérangements répétés ou un dérangement trop important peut amener un couple à abandonner sa nichée. Le risque est d'autant plus grand que les petits sont jeunes.

« Bah, il y a plein d'autres falaises, ils peuvent s'installer ailleurs. »

Nous l'avons vu en introduction, le milieu rupestre est très particulier. Les oiseaux choisissent leur site avec soin, prenant garde à l'orientation, à la disponibilité en ombre, aux infiltrations d'eau, à la présence de sites de chasse à proximité ... Lorsqu'un oiseau choisit un site pour nicher, c'est qu'il le considère comme optimal pour mener ses petits jusqu'à l'envol. **Un autre site peut être adapté, mais moins efficace ou demandant plus d'efforts aux**

parents pour tenter d'obtenir le même résultat.

« J'en ai vu nicher sur des falaises très fréquentées, et même en ville ! Ils sont capables de s'adapter. »

Les rapaces possèdent effectivement une grande plasticité. Cependant, il existe une grande différence entre un oiseau qui est venu de lui-même s'installer sur un site où une activité régulière règne, et un oiseau installé sur une falaise isolée mais visitée de façon ponctuelle. Dans le premier cas, la sensibilité individuelle de l'oiseau, lui permet de s'adapter à des activités dites « perturbatrices ». L'oiseau est habitué. Dans le second cas, l'oiseau s'est installé dans un lieu habituellement calme. Il est donc très sensible aux dérangements qui peuvent survenir après son installation.

« Pourquoi les distances de dérangement ne sont pas les mêmes pour tout le monde ? »

Les distances de dérangement des oiseaux sont très difficiles à estimer. En effet, cette distance varie en fonction de nombreux facteurs : hauteur de la falaise, visibilité du facteur de dérangement, visibilité de l'aire de nidification, habitude des individus face aux activités, sensibilité de chaque oiseau, direction de l'origine du dérangement ...

Selon la littérature scientifique, pour la plupart des rapaces, **la distance de dérangement se situerait entre 70 et 500m**. On estime que les activités au pied des falaises sont les moins perturbatrices. Une activité survenant au-dessus de l'aire, est au contraire extrêmement perturbatrice. Enfin, une activité arpentant les parois, s'apparente à la prédation par les mustélidés (fouine, martre...) ou les genettes, elle est donc aussi très perturbatrice. Les pratiquants ont donc une certaine responsabilité et se doivent d'être capables d'estimer leur impact sur l'écosystème falaise.

Petits mots de M^{aitre} Enviro

Les Directives européennes

La Directive Oiseaux vise à promouvoir la protection et la gestion des espèces d'oiseaux sauvages (individus, nidification, migration et habitats) du territoire européen. Cette protection s'applique par la mise en place de Zones de Protection Spéciales.

La Directive Habitat Faune Flore vise à promouvoir la protection et la gestion des espèces de la faune (sauf oiseaux) et de la flore sauvages du territoire européen, mais également de types d'habitats particuliers. Cette protection s'applique par la mise en place de Zones Spéciales de Conservation.

Ces directives appellent à la mise en réseau des ZPS et ZSC pour tenir compte des mouvements migratoires des espèces, et insiste sur l'importance du travail transfrontalier pour une gestion globale de la biodiversité.

Les espèces et habitats concernés par ces 2 directives sont listés dans leurs annexes. Ils sont alors dits « d'intérêt communautaire ».

Le réseau Natura 2000

Ce réseau est la concrétisation de la mise en relation des ZPS et ZSC. Sans réelle portée réglementaire, il vise à concilier la préservation des milieux et des espèces avec les préoccupations socio-économiques.



La demande de classement d'une aire en Natura 2000 est soumise par le préfet aux conseils municipaux et aux établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) et autorité militaire, suivi d'une consultation interministérielle. Un Comité de Pilotage (CoPil) est alors désigné, réunissant des acteurs du territoire et des usagers, afin de rédiger puis animer un Document d'Objectif (Docob). Ce document s'appuie sur un état des lieux écologique et humain du site concerné. Il décrit les enjeux, orientations et les objectifs de la gestion de ces espaces et peut conduire à des mesures réglementaires ou non. La désignation d'un site en Natura 2000 peut permettre de débloquer des financements pour développer des projets en accord avec son Docob.

Les ENS

Les Espaces Naturels Sensibles sont des zones désignées par le Conseil Général du département. Cet outil a pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité mais menacé ou vulnérable face aux activités humaines. Ces espaces ont également vocation à accueillir et sensibiliser le public (dans la mesure où cela n'est pas incompatible avec la fragilité des sites).



Les APPB

Ces documents sont construits sur avis d'experts de l'environnement avant d'être soumis à enquête publique. Une fois celle-ci réalisée, la liste des sites est transmise pour signature au Préfet.

Pour le milieu rupestre, ces arrêtés sont des mesures de restrictions spatiales et temporelles, limitant l'accès aux parois afin de ne pas perturber les espèces recensées dans la liste du document initial. Dans le Lot, les espèces sensibles concernées sont le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

Loi du 5 décembre 2009

Celle-ci fixe une liste d'espèces d'oiseaux sauvages protégées sur le territoire français. Parmi les espèces rupestres, tous les rapaces, martinets et hirondelles en font partie. Ainsi que le Choucas des tours, le Grand corbeau, le Tichodrome échelette et bon nombre de passereaux (Rouge-queue, Moineaux, Accenteurs ...)

La Charte des bonnes pratiques de l'escalade

Mise en place en 2010, cette charte fixe des accords de gestion de la pratique de l'escalade et de la préservation des espèces sur le département du Lot. Elle a été signée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy, le Comité Départemental d'Escalade du Lot, l'association Lot nature (devenue LPO depuis), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Conservatoire Botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, la préfecture du Lot et le Conseil Général du Lot.

Son but premier est de mettre en place un système de diagnostics de pré-équipement des falaises. En clair, lorsque des grimpeurs veulent mettre en place des voies sur de nouvelles falaises, ils s'engagent à faire appel au PNRCQ, à la LPO Lot, ou à l'ONCFS. Ensemble, ils établissent un état des lieux de la falaise concernée. Si une espèce protégée est repérée, les conditions de grimpes sont convenues afin de respecter le cycle de reproduction de l'espèce tout en permettant l'accès à aux grimpeurs.



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOT



club
alpin
français
Fédération des clubs alpins français



LOT
TOURISME
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE



Parc naturel régional des Causses du Quercy

11 rue Traversière - B.P.10 - 46240 Labastide-Murat

Tél. 05 65 24 20 50 - Fax 05 65 24 20 59

e-mail : contact@parc-causses-du-quercy.org

www.parc-causses-du-quercy.org